

HEC MONTRÉAL

**BACCALAURÉAT
EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES**

Annuaire
**2010
2011**

Mis à jour : le 16 juin 2010



IMPORTANT

En complément de cet annuaire, on trouve dans le site Web de l'École les renseignements sur les horaires des cours, les calendriers universitaires, les frais ainsi que les descriptions des cours.

Le contenu de cet annuaire, à jour le 1^{er} juin 2010, est sujet à changement sans préavis. En cas de disparité entre cet annuaire et le site Web, ce dernier a préséance.

Pour tout renseignement, s'adresser au Registrariat :

Adresse postale

Registrariat
HEC Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7

Adresse civique

Registrariat
HEC Montréal
5255, avenue Decelles
Montréal (Québec)

Téléphone : 514 340-6151 (renseignements généraux)
514 340-6140 (direction administrative du programme)
514 340-6173 (pour un rendez-vous avec une agente-conseil)

Télécopie : 514 340-6411

Courriel : registraire.info@hec.ca (renseignements généraux)
admission.info@hec.ca (renseignements sur l'admission)
baa@hec.ca (renseignements sur le programme)

Site Web : http://www.hec.ca/programmes_formations/baa

INFORMATION

En vue de simplifier la lecture, on conviendra que, dans cet annuaire, l'appellation « étudiant » désigne « étudiant et étudiante », de même que l'appellation « candidat » désigne « candidat et candidate », et ainsi de suite.

Ouverture de l'École

Il est très rare que l'École soit dans l'obligation de fermer ses portes. Lorsque se présente une situation d'urgence, comme par exemple une tempête de neige, nous conseillons à l'étudiant de consulter le site de l'École (<http://www.hec.ca>), de syntoniser les principales stations radiophoniques ou de communiquer avec nous au 514 340-6000.

Table des matières

Le programme de B.A.A.	5
Objectifs du programme de B.A.A.	5
La direction du B.A.A.	5
Bref aperçu du programme	6
Conditions d'admission	7
Cheminement au B.A.A.	7
Itinéraire à temps plein	8
Itinéraire à temps plein pour le B.A.A. trilingue	12
Itinéraire à temps plein avec spécialisation à l'EM LYON (<i>double diplôme au terme de 4 années d'études</i>)	14
Particularités du programme de B.A.A.	20
Description des profils de spécialisation	22
La spécialisation Affaires internationales	23
La spécialisation Comptabilité professionnelle	25
La filière comptable agréé (CA)	26
La filière comptable en management accrédité (CMA)	28
La filière comptable générale licenciée (CGA)	30
La spécialisation Économie appliquée	32
La spécialisation Finance	34
La spécialisation Gestion des opérations et de la logistique	36
La spécialisation Gestion des ressources humaines	38
La spécialisation Management	40
La spécialisation Marketing	42
La spécialisation Méthodes quantitatives de gestion	44
La spécialisation Technologies de l'information	46
L'option mixte	48
L'option personnalisée	53
Ordre des administrateurs agréés du Québec (Adm.A.)	54
Cours mutuellement exclusifs	55
Six plans de valorisation	56
Le développement des habiletés de communication	57
Le programme d'échanges « Passeport pour le monde »	60
Les stages en entreprise	61
La reconnaissance de l'implication étudiante	64
Le profil d'excellence <i>Mercurie</i>	66
Le cheminement <i>Honor</i>	72
Entente de double diplôme avec EM LYON	74
Listes alphabétiques des cours	78
Cours de gestion offerts en français	78
Cours de gestion offerts en anglais	81
Cours de gestion offerts en espagnol	82
Cours-projets et stages en entreprise	82
Cours de langue	83

Année préparatoire du programme de B.A.A. 4 ans	84
Légende	86
Règlement régissant l'activité étudiante à HEC Montréal.....	87
1 Définition	87
2 Catégories d'étudiants et d'étudiantes	89
3 Admission	90
4 Reconnaissance d'acquis	93
5 Langue des études.....	94
6 Scolarité	95
7 Inscription.....	95
8 Modifications de l'inscription	99
9 Évaluation	100
10 Examens	103
11 Résultats	104
12 Plagiat et fraude	105
13 Conditions de poursuite, promotion, exclusion.....	107
14 Réadmission	107
15 Grade, diplôme, certificat et attestation.....	108
16 Frais de scolarité.....	108
17 Carte d'étudiant.....	109
18 Standards informatiques, HEC en ligne et courrier électronique.....	109
19 Protection des renseignements personnels	110
20 Changement au fichier social de l'étudiant ou de l'étudiante	111
21 Règles et marches à suivre.....	111
22 Règlements spécifiques de l'année préparatoire du programme de B.A.A.	111

Le programme de B.A.A.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE B.A.A.

Le programme de B.A.A. ou de B.A.A. trilingue offre aux étudiants qui y sont sélectionnés une solide formation de premier cycle dans tous les champs de la gestion leur permettant d'amorcer une carrière fructueuse dans le domaine des affaires ou d'être admis dans un programme d'études supérieures de qualité.

La formation reçue par les étudiants du B.A.A. et du B.A.A. trilingue se caractérise par les éléments suivants :

- À vocation généraliste, elle est fortement ancrée sur les disciplines et les fonctions de la gestion, tout en étant structurée de telle sorte que les cours de chaque niveau construits sur les acquis du niveau précédent, permettant ainsi de développer chez les étudiants une solide capacité d'analyse, de synthèse, de résolution de problèmes et d'intégration mettant à profit les théories les plus récentes dans l'ensemble des champs de la gestion.
- Elle offre une multitude d'occasions d'acquérir une expérience pratique en gestion par le biais de cas, de simulations, de stages professionnels, d'une participation active à la vie des associations étudiantes, du profil entrepreneurship, de conférences de praticiens, de mandats d'entreprises, de missions commerciales, de travaux à la salle des marchés, etc.
- Elle intègre de manière intensive les technologies de l'information donnant ainsi aux étudiants l'occasion de devenir très à l'aise dans l'utilisation de ces technologies comme instrument quotidien d'apprentissage, de travail et de communication.
- Elle favorise chez les étudiants une plus grande ouverture vers l'international; entre autres, par un recrutement qui amène à HEC Montréal des étudiants d'origines diverses, par le programme d'échanges « Passeport pour le monde », par les campus internationaux, par son B.A.A. trilingue et par l'entente de double diplôme avec EM Lyon.
- Elle permet aux étudiants de développer une sensibilité aux dimensions éthiques des problématiques d'affaires et de développer leurs savoirs comportementaux (soft skills); en particulier, leur habileté de communication, écrite et orale, en français et en anglais (et pour plusieurs, en espagnol), leur habileté à travailler en équipe, leur créativité, leur autonomie et leur sens du leadership.
- Elle favorise l'excellence en offrant une reconnaissance, notamment par le Profil d'excellence Mercure, aux étudiants qui se distinguent par la qualité de leur parcours d'apprentissage.

En somme, elle encourage l'esprit d'initiative en amenant les étudiants à se dépasser, à s'épanouir et à révéler leurs talents en gestion.

LA DIRECTION DU B.A.A.

Direction pédagogique du programme

(bureau 5.441 édifice Côte Sainte-Catherine, tél. 514 340-6313)

Jean-François OUELLET, directeur pédagogique

Madeleine THUOT, secrétaire administrative

Direction administrative du programme

(bureau 5.380 édifice Decelles, tél. 514 340-6140)

Louise LOCAS, directrice administrative

Sophie DUMOUCHEL, agente-conseil principale

Jocelyne BOUCHARD, agente-conseil

Sylvie DESCHAMPS, agente-conseil

Amélie GÉLINAS, agente-conseil

Any HUBERT, agente-conseil

Stéphanie DUPONT, agente aux activités

Responsables des profils de spécialisation

Affaires internationales : Jahan Ara PEERALLY (514 340-6578)

Comptabilité professionnelle :

- filière CA : Jacques FORTIN (514 340-6048)
- filière CMA : Jackie DI VITO (514 340-6524)
- filière CGA : Michel GUINDON (514 340-6511)

Économie appliquée : Daniel RACETTE (514 340-6455)

Finance : Jean-Philippe TARTE (514 340-6612)

Gestion des opérations et de la logistique : Hélène GIROUX (514 340-6280)

Gestion des ressources humaines : Lucie MORISSETTE (514 340-7109)

Gestion du commerce de détail : René GENDREAU (514 340-7162)

Management : Caroline AUBÉ (514 340-6943)

Marketing : Renaud LEGOUX (514 340-6997)

Méthodes quantitatives de gestion : Olivier BAHN (514 340-6503)

Technologies de l'information : Pierre-Majorique LÉGER (514 340-7013)

- Certification SAP : Pierre-Majorique LÉGER (514 340-7013)

Professeurs responsables des stages en entreprises et du cours-projet : vie étudiante

Pour connaître le nom des professeurs responsables des stages en entreprises, consultez le site web à l'adresse suivante :

http://www.hec.ca/etudiant_actuel/carriere/service_gestion_carriere/stage_projet_supervise/baa/liste_professeurs.html

Centre d'aide en mathématiques

(bureau 4.635, tél. 514 340-6897)

Coordonnatrice : Ève LACASSE-GUAY (514 340-6897)

<http://neumann.hec.ca/cam/>

BREF APERÇU DU PROGRAMME

Le B.A.A. de HEC Montréal a toujours privilégié une solide formation générale, assurance d'une polyvalence sur le marché du travail et d'une bonne préparation à des études de deuxième cycle. L'étudiant y chemine en empruntant trois niveaux d'enseignement de façon à favoriser une progression ordonnée des apprentissages.

C'est au **premier niveau** que l'étudiant s'initie au langage et à l'environnement des organisations : management, comptabilité, économie, sociologie et mathématiques appliquées à la gestion sont autant de domaines abordés. Le **deuxième niveau** a pour objectif d'approfondir les connaissances des différentes fonctions de l'entreprise. Il vise aussi à compléter la formation générale en gestion.

Le **troisième niveau** vise à doter les étudiants de connaissances spécialisées dans un des domaines de la gestion suivants :

- affaires internationales
- comptabilité professionnelle
- économie appliquée
- finance
- gestion des opérations et de la logistique
- gestion des ressources humaines
- management

Se référer à la [légende](#)

- marketing
- méthodes quantitatives de gestion
- technologies de l'information

Il est aussi possible de choisir un profil mixte qui permet une formation un peu plus générale en combinant un minimum de connaissances spécialisées dans deux spécialisations de la gestion. Les étudiants qui ont un projet de formation particulier peuvent l'actualiser en s'inscrivant à une option personnalisée.

Le B.A.A. de HEC Montréal se distingue par l'encadrement pédagogique et les plans de valorisation qu'il offre à ses étudiants. Travaux dirigés, tests diagnostiques en mathématiques, en français et en anglais des affaires, ateliers du Centre d'aide en mathématiques sont autant d'activités offertes dès le début des études de façon à favoriser l'intégration à l'université. Avec le programme Virtuose, le B.A.A. prend le virage technologique puisque depuis plus de dix ans, les nouveaux étudiants utilisent de façon intensive «l'ordinateur portable HEC». C'est habituellement au cours de leur deuxième année à l'École que les étudiants participent au programme d'échanges Passeport pour le monde et effectuent un séjour à l'étranger dans une des universités partenaires, membre d'un réseau exceptionnel développé au fil des ans. Le programme permet aussi à l'étudiant d'enrichir sa formation par son implication dans les activités étudiantes, par sa participation à des compétitions académiques ou par une expérience de travail pertinente en s'inscrivant à des stages en entreprise, autant d'activités qui peuvent être reconnues dans sa spécialisation. Les étudiants qui désirent relever des défis peuvent aussi s'attaquer aux exigences de la distinction Mercure qui atteste de leur haut niveau d'implication et d'entrepreneurship, le cheminement Honor ouvre une voie privilégiée pour les étudiants désirant accéder à la M.Sc de HEC Montréal. Tout au long du programme, la maîtrise des langues est encouragée, soit par le B.A.A. trilingue, soit par l'offre de certains cours en anglais ou en espagnol ou par l'occasion de séjourner à l'étranger dans le cadre du programme d'échanges.

Trois itinéraires différents sont proposés aux étudiants qui choisissent le B.A.A. de HEC Montréal :

- **le B.A.A. 3 ans**, lequel se réalise essentiellement en classes du jour et s'adresse à ceux et celles qui souhaitent mener des études à temps plein;
- **le B.A.A. trilingue**, lequel se réalise aussi en classes du jour et permet aux étudiants de faire les deux premières années du programme dans un groupe partageant un horaire commun et étudiant en français, en anglais et en espagnol;
- **le double diplôme avec EM LYON**, programme innovateur qui permet à l'étudiant d'obtenir le B.A.A. de HEC Montréal et le MSc in Management de EM LYON au terme de quatre années d'études dont deux années à Montréal et deux à Lyon.

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter le point 3 du règlement régissant l'activité étudiante à HEC Montréal.

CHEMINEMENT AU B.A.A.

Le B.A.A. et le B.A.A. trilingue de HEC Montréal sont des programmes universitaires de premier cycle de 90 crédits. La durée normale des études est de trois (3) ans à raison de 30 crédits par année et la durée maximale est de cinq (5) années à compter du trimestre auquel l'étudiant est admis.

La plupart des cours du programme équivalent à trois crédits à l'exception de certains cours (précisés à la section «Description de cours»). En règle générale, un crédit de formation correspond à environ 15 heures de cours et à 30 heures de travail personnel. Dans le cas de certains cours, des séances de travaux pratiques s'ajoutent.

Avant de s'inscrire à un cours, il faut toujours s'assurer de respecter les exigences des préalables spécifiés. Ainsi, deux types de préalables peuvent être exigés :

- **Préalable.** Cours qui doit être réussi avant que l'étudiant ne puisse s'inscrire au cours suivant.
- **Concomitant (Co).** Cours qui doit être suivi avant ou en même temps que le cours concerné.

De plus, le cheminement dans le programme impose certains préalables de niveau. Par exemple, on ne peut s'inscrire à des cours de troisième niveau si tous les cours du premier niveau n'ont pas été réussis. Les préalables de cours et les préalables de niveau sont décrits dans les sections suivantes.

Se référer à la [légende](#)

Cheminement en groupes

Les étudiants inscrits au B.A.A. font partie de groupes constants pour l'essentiel de leur première année. Ce cheminement en groupe, une caractéristique HEC que l'on retrouve aussi dans plusieurs grandes écoles de gestion du monde, favorise une intégration rapide des nouveaux arrivés et permet une meilleure gestion pédagogique.

Le premier trimestre (voir tableaux [1](#) et [2](#))

Au premier trimestre, les étudiants sont obligatoirement inscrits à 15 crédits de formation et suivent les cours ci-dessous sans possibilité d'abandon.

1-404-96	Sociologie de l'entreprise
1-407-00	Management
1-611-09	Modélisation et optimisation (1 crédit)
1-612-96	Mathématiques financières (1 crédit)
1-613-07	Probabilité (1 crédit)
1-803-07	Analyse microéconomique
1-901-06	Présentation de l'information comptable

Dès le début du premier trimestre, les étudiants font les tests diagnostiques en français, en anglais des affaires et en mathématiques.

Le deuxième trimestre (voir tableaux [1](#) et [2](#))

Au deuxième trimestre, les étudiants poursuivent leur apprentissage en groupes en suivant obligatoirement ces trois cours sans possibilité d'abandon.

1-620-07	Statistique (1-611-09, 1-612-96, 1-613-07)
1-804-07	Analyse macroéconomique (1-803-07)
1-902-06	Utilisation de l'information comptable (1-901-06)

Les étudiants sont fortement encouragés à ajouter deux autres cours parmi les deux possibilités suivantes :

1) Ils peuvent poursuivre leur formation en choisissant deux cours dans la liste des cours du bloc Les fonctions de l'entreprise de deuxième niveau :

2-100-00	Marketing ⁽³⁾
2-200-96	Finance (1-612-96) ⁽³⁾
2-300-96	Gestion des ressources humaines ⁽³⁾
2-500-09	Gestion des opérations ⁽³⁾
2-700-10	Technologies de l'information dans les organisation ⁽³⁾

Les cours du bloc des fonctions de l'entreprise permettent, entre autres, à l'étudiant qui se destine à un de ces domaines de spécialisation d'accélérer son cheminement et de suivre dès le 2^e niveau des cours de spécialisation dans ces domaines.

2) Les étudiants peuvent s'inscrire à un cours du bloc des fonctions de l'entreprise et à un cours de langue de leur choix (maximum trois crédits) de façon à consolider leurs compétences ou à préparer un séjour à l'étranger dans le cadre du programme d'échanges. Le cours de langue sera reconnu dans le B.A.A. à titre de cours au choix dans le bloc de cours complémentaires du troisième niveau. Cependant, compte tenu des exigences de formation, aucun cours au choix ne peut être reconnu dans la spécialisation comptabilité professionnelle.

Contrairement aux trois cours obligatoires du deuxième trimestre, les étudiants ont la possibilité d'abandonner les cours de fonction et le cours de langue. Notons toutefois que pour être admissible au programme d'échanges internationaux, les étudiants devront avoir réussi 30 crédits durant leur première année à l'École, soit l'équivalent de 15 crédits pour chacun des deux premiers trimestres.

Les autres trimestres (voir tableaux 2 et 5)

Après la première année d'études, l'étudiant est libre de s'inscrire à l'horaire de son choix. S'il a postulé 18 des 24 crédits de cours du premier niveau, l'étudiant peut poursuivre sa formation au deuxième niveau en s'inscrivant à d'autres cours du bloc des Fonctions de l'entreprise :

2-100-00	Marketing
2-200-96	Finance (1-612-96)
2-300-96	Gestion des ressources humaines
2-500-09	Gestion des opérations
2-700-10	Technologies de l'information dans les organisations

et aux cours du bloc de *Formation complémentaire* :

2-401-97	Fondements psychologiques et organisation	
2-900-97	Comptabilité de gestion (1-901-06, 1-902-06)	
*2-410-00	Management des PME	} ou
*2-411-00	Management des grandes entreprises	
*2-412-08	Entrepreneuriat	
*2-651-10	Éléments de recherche opérationnelle (1-611-09)	} ou
*2-656-97	Méthodes d'aide à la décision en R.O. (1-611-09)	
*2-657-97	Modèles de recherche opérationnelle en gestion (1-611-09)	
*2-851-07	Problèmes et politiques économiques (1-803-07, 1-804-07)	} ou
*2-859-04	Politiques économiques et taxation (1-803-07, 1-804-07)	

Notons que les trois derniers cours qui touchent les domaines de la gestion des entreprises, la recherche opérationnelle et les problèmes économiques sont offerts en versions différentes de façon à mieux répondre aux besoins de formation des étudiants. L'étudiant est toutefois tenu de suivre un cours de chacun de ces trois blocs de cours.

Dès que l'étudiant a complété la totalité de sa formation de premier niveau, il peut s'inscrire, dans la mesure où il respecte les préalables, à un maximum de deux cours spécialement identifiés du profil de spécialisation de troisième niveau qui l'intéresse. Les autres cours de spécialisation de troisième niveau pourront être choisis dès que l'étudiant aura réussi les 24 crédits de premier niveau et aura été inscrit aux 30 crédits obligatoires du deuxième niveau.

Diplomation

L'étudiant est responsable de la gestion de son cheminement. Pour avoir droit au grade de bachelier, il doit s'être conformé intégralement aux exigences des trois niveaux d'étude et aux règlements et procédures résumés ci-dessus et repris dans la section Règlement régissant l'activité étudiante à la fin de cet annuaire. Il devra de plus avoir réussi le test de français ORTHOGRAM et le test d'anglais des affaires HECTOPE avec un résultat égal ou supérieur à C. La durée maximale des études est fixée à cinq ans.

Tableau 1
Structure du programme
(90 crédits) ⁽²⁾

Initiation aux affaires et formation générale – Tronc commun – (24 crédits)	
1-404-96	Sociologie de l'entreprise
1-407-00	Management
1-611-09	Modélisation et optimisation (1 crédit)
1-612-96	Mathématiques financières (1 crédit)
1-613-07	Probabilité (1 crédit)
1-620-07	Statistique (1-611-09, 1-612-96, 1-613-07)
1-803-07	Analyse microéconomique
1-804-07	Analyse macroéconomique (1-803-07)
1-901-06	Présentation de l'information comptable
1-902-06	Utilisation de l'information comptable (1-901-06)
Fonctions de l'entreprise – Tronc commun – (15 crédits)	
2-100-00	Marketing ⁽³⁾
2-200-96	Finance (1-612-96) ⁽³⁾
2-300-96	Gestion des ressources humaines ⁽³⁾
2-500-09	Gestion des opérations ⁽³⁾
2-700-10	Technologies de l'information dans les organisations ⁽³⁾
Formation complémentaire – Tronc commun – (15 crédits)	
2-401-97	Fondements psychologiques et organisation
2-900-97	Comptabilité de gestion (1-901-06, 1-902-06)
*2-410-00	Management des PME
*2-411-00	Management des grandes entreprises
*2-412-08	Entrepreneuriat
*2-651-10	Éléments de recherche opérationnelle (1-611-09)
*2-656-97	Méthodes d'aide à la décision en R.O. (1-611-09)
*2-657-97	Modèles de recherche opérationnelle en gestion (1-611-09)
*2-851-07	Problèmes et politiques économiques (1-803-07, 1-804-07)
*2-859-04	Politiques économiques et taxation (1-803-07, 1-804-07)
} ou } ou } ou	
Spécialisation – (36 crédits)	
Les étudiants ont le choix entre un profil unique, une option mixte ou une option personnalisée. Consulter la section des profils de spécialisation.	

Tableau 2
Cheminement dans le programme pour les
étudiants à temps plein du B.A.A. (90 crédits) ⁽⁴⁾

PREMIER NIVEAU – Tronc commun – (30 crédits)		
Trimestre 1 (15 crédits)	1-404-96 1-407-00 1-611-09 1-612-96 1-613-07 1-803-07 1-901-06	Sociologie de l'entreprise Management Modélisation et optimisation (1 crédit) Mathématiques financières (1 crédit) Probabilité (1 crédit) Analyse microéconomique Présentation de l'information comptable
Trimestre 2 (15 crédits)	1-620-07 1-804-07 1-902-06 plus deux cours parmi les cours du bloc <i>Fonctions de l'entreprise</i> ou un cours parmi les cours du bloc <i>Fonctions de l'entreprise</i> et un cours de langue au choix. N.B. Il n'y a pas de cours au choix dans la spécialisation comptabilité. Consulter le tableau 5 pour des recommandations de choix de cours.	Statistique (1-611-09, 1-612-96, 1-613-07) Analyse macroéconomique (1-803-07) Utilisation de l'information comptable (1-901-06)
DEUXIÈME NIVEAU – Tronc commun – (30 crédits)		
Trimestre 3 (15 crédits) ⁽⁵⁾	Cours choisis parmi les cours du bloc <i>Fonctions de l'entreprise</i> et les cours du bloc <i>Formation complémentaire</i> plus possibilité d'un cours de spécialisation parmi les cours spécialement identifiés par ⁽⁹⁾ . (Se référer au tableau 5 pour des modèles de cheminement au 2 ^e niveau et aux structures des spécialisations).	
Trimestre 4 (15 crédits) ⁽⁵⁾	Cours choisis parmi les cours du bloc <i>Fonctions de l'entreprise</i> et les cours du bloc <i>Formation complémentaire</i> plus possibilité d'un cours de spécialisation parmi les cours spécialement identifiés par ⁽⁹⁾ . (Se référer au tableau 5 pour des modèles de cheminement au 2 ^e niveau et aux structures des spécialisations).	
TROISIÈME NIVEAU (30 crédit)		
Trimestre 5 (15 crédits)	Cours de spécialisation	
Trimestre 6 (15 crédits)	Cours de spécialisation	

Se référer à la [légende](#)

Comme l'illustre le tableau 3, ce sont essentiellement les deux premières années du B.A.A. trilingue qui le distinguent du cheminement habituel. Durant les trois premiers trimestres, les étudiants de ce groupe, qui partagent un horaire commun, doivent suivre au moins 5 cours en français, 5 cours en anglais et 5 cours en espagnol. Au troisième ou au quatrième trimestre, les étudiants participent au programme d'échanges internationaux afin de faire l'expérience d'une immersion complète dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle. Une moyenne égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3 et la réussite de 30 crédits de formation à HEC Montréal sont des conditions pour partir à l'étranger. Les étudiants peuvent remplacer le programme d'échange par la réussite du cours *campus abroad* ou effectuer un stage crédité à l'étranger. Notons que parmi les 90 crédits requis pour l'obtention du B.A.A., les étudiants devront s'assurer de réussir des cours de gestion en français, anglais et espagnol, totalisant un minimum de 45 crédits. En troisième année, année de la spécialisation, les étudiants du B.A.A. trilingue s'intègrent au cheminement du B.A.A. Comme tous les étudiants du B.A.A., ils pourront suivre certains cours de gestion en anglais et en espagnol, en plus des cours du cursus en français.

Tableau 3
Cheminement dans le programme pour les
étudiants du B.A.A. trilingue (90 crédits) ^(2, 4)

PREMIER NIVEAU – Tronc commun – (30 crédits)		
Trimestre 1 (15 crédits)	1-407-00 1-404-05E 1-611-09 1-612-96 1-613-07 1-803-07A 1-901-06	Management Sociología de la empresa - cours en espagnol Modélisation et optimisation (1 crédit) Mathématiques financières (1 crédit) Probabilité (1 crédit) Microeconomic Analysis - cours en anglais Présentation de l'information comptable
Trimestre 2 (15 crédits)	1-620-07A 1-804-07E 1-902-06 2-100-00E 2-200-97A	Statistics (1-611-09, 1-612-96, 1-613-07) - cours en anglais Análisis macroeconómico (1-803-07A) - cours en espagnol Utilisation de l'information comptable (1-901-06) Fundamentos de mercadotecnia - cours en espagnol Basic Corporate Finance (1-612-96) - cours en anglais
DEUXIÈME NIVEAU – Tronc commun – (30 crédits)		
Trimestre 3 ou 4 (15 crédits)	2-300-00E 2-500-09E 2-657-03A 2-700-04A 2-900-97	Gestión de recursos humanos - cours en espagnol Gestión de las operaciones - cours en espagnol Introduction to Operations Research (1-611-09) - cours en anglais Information technologies in organizations - cours en anglais Comptabilité de gestion (1-901-06, 1-902-06) ou cours de spécialisation de 2e niveau ou trimestre d'étude à l'étranger
Trimestre 4 ou 3 (15 crédits)		Trimestre d'études à l'étranger dans le cadre du programme d'échanges internationaux Passeport pour le monde. La réussite de 30 crédits avec une moyenne cumulative d'au moins 2,7 est une condition de participation. (Un seul trimestre d'échange est permis.) OU cours du programme
TROISIÈME NIVEAU (30 crédits)		
Trimestre 5 (15 crédits)		Cours de spécialisation
Trimestre 6 (15 crédits)		Cours de spécialisation

Se référer à la [légende](#)

**ITINÉRAIRE À TEMPS PLEIN AVEC SPÉCIALISATION
À L'EM LYON
(DOUBLE DIPLÔME AU TERME DE 4 ANNÉES D'ÉTUDES)**

Acquérir un diplôme d'une université étrangère peut être un parcours à privilégier pour démarrer sa vie professionnelle à l'étranger. Dans ce but, chaque année, des étudiants soigneusement sélectionnés pourront intégrer, au terme de deux années d'études dans le B.A.A. de HEC Montréal, le cursus de EM LYON, grande école de gestion en France, pour deux années d'études supplémentaires au terme desquelles l'étudiant obtiendra les deux diplômes : le B.A.A. de HEC Montréal et le M.Sc. in Management de EM LYON.

Une description de ce cheminement est présentée au tableau 4. Pour plus d'informations, l'étudiant est invité à consulter la section « [Double diplôme avec EM LYON](#) ».

Tableau 4
Cheminement dans le programme pour les étudiants du double diplôme avec EM LYON (4 ans) ^(2,4)

PREMIER NIVEAU – Tronc commun – (30 crédits)		
Trimestre 1 (15 crédits)	1-404-96 Sociologie de l'entreprise 1-407-00 Management 1-611-09 Modélisation et optimisation (1 crédit) 1-612-96 Mathématiques financières (1 crédit) 1-613-07 Probabilité (1 crédit) 1-803-07 Analyse microéconomique 1-901-06 Présentation de l'information comptable	
Trimestre 2 (15 crédits)	1-620-07 Statistique (1-611-09, 1-612-96, 1-613-07) 1-804-07 Analyse macroéconomique (1-803-07) 1-902-06 Utilisation de l'information comptable (1-901-06) plus deux cours de fonction ou un cours de fonction et un cours de langue au choix. Consulter le tableau 5 pour des recommandations de choix de cours.	
DEUXIÈME NIVEAU – Tronc commun – (30 crédits)		
L'étudiant doit acquérir 30 crédits au 2 ^e niveau. Pour faire son choix de cours, il doit se référer aux modèles de cheminement présentés au tableau 5. Il doit cependant s'assurer d'avoir réussi les cours suivants pendant ses deux premières années à HEC Montréal.		
2-100-00	Marketing	
2-200-96	Finance (1-612-96)	
2-300-96	Gestion des ressources humaines	
2-700-10	Technologies de l'information dans les organisations	
2-900-97	Comptabilité de gestion (1-901-06, 1-902-06)	
* 2-651-10	Éléments de recherche opérationnelle (1-611-09)	} ou
* 2-656-97	Méthodes d'aide à la décision en R.O. (1-611-09)	
* 2-657-97	Modèles de recherche opérationnelle en gestion (1-611-09)	
* 2-851-07	Problèmes et politiques économiques (1-803-07, 1-804-07)	} ou
* 2-859-04	Politiques économiques et taxation (1-803-07, 1-804-07)	
Avant le 1 ^{er} mars, dépôt d'un dossier de candidature pour le double diplôme avec EM LYON. Une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 est une condition d'admission.		
TROISIÈME NIVEAU		
Inscription à EM LYON. Les frais de scolarité sont acquittés à HEC Montréal. Obtention du B.A.A. de HEC Montréal.		
QUATRIÈME NIVEAU		
Inscription à EM LYON. Les frais de scolarité sont acquittés à HEC Montréal. Obtention du MSc in management de EM LYON.		

Se référer à la [légende](#)

Tableau 5 – Modèles de cheminement à temps plein au deuxième niveau

Ces cheminements sont présentés à titre indicatif en supposant que l'étudiant ait choisi deux cours de fonction au deuxième trimestre du premier niveau. Autrement, l'étudiant s'inspirera de ces cheminements en s'assurant qu'il respecte les préalables de cours. Certains cours sont aussi offerts en anglais ou en espagnol. L'étudiant est invité à consulter les horaires de cours.

Choix de spécialisation prévue	1 ^{er} niveau, trimestre 2 Hiver	2 ^e niveau, trimestre 3 Automne	2 ^e niveau, trimestre 4 Hiver
Affaires internationales	Deux cours de fonction au choix de l'étudiant. Par exemple : 2-100-00 Marketing 2-200-96 Finance	2-024-07 Marketing international ⁽⁹⁾ 2-300-96 Gestion des ressources humaines 2-700-10 Technologies de l'information dans les organisations * 2-851-07 Problèmes et politiques économiques ⁽⁸⁾ 2-900-97 Comptabilité de gestion	2-086-07 Environnement économique international ⁽⁹⁾ 2-401-97 Fondements psychologiques et organisation * 2-410-00 Management des P.M.E. ⁽⁶⁾ 2-500-09 Gestion des opérations * 2-651-10 Éléments de recherche opérationnelle ⁽⁷⁾
Comptabilité CA – CMA – CGA	2-200-96 Finance 2-700-10 Technologies de l'information dans les organisations	2-100-00 Marketing * 2-410-00 Management des P.M.E. ⁽⁶⁾ * 2-651-10 Éléments de recherche opérationnelle (pour CA et CGA) ou * 2-656-97 Méthodes d'aide à la décision en R.O. (pour C.M.A.) * 2-859-04 Politiques économiques et taxation 2-900-97 Comptabilité de gestion Important L'étudiant qui participe au programme d'échanges à l'hiver doit obligatoirement suivre les cours 2-710-01 et 2-905-06 à l'automne.	2-300-96 Gestion des ressources humaines 2-401-97 Fondements psychologiques et organisation 2-500-09 Gestion des opérations 2-710-04 Analyse et conception de systèmes d'information ⁽⁹⁾ 2-905-06 Comptabilité financière : actifs et résultats ⁽⁹⁾

Choix de spécialisation prévue	1 ^{er} niveau, trimestre 2 Hiver	2 ^e niveau, trimestre 3 Automne	2 ^e niveau, trimestre 4 Hiver
Économie	Deux cours de fonction au choix de l'étudiant. Par exemple : 2-200-96 Finance 2-700-10 Technologies de l'information dans les organisations	2-086-07 Environnement économique international ⁽⁹⁾ 2-100-00 Marketing 2-401-97 Fondements psychologiques et organisation * 2-651-10 Éléments de recherche opérationnelle ⁽⁷⁾ * 2-851-07 Problèmes et politiques économiques ⁽⁸⁾	2-300-96 Gestion des ressources humaines * 2-410-00 Management des P.M.E. ⁽⁶⁾ 2-500-09 Gestion des opérations 2-801-97 Évaluation économique des projets d'investissement ⁽⁹⁾ 2-900-97 Comptabilité de gestion
Finance	2-200-96 Finance 2-700-10 Technologies de l'information dans les organisations	* 2-240-97 Le diagnostic financier et son utilisation ⁽⁹⁾ 2-300-96 Gestion des ressources humaines 2-401-97 Fondements psychologiques et organisation 2-500-09 Gestion des opérations 2-900-97 Comptabilité de gestion	2-100-00 Marketing 2-201-99 Placements ⁽⁹⁾ * 2-410-00 Management des P.M.E. ⁽⁶⁾ * 2-657-97 Modèles de recherche opérationnelle en gestion ⁽⁷⁾ * 2-851-07 Problèmes et politiques économiques ⁽⁸⁾
Gestion des opérations et de la logistique	2-500-09 Gestion des opérations 2-700-10 Technologies de l'information dans les organisations	2-100-00 Marketing 2-200-96 Finance 2-300-96 Gestion des ressources humaines * 2-410-00 Management des P.M.E. ⁽⁶⁾ 2-502-04 Plan. et contrôle de la production et des stocks ⁽⁹⁾	2-401-97 Fondements psychologiques et organisation 2-510-04 Qualité totale ⁽⁹⁾ * 2-657-97 Modèles de recherche opérationnelle en gestion ⁽⁷⁾ * 2-851-07 Problèmes et politiques économiques ⁽⁸⁾ 2-900-97 Comptabilité de gestion

Choix de spécialisation prévue	1 ^{er} niveau, trimestre 2 Hiver	2 ^e niveau, trimestre 3 Automne	2 ^e niveau, trimestre 4 Hiver
Gestion des ressources humaines	2-300-96 Gestion des ressources humaines 2-700-10 Technologie de l'information dans les organisations	2-200-96 Finance 2-301-02 Informatisation de la gestion des ressources humaines ⁽⁹⁾ 2-401-97 Fondements psychologiques et organisation 2-500-09 Gestion des opérations * 2-656-97 Méthodes d'aide à la décision en R.O. ⁽⁷⁾	2-100-00 Marketing 2-310-98 Gestion du rendement au travail ⁽⁹⁾ * 2-410-00 Management des P.M.E. ⁽⁶⁾ * 2-851-07 Problèmes et politiques économiques ⁽⁸⁾ 2-900-97 Comptabilité de gestion
Management	Deux cours de fonction au choix de l'étudiant. Par exemple : 2-300-96 Gestion des ressources humaines 2-500-09 Gestion des opérations	2-100-00 Marketing 2-403-97 Comportement dans l'organisation ⁽⁹⁾ 2-700-10 Technologies de l'information dans les organisations * 2-851-07 Problèmes et politiques économiques ⁽⁸⁾ 2-900-97 Comptabilité de gestion	2-200-96 Finance 2-401-97 Fondements psychologiques et organisation 2-405-97 Habiletés de direction ⁽⁹⁾ ou * 2-410-00 Management des P.M.E. ⁽⁶⁾ 2-420-06 Éthique et gestion ⁽⁹⁾ * 2-656-97 Méthodes d'aide à la décision en R.O. ⁽⁷⁾
Marketing	2-100-00 Marketing et un autre cours de fonction au choix de l'étudiant. Par exemple : 2-300-96 Gestion des ressources humaines	2-115-97 Analyse de marchés ⁽⁹⁾ 2-200-96 Finance * 2-410-00 Management des P.M.E. ⁽⁶⁾ 2-700-10 Technologies de l'information dans les organisations * 2-851-07 Problèmes et politiques économiques ⁽⁸⁾	2-107-97 Comportement du consommateur ⁽⁹⁾ 2-401-97 Fondements psychologiques et organisation 2-500-09 Gestion des opérations * 2-657-97 Modèles de recherche opérationnelle en gestion ⁽⁷⁾ 2-900-97 Comptabilité de gestion

Choix de spécialisation prévue	1 ^{er} niveau, trimestre 2 Hiver	2 ^e niveau, trimestre 3 Automne	2 ^e niveau, trimestre 4 Hiver
Méthodes quantitatives de gestion	Deux cours de fonction au choix de l'étudiant. Par exemple : 2-200-96 Finance 2-500-09 Gestion des opérations	2-100-00 Marketing 2-603-97 Mathématiques linéaires ⁽⁹⁾ 2-700-10 Technologies de l'information dans les organisations * 2-851-07 Problèmes et politiques économiques ⁽⁸⁾ 2-900-97 Comptabilité de gestion	2-300-96 Gestion des ressources humaines 2-401-97 Fondements psychologiques et organisation * 2-410-00 Management des P.M.E. ⁽¹⁾ Un cours de spécialisation avec code «2» au choix de l'étudiant ⁽⁹⁾ * 2-657-97 Modèles de recherche opérationnelle en gestion ⁽⁷⁾
Option mixte	Deux cours de fonction dans les domaines choisis par l'étudiant. Par exemple : 2-100-00 Marketing et 2-200-96 Finance pour une option mixte Marketing + Finance	2-401-97 Fondements psychologiques et organisation * 2-410-00 Management des P.M.E. ⁽⁶⁾ 2-500-09 Gestion des opérations * 2-651-10 Éléments de recherche opérationnelle ⁽⁷⁾ Un cours de spécialisation du premier domaine avec code «2» ⁽⁹⁾	2-300-96 Gestion des ressources humaines 2-700-10 Technologies de l'information dans les organisations * 2-851-07 Problèmes et politiques économiques ⁽⁸⁾ 2-900-97 Comptabilité de gestion Un cours de spécialisation du deuxième domaine avec code «2» ⁽⁹⁾
Technologies de l'information	2-500-09 Gestion des opérations 2-700-10 Technologies de l'information dans les organisations	2-100-00 Marketing * 2-657-97 Modèles de recherche opérationnelle en gestion ⁽⁷⁾ 2-710-04 Analyse et conception de systèmes ⁽⁹⁾ 2-750-04 Algorithmique et programmation en gestion ⁽⁹⁾ 2-900-97 Comptabilité de gestion	2-200-96 Finance 2-300-96 Gestion des ressources humaines * 2-410-00 Management des P.M.E. ⁽⁶⁾ 2-720-99 Bases de données en gestion ⁽⁹⁾ * 2-851-07 Problèmes et politiques économiques ⁽⁸⁾ Et, au 3 ^e niveau : 2-401-97 Fondements psycho. et organisation ⁽⁸⁾

Se référer à la [légende](#)

Un programme dit Virtuose

Dans le monde du travail, la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) est un incontournable. Afin d'offrir un avantage compétitif à ses finissants, et à l'instar des grandes écoles de gestion les plus dynamiques, HEC Montréal a mis sur pied le programme Virtuose dont l'objectif est d'intégrer complètement la technologie à l'expérience de ses étudiants. Depuis plus de dix ans, les étudiants admis au programme de B.A.A. utilisent de façon intensive l'ordinateur portable qui devient leur outil quotidien de communication et de travail.

Les TIC viennent enrichir les activités d'enseignement. L'ordinateur portable permet aux enseignants de proposer à leurs étudiants diverses situations d'apprentissage riches et novatrices. Les étudiants sont alors plus actifs dans leurs apprentissages, ce qui accélère leur acquisition de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences. À la fin de leur cheminement, l'appropriation des technologies de l'information et des communications donne aux étudiants de HEC Montréal une longueur d'avance sur le marché du travail.

Offerte à un prix intéressant, la Solution Virtuose proposée par la Coop HEC c'est : un modèle d'ordinateur sélectionné avec le plus grand soin pour les trois années d'études du B.A.A., une configuration personnalisée et conforme aux exigences logicielles de HEC Montréal, une séance de formation adaptée aux réalités des étudiants donnée lors de la livraison de l'ordinateur portable, un service technique personnalisé et beaucoup d'autres services. Pour un complément d'information, consulter le site <http://web.hec.ca/virtuose/>.

Formation linguistique en quatre langues

La politique de la qualité de la communication comporte les quatre volets suivants.

- Un diagnostic linguistique établi en début de programme d'études.
- Une recommandation de formation linguistique.
- L'offre de cours de français écrit, d'anglais des affaires, d'espagnol des affaires et de chinois des affaires.
- La diffusion sur le relevé de notes des niveaux de compétences en français, en anglais et, s'il y a lieu, en espagnol.

Plus de renseignements se trouvent dans la section « [Le développement des habiletés de communication](#) ».

Centre d'aide en mathématiques

L'École a mis sur pied un Centre d'aide en mathématiques dont l'objectif premier est de fournir aux étudiants les outils et les moyens pour qu'ils s'assurent d'une bonne maîtrise des acquis mathématiques.

Test diagnostique

Dès le début du programme, les étudiants subissent de façon obligatoire un test diagnostique dont l'objectif est de vérifier la bonne maîtrise d'un certain nombre de concepts mathématiques de façon à orienter rapidement ceux et celles qui éprouvent des difficultés vers des activités de rafraîchissement des notions de base. Aucun seuil de réussite n'est fixé, mais les étudiants doivent subir ce test avant de pouvoir s'inscrire au cours 1-620-07 Statistique.

Autres activités

Le Centre d'aide en mathématiques offre des séances de rappels mathématiques en début de session, des cours (Ateliers mathématiques I, II et III) et des consultations individuelles et de groupe de façon à aider les étudiants ayant des difficultés en mathématiques. Pour d'autres renseignements, consulter le site Web du [Centre d'aide en mathématiques](#).

Échanges internationaux

De plus en plus d'étudiants participent au programme d'échanges internationaux et ont ainsi la possibilité de suivre un trimestre d'études dans une université partenaire, membre d'un réseau inégalé de facultés prestigieuses et de grandes écoles. Les étudiants ayant complété 30 crédits de formation dans le B.A.A. de HEC Montréal et obtenu une moyenne égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3 peuvent présenter leur candidature au programme d'échanges. On trouvera des précisions additionnelles sur les conditions de ce programme et sur les partenaires étrangers à la section « [programme d'échange, passeport pour le monde](#) ».

Stages en entreprise

Un stage en entreprise permet aux étudiants qui le désirent d'acquérir au cours de leur B.A.A. une expérience de travail pertinente. D'une durée minimale de 135 heures, le stage en entreprise leur permettra de consolider la formation acquise en classe, d'enrichir leur curriculum vitæ, d'établir plus rapidement des contacts avec des employeurs éventuels et même de faire reconnaître leur emploi d'été ou leur emploi à temps partiel.

Tous les étudiants qui ont une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,3 sur 4,3 et qui auront postulés un minimum de 30 crédits pourront demander l'inscription à un stage en entreprise de 3 crédits. Se référer à la section «[les stages en entreprise](#)» pour plus de détails.

Implication étudiante

HEC Montréal s'avère un terrain très fertile pour le développement des habiletés de gestion de ses étudiants par l'implication de ceux-ci au sein d'une multitude d'associations et de groupes d'intérêt. L'École reconnaît le caractère formateur et stimulant de cette participation à la vie de la communauté universitaire et officialise cette reconnaissance sous la forme d'un cours-projet crédité lorsque l'étudiant y acquiert une expérience en gestion.

Tous les étudiants régulièrement inscrits au programme de B.A.A. de HEC Montréal dont la moyenne générale est égale ou supérieure à 2,3 sur 4,3 et qui auront postulés un minimum de 30 crédits pourront demander l'inscription au «cours-projet : vie étudiante».

Se référer à la section «[implication étudiante](#)» pour plus de détails.

Profil d'excellence Mercure

Ce profil d'enrichissement personnel unique à HEC est décrit à la section «profil d'excellence Mercure».

Cheminement Honor

Ce cheminement se veut une voie privilégiée pour accéder à la M.Sc. de HEC Montréal. Il s'adresse aux étudiants qui ont réussi ou postulé un minimum de 57 crédits avec une moyenne de 3,7 et plus.

Se référer à la section «[cheminement Honor](#)» pour plus de détails.

Se référer à la [légende](#)

Description des profils de spécialisation

Le troisième niveau vise à doter l'étudiant d'un minimum de connaissances spécialisées dans l'un ou l'autre des divers domaines de la gestion. Par leur caractère opérationnel, les connaissances transmises au troisième niveau devraient faciliter l'intégration du candidat au marché du travail.

Des séances d'information données par les différents responsables des profils de spécialisation sont offertes à chaque trimestre.

Trois avenues sont disponibles :

1. Les spécialisations :

Elles offrent une spécialisation assez poussée dans un domaine de la gestion :

- [affaires internationales](#)
- [comptabilité professionnelle](#)
- [économie appliquée](#)
- [finance](#)
- [gestion des opérations et de la logistique](#)
- [gestion des ressources humaines](#)
- [management](#)
- [marketing](#)
- [méthodes quantitatives de gestion](#)
- [technologies de l'information](#)

2. Les options mixtes :

Elles offrent une formation un peu plus générale que les spécialisations puisqu'elles permettent l'acquisition d'un minimum de connaissances spécialisées dans deux spécialisations de la gestion.

3. L'option personnalisée :

Elle permet à l'étudiant, à certaines conditions, de tracer lui-même son cheminement en fonction de ses goûts et de ses choix de carrière.

LA SPÉCIALISATION AFFAIRES INTERNATIONALES

Objectif

Former des administrateurs familiers avec l'environnement international et équipés des outils qui leur permettront de réussir leurs activités à l'étranger.

Contenu

36 crédits. Les étudiants doivent s'inscrire aux 9 crédits de cours obligatoires dont 3 crédits de cours d'intégration, 6 crédits de cours de spécialisation et à 27 crédits de cours à option. Les minimums indiqués dans chacun des cas doivent être respectés et l'étudiant devra, s'il y a lieu, ajouter des cours au-delà des minimums pour obtenir les 36 crédits requis.

Professeur responsable

Jahan Ara PEERALLY, professeur responsable de la spécialisation Affaires internationales (514 340-6578)

Préalables

Les préalables spécifiques à chacun des cours sont identifiés après le titre du cours et placés entre parenthèses. L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

COURS OBLIGATOIRES – 9 crédits

Cours d'intégration – 3 crédits

- (1) 3-430-09 Management stratégique des organisations

Cours de la spécialisation – 6 crédits

- (9) 2-086-07 Environnement économique international (1-803-07, 1-804-07)
3-006-84 Gestion internationale

COURS À OPTION – 27 crédits

Cours de la spécialisation – premier bloc - *minimum 3 crédits*

- (9) 2-024-07 Marketing international (2-100-00)
3-051-07 Gestion financière internationale (2-200-96)

Cours de la spécialisation : deuxième bloc - *minimum 9 crédits*

- | | | |
|------------|--|------|
| 2-014-07 | Commerce international | |
| * 3-001-07 | Cours-projet : mission commerciale à l'étranger | } ou |
| * 3-002-93 | Cours-projet : mission commerciale France | |
| 3-010-04 | Négociation en contexte international | |
| 3-015-04 | Droit du commerce international | |
| 3-017-05 | Les affaires en Amérique latine | |
| 3-028-04A | American Political Institutions and Business Practices (cours offert en anglais) | |
| 3-093-09 | Stage spécialisé en affaires internationales | |
| 3-401-00 | Management interculturel | |
| 3-801-84 | Économie internationale (*2-851-07 ou *2-859-04) | |

Cours complémentaires hors spécialisation – *minimum 9 crédits*

Nous recommandons tout particulièrement que l'on profite de la liberté qu'accorde la section des cours complémentaires pour acquérir une amorce de spécialisation dans l'une ou l'autre des disciplines de la gestion. Nous recommandons également à l'étudiant qui prévoit poursuivre ses études à la maîtrise ès sciences de la gestion de s'enquérir auprès des responsables de ce programme d'études des exigences de préalables auxquelles il aura à satisfaire pour devenir admissible au programme dans la spécialisation choisie.

- 2-030-07E Campus Abroad : Mexico
2-031-09 Campus Abroad : Brésil
2-040-08 Campus Abroad : China
2-093-09 Stage multidisciplinaire

Se référer à la [légende](#)

	2-107-97	Comportement du consommateur (2-100-00)
	2-115-97	Analyse de marchés (2-100-00 Co)
	2-201-99	Placements (2-200-96, *2-240-97 Co)
*	2-240-97	Le diagnostic financier et son utilisation (2-200-96 Co)
	2-420-06	Éthique et gestion
	2-440-07	Responsabilité sociale des entreprises
	2-801-97	Évaluation économique des projets d'investissement (1-803-07, 1-804-07)
	2-840-07	Développement durable et gestion environnementale (*2-851-07 ou *2-859-04)
	3-003-04	Cours-projet : vie étudiante
*	3-005-05	Cours-projet : préparation aux compétitions académiques
	3-090-96	Commerce électronique (2-100-00, 2-700-10)
	3-101-84	Recherche commerciale (2-100-00)
	3-109-84	Gestion du marketing (2-100-00)
*	3-205-02	Gestion financière (2-200-96)
	3-330-98	Gestion des conflits organisationnels (2-300-96)
	3-403-00	Leadership
	3-404-00	Gestion du changement
	3-406-89	Théories du management
	3-504-04	Gestion de projet (2-500-09)
	3-620-00	Mathématiques préparatoires aux études supérieures en gestion
	3-670-07	Techniques quantitatives en marketing (2-100-00, *2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
	3-671-09	Techniques quantitatives de la finance (2-200-96, *2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
	3-803-07	Conjoncture (*2-851-07 ou *2-859-04)
	3-804-84	Économie de l'entreprise (*2-851-07 ou *2-859-04)
	3-806-07	Introduction à l'économétrie (*2-851-07 ou *2-859-04)
	3-852-07	Macroéconomie (*2-851-07 ou *2-859-04)

L'étudiant peut également suivre tout autre cours du programme qui fait partie d'une autre spécialisation et qui lui est accessible compte tenu des préalables.

Pour un maximum de 3 crédits, l'étudiant peut aussi choisir :

- un cours de langues offert à HEC ou
- un cours dans un domaine différent de la gestion offert par un autre établissement universitaire en autant que ce choix soit approuvé au préalable par la direction administrative du programme.

Exigences particulières de la spécialisation Affaires internationales

1) Maîtrise d'une deuxième langue

L'étudiant devra, à la satisfaction de l'École, faire la preuve de la maîtrise écrite et parlée de l'anglais (niveau égal ou supérieur à B du test HECTOPE). L'initiation à une troisième langue est fortement recommandée. L'étudiant pourrait profiter du cours au choix pour réaliser cette initiation.

2) Participation au programme d'échanges internationaux

En règle générale, l'étudiant devra réussir à l'étranger, dans le cadre du programme d'échanges internationaux de l'École, un minimum de neuf crédits de cours qui contribueront à l'obtention de son grade. Le responsable d'option peut dans certains cas, après avoir obtenu l'autorisation du directeur du programme, remplacer cette exigence par celle d'une participation à une mission commerciale à l'étranger ou encore par la réussite d'un stage en entreprise spécialisé en affaires internationales, en autant que ce stage ait été effectué à l'extérieur du Canada.

LA SPÉCIALISATION COMPTABILITÉ PROFESSIONNELLE

Objectifs

Préparer des gestionnaires possédant une compétence distinctive en comptabilité. Ceux-ci seront plus particulièrement destinés à la vérification, la fiscalité, le conseil en gestion, le contrôle et la gestion financière des organisations auxquelles ils appartiendront. Ils seront également formés pour s'intégrer à l'un ou l'autre des trois ordres professionnels comptables : les Comptables agréés (CA), les Comptables en management accrédités (CMA) et les Comptables généraux licenciés (CGA).

Contenu

36 crédits. Les étudiants doivent s'inscrire aux 3 crédits obligatoires et à 33 crédits de cours à option. Les minimums indiqués dans chacun des cas doivent être respectés et l'étudiant devra, s'il y a lieu, ajouter des cours au-delà des minimums pour obtenir les 36 crédits requis.

L'étudiant qui souhaite à la fois obtenir son grade de B.A.A. spécialisation Comptabilité professionnelle **et se préparer aux examens d'un ordre professionnel comptable** devra établir son choix de cours à l'aide des renseignements fournis dans les pages qui suivent.

Professeur responsable

Michel VÉZINA, directeur du Service de l'enseignement des sciences comptables (514 340-6534)

Préalables

Les préalables spécifiques à chacun des cours sont identifiés après le titre du cours et placés entre parenthèses. L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

COURS OBLIGATOIRE – 3 crédits

Cours d'intégration ⁽¹⁾ – 3 crédits

3-430-09 Management stratégique des organisations

COURS À OPTION – 33 crédits

Cours de la spécialisation – minimum 27 crédits

- ⁽⁹⁾ 2-905-06 Comptabilité financière : actifs et résultats (1-902-06)
- * 3-735-09 Organisation et technologies de l'information pour l'expertise comptable (2-700-10)
- * 3-902-06 Impôts I
 - 3-910-10 Contrôle interne (2-710-04)
 - 3-911-10 Audit des états financiers (3-910-10)
- * 3-915-85 Impôts et gestion (2-900-97)
 - 3-916-06 Comptabilité financière : sujets spécialisés (2-905-06)
 - 3-921-06 Comptabilité financière : regroupements (2-905-06)
 - 3-922-06 Impôts II (*3-902-06)
 - 3-925-06 Comptabilité financière : instruments financiers et couvertures (2-905-06)
 - 3-929-03 Coût de revient (2-900-97)
 - 3-930-09 Contrôle et décisions (3-929-03)

Cours complémentaires hors spécialisation - *minimum 3 crédits*

- ⁽⁹⁾ 2-710-04 Analyse et conception de systèmes d'information (2-700-10)
- * 3-212-94 Gestion financière pour l'expertise comptable (2-200-96, 2-905-06)

Se référer à la [légende](#)

LA FILIÈRE COMPTABLE AGRÉÉ (CA)

Responsable de la filière

Jacques FORTIN, professeur au Service de l'enseignement des sciences comptables (514 340-6048)

Mission du comptable agréé (CA)

La mission du CA consiste à faciliter la prise de décisions et à améliorer la performance organisationnelle grâce à son expertise en gestion financière, en certification et dans d'autres domaines spécialisés. Le CA agit avec intégrité et objectivité et est engagé à rechercher l'excellence et à servir l'intérêt public. La mission de l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ) est de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour que les CA exercent leurs compétences professionnelles avec objectivité et intégrité et qu'ils soient les chefs de file en matière de création, de validation et d'interprétation de l'information décisionnelle.

Champs d'intervention et d'expertise du CA

De par sa formation, autant celle acquise au niveau universitaire que lors du stage de deux ans en cabinet d'experts-comptables, le futur CA développe des habiletés intellectuelles, des attitudes et des compétences professionnelles et personnelles, entre autres, en communication, relations interpersonnelles, leadership, créativité, capacité de s'adapter aux changements ainsi qu'en affaires internationales.

Cette formation permet aux futurs CA et aux CA de jouer un rôle de premier plan dans les cabinets de CA, dans le monde des affaires, au gouvernement, dans l'industrie ou dans l'enseignement (membres MAGIE).

Les CA oeuvrent notamment dans les champs suivants : la certification de l'information financière et non financière, la comptabilité financière, les technologies de l'information et des communications, l'évaluation d'entreprise, la juricomptabilité, la vérification environnementale, la gestion financière, l'insolvabilité, la fiscalité, le contrôle de gestion et bien d'autres.

De plus, les CA se sont vus reconnaître l'exclusivité de la comptabilité publique par la loi selon le Code des professions du Québec.

Obtention du titre de CA

Pour devenir CA et mériter ainsi une reconnaissance professionnelle quasi-internationale, le candidat doit :

- Être détenteur du grade de bachelier en administration des affaires (B.A.A.), spécialisation comptabilité professionnelle de 90 crédits, filière CA;
- Être détenteur du Diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique, (D.E.S.S.) comptabilité publique, de 30 crédits;
- Réussir l'examen professionnel (EFU);
- Effectuer un stage de formation professionnelle d'une durée de 24 mois, dans un cabinet de CA reconnu maître de stage au Canada ou aux Bermudes, dont une partie sera habituellement réalisée dans le cadre du programme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique. À certaines conditions, un maximum de six mois de stage peut être effectué dans un pays étranger.

Comité CA étudiants

Nous vous invitons à communiquer avec le Comité CA étudiants de l'École pour :

- vous impliquer et participer aux différentes activités;
- obtenir la carte étudiant CA qui donne droit à plusieurs avantages dont l'acquisition à prix modique du cédérom du Manuel de l'ICCA, ainsi qu'aux revues CA Magazine et Bilan;
- obtenir le journal Le grand livre qui vous informe sur les enjeux de la profession.

Se référer à la [légende](#)

Information et renseignements

L'OCAQ publie des brochures et différents documents d'information à l'intention des étudiants. Pour obtenir des renseignements et documents, nous vous invitons à vous adresser au :

Service de la formation professionnelle et de la relève
Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke Ouest 18^e étage
Montréal (Québec) H3A 2S3
Téléphone : 514 288-3256
www.ocaq.qc.ca/

Description de la filière CA

Étape 1 : B.A.A.

Au premier niveau (30 crédits)

Les cours d'initiation aux affaires et de formation générale	24 crédits
Deux cours du bloc Fonctions de l'entreprise	6 crédits

Au deuxième niveau (30 crédits)

Huit cours des blocs Fonctions de l'entreprise et Formation complémentaire	24 crédits
(9) 2-905-06 Comptabilité financière : actifs et résultats (1-902-06)	3 crédits
(9) 2-710-04 Analyse et conception de systèmes d'information (2-700-10)	3 crédits

Au troisième niveau (30 crédits)

Le cours d'intégration suivant :

(1) 3-430-09 Management stratégique des organisations	3 crédits
---	-----------

Les cours de spécialisation suivants:

* 3-735-09 Organisation et technologies de l'information pour l'expertise comptable (2-700-10)	3 crédits
* 3-902-06 Impôts I	3 crédits
3-910-10 Contrôle interne (2-710-04)	3 crédits
3-911-10 Audit des états financiers (3-910-10)	3 crédits
3-916-06 Comptabilité financière : sujets spécialisés (2-905-06)	3 crédits
3-921-06 Comptabilité financière : regroupements (2-905-06)	3 crédits
3-922-06 Impôts II (*3-902-06)	3 crédits
3-925-06 Comptabilité financière : instruments financiers et couvertures (2-905-06)	3 crédits
3-929-03 Coût de revient (2-900-97)	3 crédits

Total 90 crédits

Étape 2 : D.E.S.S. (comptabilité publique)

La totalité des cours obligatoires et optionnels de ce programme	30 crédits
--	------------

Le candidat qui souhaite l'admission à l'ordre des comptables agréés devra ajouter à sa formation de B.A.A. le diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique. Le DESSCP est un programme d'une durée de 15 mois qui s'offre en alternance travail étude et qui est fortement axé sur le développement des compétences professionnelles en comptabilité du candidat.

Ce programme est arrimé au programme de maîtrise en comptabilité publique de l'École.

Se référer à la [légende](#)

LA FILIÈRE COMPTABLE EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉ (CMA)

Responsable de la filière

Jackie DI VITO, professeur au Service de l'enseignement des sciences comptables (514 340-6524)

Nature et rôle

L'Ordre des comptables en management accrédités du Québec a comme mission de veiller à la protection du public, tout en favorisant la prééminence de ses membres en comptabilité de management. Il joue un rôle important dans l'acquisition et l'application du savoir de ses membres. Il est aussi responsable de l'émission du permis d'exercice à ceux qui satisfont à ses exigences.

Champ de pratique

Le comptable en management accrédité (CMA) utilise l'information financière et stratégique pour conseiller la direction sur les façons d'améliorer la performance de l'organisation. Ainsi, il fournit des renseignements qui influencent les résultats d'exploitation, la coordination des activités, le processus décisionnel, la planification de la production, etc. Ses connaissances, ses compétences et ses aptitudes font que l'organisation à laquelle il appartient lui confie des mandats stimulants qui le placent en contact direct avec ceux qui innovent, qui évaluent, qui prennent des décisions, qui organisent, qui font des opérations. Il organise et interprète l'information qu'il recueille chez les divers spécialistes de son organisation ou de l'externe.

Le CMA a le choix de faire carrière au sein de la PME, de la grande entreprise ou de l'appareil gouvernemental. Il n'en tient qu'à lui d'évoluer dans les secteurs manufacturiers ou de service. De fait, on le retrouve dans tous les secteurs, à tous les échelons et dans tous les types d'organisations. Certains choisissent de lancer leur propre entreprise de consultation, de service, de production. Avec leurs connaissances et leurs habiletés, ils constituent d'ailleurs des entrepreneurs de première force.

Processus de formation et d'accréditation

L'étudiant qui souhaite se présenter aux examens de l'Ordre des comptables en management accrédités (CMA) devra ;

- Être détenteur du grade de bachelier en administration des affaires (B.A.A.) et avoir réussi tous les cours de la filière CMA, soit 90 crédits.
- Une fois le programme de B.A.A. complété, le candidat CMA doit réussir les examens d'admission de l'ordre des CMA. L'agrément CMA accordé à HEC Montréal permet à l'étudiant bachelier de la filière CMA d'être exempté de la partie I de l'examen d'admission et de se présenter uniquement à la partie II;
- Par la suite, il devra compléter le programme «Leadership stratégique CMA» de l'Ordre. Ce programme, qui s'échelonne sur deux années, couvre les pratiques de pointe en management et en comptabilité de management. Il comporte six modules organisés en lectures individuelles, travail préparatoire, sessions interactives et en rapports de management. Une activité de synthèse constituée d'un rapport écrit présenté à un conseil d'administration fictif, suivi d'une présentation orale, complète ce programme. Toutes ces activités ont lieu les fins de semaine. La réussite du programme de Leadership stratégique CMA permet d'accéder au titre de comptable en management accrédité. L'étudiant qui poursuivra ses études à la maîtrise en contrôle de gestion pourrait être exempté du programme «Leadership stratégique CMA»;
- L'étudiant doit aussi compléter un stage de deux ans à temps plein qu'il doit, auparavant, faire approuver par l'Ordre. Il doit suivre en même temps le programme de Leadership stratégique CMA.

Supplément au programme d'expertise comptable

À compter du 1^{er} septembre 2009, l'Ordre des CMA du Québec propose un supplément de formation permettant à ses membres d'effectuer tous les actes reliés à la comptabilité publique. Il est suggéré aux candidats CMA désirant acquérir les compétences requises en vertu du « Supplément au programme d'expertise comptable à l'intention des CMA » (ci-après le SPEC) de suivre un programme particulier. Pour plus de détail, l'étudiant est invité à consulter le site web http://www.hec.ca/programmes_formations/baa/etudiants_actuels/comptabilite_professionnelle_cma.html#7926.

Se référer à la [légende](#)

Information

Pour obtenir des renseignements additionnels sur cet ordre on doit s'adresser à :

Secrétariat
Ordre des comptables en management accrédités du Québec
715, Square Victoria, 3^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2H7
Téléphone : 514 849-1155
Télécopie : 514 849-9674
Internet : <http://www.cma-quebec.org/>

Description de la filière CMA

Au premier niveau (30 crédits)

Les cours d'initiation aux affaires et de formation générale	24 crédits
Deux cours du bloc Fonctions de l'entreprise	6 crédits

Au deuxième niveau (30 crédits)

Huit cours des blocs Fonctions de l'entreprise et Formation complémentaire	24 crédits
⁽⁹⁾ 2-905-06 Comptabilité financière : actifs et résultats (1-902-06)	3 crédits
⁽⁹⁾ 2-710-04 Analyse et conception de systèmes d'information (2-700-10)	3 crédits

Au troisième niveau (30 crédits) Le cours d'intégration suivant :

⁽¹⁾ 3-430-09 Management stratégique des organisations	3 crédits
--	-----------

Les cours de spécialisation suivants :

* 3-212-94	Gestion financière pour l'expertise comptable (2-200-96, 2-905-06)	3 crédits
* 3-735-09	Organisation et technologies de l'information pour l'expertise comptable (2-700-10)	3 crédits
3-910-10	Contrôle interne (2-710-04)	3 crédits
^(10*) 3-915-85	Impôts et gestion (2-900-97) OU	3 crédits
	3-902-06 Impôts I ET	(3 crédits)
	3-922-06 Impôts II (*3-902-06)	(3 crédits)
3-916-06	Comptabilité financière : sujets spécialisés (2-905-06)	3 crédits
3-921-06	Comptabilité financière : regroupements (2-905-06)	3 crédits
3-925-06	Comptabilité financière : instruments financiers et couvertures (2-905-06)	3 crédits
3-929-03	Coût de revient (2-900-97)	3 crédits
3-930-09	Contrôle et décisions (3-929-03)	3 crédits

Total 90 crédits
(93 crédits si l'étudiant suit les cours Impôts I et II)

Se référer à la [légende](#)

LA FILIÈRE COMPTABLE GÉNÉRALE LICENCIÉE (CGA)

Responsable de la filière

Michel GUINDON, professeur au Service de l'enseignement des sciences comptables (514 340-6511)

Nature et rôle

L'Ordre des comptables généraux du Québec (CGA) est régi par le Code des professions du Québec. Avec pour mission d'assurer la protection du public, l'Ordre contribue également au développement de ses membres au sein de la profession comptable par un programme de formation continue, un programme de perfectionnement professionnel et par la publication de plusieurs ouvrages reliés à la profession.

Champ d'expertise

Au chapitre de l'emploi, le titre de CGA est grandement valorisé et recherché par les employeurs. Tous les secteurs d'activité et tous les niveaux hiérarchiques bénéficient de la contribution de ces experts-comptables en performance financière. Près de 50 % occupent différents postes dans le secteur privé (industries et entreprises de services). Environ 30 % des membres œuvrent dans les secteurs public et parapublic, alors que 20 % se retrouvent dans les cabinets d'experts-comptables.

Obtention du permis CGA

Pour se voir délivrer le permis d'utilisation du titre CGA l'étudiant doit :

1. Être détenteur du grade de bachelier en administration des affaires (B.A.A.) et avoir réussi tous les cours de la filière CGA, soit 90 crédits;
2. Avoir réussi le Programme d'expertise professionnel (PEP) de 15 crédits;
3. Avoir réussi les examens professionnels nationaux;
4. Avoir satisfait aux exigences du stage. Le stage est d'une durée de 24 mois. Il doit être préalablement autorisé par l'Ordre. Il s'effectue parallèlement aux examens et au PEP.

Comité CGA étudiants

Nous invitons tous les étudiants du cheminement CGA à communiquer avec le Comité CGA étudiants de l'École pour :

- vous impliquez et participer aux différentes activités;
- vous inscrire à la liste de distribution de courriel par laquelle plusieurs renseignements leur sont transmis;
- vous bénéficiez de tous les avantages offerts par l'Ordre des CGA.

Vous pouvez communiquer avec le Comité CGA étudiants à l'adresse électronique suivante cga@hec.ca, ou encore, consulter le site internet du comité <http://neumann.hec.ca/ccga/>.

Informations

L'Ordre publie un Guide de formation et une brochure préparée à l'intention des étudiants. Pour recevoir cette brochure ou obtenir des renseignements additionnels ou pour s'inscrire à l'Ordre, on doit s'adresser à :

Ordre des comptables généraux licenciés du Québec
Direction de la formation
500, Place d'Armes, bureau 1800
Montréal (Québec) H2Y 2W2
Téléphone : 514 861-1823 ou 1 800 463-0163
Télécopieur : 514 861-7661
Courrier électronique : formation@cga-quebec.org
Internet : <http://www.cga-quebec.org/>

Description de la filière CGA

Au premier niveau (30 crédits)

Les cours d'initiation aux affaires et de formation générale	24 crédits
Deux cours du bloc Fonctions de l'entreprise	6 crédits

Au deuxième niveau (30 crédits)

Huit cours des blocs Fonctions de l'entreprise et Formation complémentaire	24 crédits
⁽⁹⁾ 2-905-06 Comptabilité financière : actifs et résultats (1-902-06)	3 crédits
⁽⁹⁾ 2-710-04 Analyse et conception de systèmes d'information (2-700-10)	3 crédits

Au troisième niveau (30 crédits)

Le cours d'intégration suivant :

⁽¹⁾ 3-430-09 Management stratégique des organisations	3 crédits
--	-----------

Les cours de spécialisation suivants :

* 3-735-09 Organisation et technologies de l'information pour l'expertise comptable (2-700-10)	3 crédits
* 3-902-06 Impôts I	3 crédits
3-910-10 Contrôle interne (2-710-04)	3 crédits
3-911-10 Audit des états financiers (3-910-10)	3 crédits
3-916-06 Comptabilité financière : sujets spécialisés (2-905-06)	3 crédits
3-921-06 Comptabilité financière : regroupements (2-905-06)	3 crédits
3-922-06 Impôts II (*3-902-06)	3 crédits
3-925-06 Comptabilité financière : instruments financiers et couvertures (2-905-06)	3 crédits
3-929-03 Coût de revient (2-900-97)	3 crédits

Total	90 crédits
-------	------------

Se référer à la [légende](#)

LA SPÉCIALISATION ÉCONOMIE APPLIQUÉE

Objectif

Former des administrateurs habilités à l'analyse de l'environnement économique, dans les secteurs public et privé.

Contenu

36 crédits. Les étudiants doivent s'inscrire aux 12 crédits de cours obligatoires dont 3 crédits de cours d'intégration, 9 crédits de cours de spécialisation et à 24 crédits de cours à option. Les minimums indiqués dans chacun des cas doivent être respectés et l'étudiant devra, s'il y a lieu, ajouter des cours au-delà des minimums pour obtenir les 36 crédits requis.

Professeur responsable

Daniel RACETTE, directeur de l'Institut d'économie appliquée (514 340-6445)

Préalables

Les préalables spécifiques à chacun des cours sont identifiés après le titre du cours et placés entre parenthèses. L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

COURS OBLIGATOIRES – 12 crédits

Cours d'intégration – 3 crédits

- ⁽¹⁾ 3-430-09 Management stratégique des organisations

Cours de la spécialisation – 9 crédits

- 3-806-07 Introduction à l'économétrie (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-851-07 Microéconomie (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-852-07 Macroéconomie (*2-851-07 ou *2-859-04)

COURS À OPTION – 24 crédits

Cours de la spécialisation – minimum 9 crédits

- ⁽⁹⁾ 2-086-07 Environnement économique international (1-803-07, 1-804-07)
⁽⁹⁾ 2-603-97 Mathématiques linéaires
⁽⁹⁾ 2-801-97 Évaluation économique des projets d'investissement (1-803-07, 1-804-07)
2-840-07 Développement durable et gestion environnementale (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-800-84 Économie monétaire (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-801-84 Économie internationale (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-803-07 Conjoncture (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-804-84 Économie de l'entreprise (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-807-84 Économie du travail
3-810-95 Pensée et histoire économiques
3-820-02 Économie numérique (2-700-10, *2-851-07 ou *2-859-04)
3-822-05 Économie québécoise : intégration nord-américaine et spécificités
3-893-09 Stage spécialisé en économie appliquée

Cours complémentaires hors spécialisation – minimum 9 crédits

- 2-093-09 Stage multidisciplinaire
2-107-97 Comportement du consommateur (2-100-00)
2-115-97 Analyse de marchés (2-100-00 Co)
2-201-99 Placements (2-200-96, *2-240-97 Co)
* 2-240-97 Le diagnostic financier et son utilisation (2-200-96 Co)
2-720-99 Bases de données de l'entreprise (2-700-10)
3-001-90 Cours-projet optionnel
3-003-04 Cours-projet : vie étudiante
* 3-005-05 Cours-projet : préparation aux compétitions académiques
3-051-07 Gestion financière internationale (2-200-96)
3-101-84 Recherche commerciale (2-100-00)
* 3-204-84 Problèmes financiers des PME (2-200-96, 2-900-97)

Se référer à la [légende](#)

- * 3-205-02 Gestion financière (2-200-96)
- 3-208-99 Gestion des institutions financières (2-200-96)
- 3-406-89 Théories du management
- 3-424-97 Droit des affaires
- 3-602-09 Modèles probabilistes et stochastiques de la gestion (1-620-07)
- 3-620-00 Mathématiques préparatoires aux études supérieures en gestion

L'étudiant peut également suivre tout autre cours du programme qui fait partie d'une autre spécialisation et qui lui est accessible compte tenu des préalables.

Pour un maximum de 3 crédits, l'étudiant peut aussi choisir :

- un cours de langues offert à HEC ou
- un cours dans un domaine différent de la gestion offert par un autre établissement universitaire en autant que ce choix soit approuvé au préalable par la direction administrative du programme.

LA SPÉCIALISATION FINANCE

Objectif

Former des administrateurs préparés à l'exercice de fonctions reliées à la finance d'entreprise, à la finance de marché, au conseil en placement ou à d'autres types de décision et d'analyses financières.

Contenu

36 crédits. Les étudiants doivent s'inscrire aux 12 crédits de cours obligatoires dont 3 crédits de cours d'intégration, 9 crédits de cours de spécialisation et à 24 crédits de cours à option. Les minimums indiqués dans chacun des cas doivent être respectés et l'étudiant devra, s'il y a lieu, ajouter des cours au-delà des minimums pour obtenir les 36 crédits requis.

Professeur responsable

Jean-Philippe TARTE, professeur au Service de l'enseignement de la finance, jean-philippe.2.tarte@hec.ca (514 340-6612)

Préalables

Les préalables spécifiques à chacun des cours sont identifiés après le titre du cours et placés entre parenthèses. L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

COURS OBLIGATOIRES – 12 crédits

Cours d'intégration – 3 crédits

- ⁽¹⁾ 3-430-09 Management stratégique des organisations

Cours de la spécialisation – 9 crédits

- ⁽⁹⁾ 2-201-99 Placements (2-200-96, *2-240-97Co)
^{(9)*} 2-240-97 Le diagnostic financier et son utilisation (2-200-96 Co)
* 3-205-02 Gestion financière (2-200-96)

COURS À OPTION – 24 crédits

Cours de la spécialisation – 15 crédits

- 3-051-07 Gestion financière internationale (2-200-96)
3-202-02 Gestion des risques (2-200-96)
3-203-99 Gestion de portefeuille (2-201-99, 3-210-99)
3-208-99 Gestion des institutions financières (2-200-96)
3-210-99 Options et contrats à terme (2-200-96)
3-211-02 Gestion de la trésorerie (2-200-96)
3-213-02 Stratégies financières des grandes entreprises (*3-205-02)
3-214-02 Stratégies financières des PME (*3-205-02)
3-225-06 Éthique, réglementation et normes de conduite en finance
3-235-10 Gestion financière des charges sociales des entreprises
3-293-09 Stage spécialisé en finance
3-298-98 Négociation en salle des marchés (2-201-99, 3-210-99)

Deux profils sont offerts : le profil Finance d'entreprise et le profil Finance de marché et conseil en placement. L'étudiant qui choisit l'un des deux profils doit réussir les cours reliés à ces profils. Pour l'obtention du diplôme, la réussite d'un profil n'est pas obligatoire.

• Profil Finance d'entreprise (12 crédits)

- 3-202-02 Gestion des risques (2-200-96)
3-211-02 Gestion de la trésorerie (2-200-96)
3-213-02 Stratégies financières des grandes entreprises (*3-205-02)
3-214-02 Stratégies financières des PME (*3-205-02)

⁽¹¹⁾ • Profil Finance de marché et conseil en placement (15 crédits)

- 3-203-99 Gestion de portefeuille (2-201-99, 3-210-99)

Se référer à la [légende](#)

- (11) 3-208-99 Gestion des institutions financières (2-200-96)
 3-210-99 Options et contrats à terme (2-200-96)
 3-225-06 Éthique, réglementation et normes de conduite en finance
 3-298-98 Négociation en salle des marchés (2-201-99, 3-210-99)

Cours complémentaires hors spécialisation – 9 crédits

(11) • **Cours recommandés pour une carrière de conseiller en placement**

- 2-120-07 La vente relationnelle I : le processus de vente (2-100-00)
 * 3-417-84 Création d'entreprise
 * 3-915-85 Impôts et gestion (2-900-97)

• **Autres cours complémentaires suggérés**

- 2-093-09 Stage multidisciplinaire
 2-420-06 Éthique et gestion
 2-603-97 Mathématiques linéaires
 2-801-97 Évaluation économique des projets d'investissement (1-803-07, 1-804-07)
 3-001-90 Cours-projet optionnel
 3-003-04 Cours-projet : vie étudiante
 * 3-005-05 Cours-projet : préparation aux compétitions académiques
 3-020-07 Préparation à l'examen CFA®, Niveau 1 (3-203-99 Co, *3-205-02 Co, 3-210-99 Co)
 3-403-00 Leadership
 3-424-97 Droit des affaires
 3-602-09 Modèles probabilistes et stochastiques de la gestion (1-620-07)
 3-620-00 Mathématiques préparatoires aux études supérieures en gestion
 3-671-09 Techniques quantitatives de la finance (2-200-96, *2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
 3-800-84 Économie monétaire (*2-851-07 ou *2-859-04)
 3-803-07 Conjoncture (*2-851-07 ou *2-859-04)
 3-804-84 Économie de l'entreprise (*2-851-07 ou *2-859-04)
 3-806-07 Introduction à l'économétrie (*2-851-07 ou *2-859-04)
 3-851-07 Microéconomie (*2-851-07 ou *2-859-04)
 3-852-07 Macroéconomie (*2-851-07 ou *2-859-04)
 * 3-915-85 Impôts et gestion (2-900-97)

L'étudiant peut également suivre tout autre cours du programme qui fait partie d'une autre spécialisation et qui lui est accessible compte tenu des préalables.

Pour un maximum de 3 crédits, l'étudiant peut aussi choisir :

- un cours de langues offert à HEC ou
- un cours dans un domaine différent de la gestion offert par un autre établissement universitaire en autant que ce choix soit approuvé au préalable par la direction administrative du programme.

C.F.A.® (Chartered Financial Analyst)

L'étudiant qui souhaite se préparer aux examens du CFA Institute afin d'obtenir le titre professionnel d'analyste financier agréé doit considérer dans son cheminement les cours suivants :

- * 2-240-97 Le diagnostic financier et son utilisation (2-200-96 Co)
 3-020-07 Préparation à l'examen CFA®, Niveau 1 (3-203-99 Co, *3-205-02 Co, 3-210-99 Co)
 3-203-99 Gestion de portefeuille (2-201-99, 3-210-99)
 3-225-06 Éthique, réglementation et normes de conduite en finance
 3-803-07 Conjoncture (*2-851-07 ou *2-859-04)

Il est également recommandé de suivre les cours préparatoires aux examens offerts par l'École.

LA SPÉCIALISATION GESTION DES OPÉRATIONS ET DE LA LOGISTIQUE

Objectif

Former des administrateurs possédant une compétence distinctive dans l'analyse et la solution des problèmes de gestion de production et de la logistique.

Contenu

36 crédits. Les étudiants doivent s'inscrire aux 15 crédits de cours obligatoires dont 3 crédits de cours d'intégration, 12 crédits de cours de spécialisation et à 21 crédits de cours à option. Les minimums indiqués dans chacun des cas doivent être respectés et l'étudiant devra, s'il y a lieu, ajouter des cours au-delà des minimums pour obtenir les 36 crédits requis.

Professeur responsable

Hélène GIROUX, professeure au Service de l'enseignement de la gestion des opérations et de la logistique (514 340-6280)

Préalables

Les préalables spécifiques à chacun des cours sont identifiés après le titre du cours et placés entre parenthèses. L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

COURS OBLIGATOIRES – 15 crédits

Cours d'intégration – 3 crédits

- ⁽¹⁾ 3-430-09 Management stratégique des organisations

Cours de la spécialisation – 12 crédits

- 2-503-09 Gestion des achats (2-500-09)
2-502-04 Planification et contrôle de la production et des stocks (2-500-09)
⁽⁹⁾ 2-510-04 Qualité totale (2-500-09)
3-520-04 Stratégie des opérations (2-500-09)

COURS À OPTION – 21 crédits

Cours de la spécialisation – minimum 6 crédits

- 2-504-09 Pratique et outils de la gestion de projets (2-500-09)
3-501-09 Gestion des approvisionnements (2-500-09, 2-503-09)
3-503-04 Amélioration des processus et de la performance (2-500-09)
* 3-505-04 La gestion des opérations dans les entreprises de services (2-500-09)
3-525-04 Logistique (2-500-09)
3-535-04 Progiciels de gestion intégrée appliqués à la gestion des opérations (2-500-09)
3-593-09 Stage spécialisé en gestion des opérations et de la logistique

Cours complémentaires hors spécialisation – minimum 9 crédits

- 2-014-07 Commerce international
2-086-07 Environnement économique international (1-803-07, 1-804-07)
2-093-09 Stage multidisciplinaire
2-420-06 Éthique et gestion
2-440-07 Responsabilité sociale des entreprises
2-710-04 Analyse et conception de systèmes d'information (2-700-10)
2-720-99 Bases de données de l'entreprise (2-700-10)
2-840-07 Développement durable et gestion environnementale (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-001-90 Cours-projet optionnel
3-003-04 Cours-projet : vie étudiante
* 3-005-05 Cours-projet : préparation aux compétitions académiques
3-108-93 Séminaire en distribution commerciale (2-100-00)
3-112-88 La gestion du commerce de détail (2-100-00)
3-320-02 Développement des compétences du personnel (2-300-96)

Se référer à la [légende](#)

3-333-98	Gérer la santé et la sécurité au travail (2-300-96)
3-400-99	L'organisation du travail dans les entreprises contemporaines
3-403-00	Leadership
3-404-00	Gestion du changement
3-424-97	Droit des affaires
3-610-97	Applications de la recherche opérationnelle (*2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
3-620-00	Mathématiques préparatoires aux études supérieures en gestion
3-804-84	Économie de l'entreprise (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-822-05	Économie québécoise : intégration nord-américaine et spécificités
3-929-03	Coût de revient (2-900-97)

L'étudiant peut également suivre tout autre cours du programme qui fait partie d'une autre spécialisation et qui lui est accessible compte tenu des préalables.

Pour un maximum de 3 crédits, l'étudiant peut aussi choisir :

- un cours de langues offert à HEC ou
- un cours dans un domaine différent de la gestion offert par un autre établissement universitaire en autant que ce choix soit approuvé au préalable par la direction administrative du programme.

LA SPÉCIALISATION GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objectif

Former des administrateurs préparés à l'exercice d'activités reliées à la gestion des ressources humaines et aux relations du travail.

Contenu

36 crédits. Les étudiants doivent s'inscrire aux 12 crédits de cours obligatoires dont 3 crédits de cours d'intégration, 9 crédits de cours de spécialisation et à 24 crédits de cours à option. Les minimums indiqués dans chacun des cas doivent être respectés et l'étudiant devra, s'il y a lieu, ajouter des cours au-delà des minimums pour obtenir les 36 crédits requis.

Professeur responsable

Lucie Morissette, professeure au Service de l'enseignement de la gestion des ressources humaines (514 340-7109)

Préalables

Les préalables spécifiques à chacun des cours sont identifiés après le titre du cours et placés entre parenthèses. L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

COURS OBLIGATOIRES – 12 crédits

Cours d'intégration – 3 crédits

- (1) 3-430-09 Management stratégique des organisations

Cours de la spécialisation – 9 crédits

- 3-305-98 Stratégies de gestion des ressources humaines (2-300-96)
- 3-332-98 Les gestionnaires et l'action syndicale (2-300-96)
- 3-351-98 Les gestionnaires et les lois du travail (2-300-96)

COURS À OPTION – 24 crédits

Cours de la spécialisation – minimum 12 crédits

- (9) 2-301-02 Informatisation de la gestion des ressources humaines (2-300-96, 2-700-10)
- (9) 2-310-98 Gestion du rendement au travail (2-300-96)
- 3-300-98 Le recrutement et la sélection du personnel (2-300-96)
- 3-302-98 Gestion de la rémunération (2-300-96)
- 3-310-99 Mise en œuvre des nouvelles formes d'organisation du travail (2-300-96)
- 3-320-02 Développement des compétences du personnel (2-300-96)
- 3-330-98 Gestion des conflits organisationnels (2-300-96)
- 3-333-98 Gérer la santé et la sécurité au travail (2-300-96)
- 3-393-09 Stage spécialisé en gestion des ressources humaines

Cours complémentaires hors spécialisation – minimum 9 crédits

Les cours suggérés sont les suivants :

- 2-093-09 Stage multidisciplinaire
- 2-403-97 Comportement dans l'organisation
- * 2-405-97 Habiletés de direction
- 2-420-06 Éthique et gestion
- 2-440-07 Responsabilité sociale des entreprises
- 2-510-04 Qualité totale (2-500-09)
- 2-720-99 Bases de données de l'entreprise (2-700-10)
- 2-840-07 Développement durable et gestion environnementale (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-001-90 Cours projet optionnel
- 3-003-04 Cours-projet : vie étudiante
- * 3-005-05 Cours-projet : préparation aux compétitions académiques
- 3-006-84 Gestion internationale
- 3-103-93 Gestion de l'équipe de vente (2-100-00)

Se référer à la [légende](#)

3-400-99	Organisation du travail dans les entreprises contemporaines
3-401-00	Management interculturel
3-402-00	Gestion de la vie professionnelle
3-403-00	Leadership
3-404-00	Gestion du changement
3-406-89	Théories du management
3-424-97	Droit des affaires
3-520-04	Stratégie des opérations (2-500-09)
3-620-00	Mathématiques préparatoires aux études supérieures en gestion
* 3-730-10	Gestion des technologies de l'information (2-710-04)
3-803-07	Conjoncture (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-804-84	Économie de l'entreprise (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-807-84	Économie du travail
3-810-95	Pensée et histoire économiques
3-822-05	Économie québécoise : intégration nord-américaine et spécificités

L'étudiant peut également suivre tout autre cours du programme qui fait partie d'une autre spécialisation et qui lui est accessible compte tenu des préalables.

Pour un maximum de 3 crédits, l'étudiant peut aussi choisir :

- un cours de langues offert à HEC ou
- un cours dans un domaine différent de la gestion offert par un autre établissement universitaire en autant que ce choix soit approuvé au préalable par la direction administrative du programme.

LA SPÉCIALISATION MANAGEMENT

Objectif

La spécialisation Management cherche à encadrer et former des créateurs d'entreprise, des repreneurs d'entreprise familiale, des superviseurs de premier niveau, des consultants junior et finalement des candidats à la maîtrise en gestion. Alors que le profil entrepreneur permettra de combler les deux premiers besoins des étudiants, c'est le profil gestionnaire qui permettra de combler les trois derniers besoins.

Contenu

36 crédits. Les étudiants doivent s'inscrire aux 12 crédits de cours obligatoires dont 3 crédits de cours d'intégration, 9 crédits de cours de spécialisation et à 24 crédits de cours à option. Les minimums indiqués dans chacun des cas doivent être respectés et l'étudiant devra, s'il y a lieu, ajouter des cours au-delà des minimums pour obtenir les 36 crédits requis.

Professeur responsable

Caroline AUBÉ, professeure au Service de l'enseignement du management (514 340-6943)

Préalables

Les préalables spécifiques à chacun des cours sont identifiés après le titre du cours et placés entre parenthèses. L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

COURS OBLIGATOIRES – 12 crédits

Cours d'intégration – 3 crédits

- ⁽¹⁾ 3-430-09 Management stratégique des organisations

Cours de la spécialisation – 9 crédits – L'étudiant doit choisir un des deux profils :

• Profil Entrepreneur

Les étudiants doivent préalablement discuter de leur projet avec le professeur responsable et lui remettre le formulaire d'inscription complémentaire pour le profil Entrepreneur.

- * 3-412-08 Projet entrepreneurial supervisé
- * 3-413-08 Planification du projet entrepreneurial (6 crédits)

• Profil Gestionnaire

- ^{(9)*} 2-405-97 Habiletés de direction ou * 3-405-09 Habiletés de direction de projets
- 3-404-00 Gestion du changement
- 3-407-00 Outils de management

COURS À OPTION – 24 crédits

Cours de la spécialisation – minimum 9 crédits

- ⁽⁹⁾ 2-403-97 Comportement dans l'organisation
- ⁽⁹⁾ 2-420-06 Éthique et gestion
- 2-440-07 Responsabilité sociale des entreprises
- 2-840-07 Développement durable et gestion environnementale (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-400-99 Organisation du travail dans les entreprises contemporaines
- 3-401-00 Management interculturel
- 3-402-00 Gestion de la vie professionnelle
- 3-403-00 Leadership
- 3-406-89 Théories du management
- 3-410-09 Perspective managériale de la gestion de projets
- * 3-417-84 Création d'entreprise
- 3-424-97 Droit des affaires
- 3-493-09 Stage spécialisé en management

Se référer à la [légende](#)

Cours complémentaires hors spécialisation – minimum 9 crédits

Les cours suggérés sont les suivants :

	2-014-07	Commerce international
	2-093-09	Stage multidisciplinaire
	2-107-97	Comportement du consommateur (2-100-00)
	2-115-97	Analyse de marchés (2-100-00 Co)
*	2-240-97	Le diagnostic financier et son utilisation (2-200-96 Co)
	2-310-98	Gestion du rendement au travail (2-300-96)
	2-510-04	Qualité totale (2-500-09)
	3-001-90	Cours-projet optionnel
	3-003-04	Cours-projet : vie étudiante
*	3-005-05	Cours-projet : préparation aux compétitions académiques
	3-090-96	Commerce électronique (2-100-00, 2-700-10)
	3-105-95	La gestion dans le contexte des entreprises artistiques
	3-112-88	La gestion du commerce de détail (2-100-00)
*	3-204-84	Problèmes financiers des PME (2-200-96, 2-900-97)
	3-320-02	Développement des compétences du personnel (2-300-96)
*	3-505-04	La gestion des opérations dans les entreprises de services (2-500-09)
	3-620-00	Mathématiques préparatoires aux études supérieures en gestion
*	3-730-10	Gestion des technologies de l'information (2-710-04)
	3-804-84	Économie de l'entreprise (*2-851-07 ou *2-859-04)
	3-822-05	Économie québécoise : intégration nord-américaine et spécificités

L'étudiant peut également suivre tout autre cours du programme qui fait partie d'une autre spécialisation et qui lui est accessible compte tenu des préalables.

Pour un maximum de 3 crédits, l'étudiant peut aussi choisir :

- un cours de langues offert à HEC ou
- un cours dans un domaine différent de la gestion offert par un autre établissement universitaire en autant que ce choix soit approuvé au préalable par la direction administrative du programme.

LA SPÉCIALISATION MARKETING

Objectif

Transmettre les connaissances et développer les aptitudes nécessaires à une carrière de gestionnaire dans le domaine du marketing, qu'il s'agisse de commerce de détail, de gestion de la vente, de direction de produits ou marques, de publicité, de fonction de supports (par ex. recherche commerciale, distribution physique, etc.) ou de responsabilité à caractère plus général en marketing.

Contenu

36 crédits. Les étudiants doivent s'inscrire aux 15 crédits de cours obligatoires dont 3 crédits de cours d'intégration, 12 crédits de cours de spécialisation et à 21 crédits de cours à option. Les minimums indiqués dans chacun des cas doivent être respectés et l'étudiant devra, s'il y a lieu, ajouter des cours au-delà des minimums pour obtenir les 36 crédits requis.

Professeur responsable

Renaud LEGOUX, professeur responsable de la spécialisation Marketing (514 340-6997)

Préalables

Les préalables spécifiques à chacun des cours sont identifiés après le titre du cours et placés entre parenthèses. L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

COURS OBLIGATOIRES – 15 crédits

Cours d'intégration – 3 crédits

- ⁽¹⁾ 3-430-09 Management stratégique des organisations

Cours de la spécialisation – 12 crédits

- ⁽⁹⁾ 2-107-97 Comportement du consommateur (2-100-00)
⁽⁹⁾ 2-115-97 Analyse de marchés (2-100-00 Co)
3-101-84 Recherche commerciale (2-100-00)
3-109-84 Gestion du marketing (2-100-00)

COURS À OPTION – 21 crédits

Cours de la spécialisation – minimum 9 crédits

L'étudiant doit choisir un des deux profils :

• Profil de gestion du marketing

- ⁽⁹⁾ 2-024-07 Marketing international (2-100-00)
⁽⁹⁾ 2-120-07 La vente relationnelle I : processus de vente (2-100-00)
3-102-03 Communication marketing intégrée (2-100-00)
3-103-93 Gestion de l'équipe de vente (2-100-00)
3-104-09 Marketing électronique (2-100-00)
3-108-93 Séminaire en distribution commerciale (2-100-00)
3-110-04 Gestion de produits (2-100-00)
3-112-88 La gestion du commerce de détail (2-100-00)
3-121-07 La vente relationnelle II : stratégie de vente (2-120-07)
3-193-09 Stage spécialisé en marketing
* 3-197-97 Gestion du marketing dans les entreprises de services (2-100-00)

• Profil Gestion du commerce de détail

Cours obligatoires du profil - 6 crédits

- 3-108-93 Séminaire en distribution commerciale (2-100-00)
3-112-88 La gestion du commerce de détail (2-100-00)

Cours optionnels du profil – minimum 3 crédits

- 3-102-03 Communication marketing intégrée (2-100-00)
3-103-93 Gestion de l'équipe de vente (2-100-00)

Se référer à la [légende](#)

- 3-193-09 Stage spécialisé en marketing
- * 3-197-97 Gestion du marketing dans les entreprises de services (2-100-00)

Cours complémentaires hors spécialisation – minimum 9 crédits

Les cours suggérés sont les suivants :

- 2-014-07 Commerce international
- 2-093-09 Stage multidisciplinaire
- 2-420-06 Éthique et gestion
- 2-440-07 Responsabilité sociale des entreprises
- 2-710-04 Analyse et conception de systèmes d'information (2-700-10)
- 2-720-99 Bases de données de l'entreprise (2-700-10)
- 2-840-07 Développement durable et gestion environnementale (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-001-90 Cours-projet optionnel
- 3-003-04 Cours-projet : vie étudiante
- * 3-005-05 Cours-projet : préparation aux compétitions académiques
- 3-006-84 Gestion internationale
- 3-007-04 Cours-projet : défi Marketing
- 3-009-04 Cours-projet : relève publicitaire
- 3-011-04 Cours-projet : l'Oréal Brandstorm
- 3-105-95 La gestion dans le contexte des entreprises artistiques
- * 3-204-84 Problèmes financiers des PME (2-200-96, 2-900-97)
- 3-403-00 Leadership
- 3-424-97 Droit des affaires
- 3-620-00 Mathématiques préparatoires aux études supérieures en gestion
- 3-670-07 Techniques quantitatives en marketing (2-100-00, *2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
- 3-801-84 Économie internationale (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-803-07 Conjoncture (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-804-84 Économie de l'entreprise (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-822-05 Économie québécoise : intégration nord-américaine et spécificités

Bloc Management et Gestion des ressources humaines

- ⁽¹²⁾ 2-310-98 Gestion du rendement au travail (2-300-96)
- ⁽¹²⁾ * 2-405-97 Habiletés de direction
- ⁽¹²⁾ 3-300-98 Recrutement et sélection du personnel (2-300-96)
- ⁽¹²⁾ 3-302-98 Gestion de la rémunération (2-300-96)
- ⁽¹²⁾ 3-404-00 Gestion du changement

Bloc Gestion des opérations et de la logistique

- ⁽¹²⁾ 2-502-04 Planification et contrôle de la production et des stocks (2-500-09)
- ⁽¹²⁾ 3-501-09 Gestion des approvisionnements (2-500-09, 2-503-09)
- *⁽¹²⁾ 3-505-04 Gestion des opérations dans les entreprises de services (2-500-09)
- ⁽¹²⁾ 3-525-04 Logistique (2-500-09)
- ⁽¹²⁾ 3-535-04 Progiciels de gestion intégrée appliqués à la gestion des opérations (2-500-09)

L'étudiant peut également suivre tout autre cours du programme qui fait partie d'une autre spécialisation et qui lui est accessible compte tenu des préalables.

Pour un maximum de 3 crédits, l'étudiant peut aussi choisir :

- un cours de langues offert à HEC ou
- un cours dans un domaine différent de la gestion offert par un autre établissement universitaire en autant que ce choix soit approuvé au préalable par la direction administrative du programme.

Se référer à la [légende](#)

LA SPÉCIALISATION MÉTHODES QUANTITATIVES DE GESTION

Objectif

Former des administrateurs préparés à l'utilisation des méthodes quantitatives pour la solution analytique des problèmes des entreprises.

Contenu

36 crédits. Les étudiants doivent s'inscrire aux 6 crédits de cours obligatoire dont 3 crédits de cours d'intégration, 3 crédits de cours de spécialisation et à 30 crédits de cours à option. Les minimums indiqués dans chacun des cas doivent être respectés et l'étudiant devra, s'il y a lieu, ajouter des cours au-delà des minimums pour obtenir les 36 crédits requis.

Professeur responsable

Olivier BAHN, professeur au Service de l'enseignement des méthodes quantitatives de gestion (514 340-6503)

Préalables

Les préalables spécifiques à chacun des cours sont identifiés après le titre du cours et placés entre parenthèses. L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

COURS OBLIGATOIRES – 6 crédits

Cours d'intégration – 3 crédits

- (1) 3-430-09 Management stratégique des organisations

Cours de la spécialisation – 3 crédits

- (9) 2-603-97 Mathématiques linéaires

COURS À OPTION – 30 crédits

Cours de la spécialisation – minimum 9 crédits

- 3-602-09 Modèles probabilistes et stochastiques de la gestion (1-620-07)
- 3-610-97 Applications de la recherche opérationnelle (*2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
- 3-620-00 Mathématiques préparatoires aux études supérieures en gestion
- 3-631-07 Applications de l'exploitation de données en gestion
- 3-670-07 Techniques quantitatives en marketing (2-100-00 et *2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
- 3-671-09 Techniques quantitatives de la finance (2-200-00 et *2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
- 3-693-09 Stage spécialisé en méthodes quantitatives en gestion
- (13) 35-133-97 Cours optionnel hors faculté

Cours complémentaires hors spécialisation – minimum 9 crédits

Nous recommandons que l'étudiant profite de la liberté qu'accorde la section des cours complémentaires pour acquérir une amorce de spécialisation dans l'une ou l'autre des disciplines de la gestion. Nous recommandons tout particulièrement à l'étudiant qui prévoit poursuivre ses études à la maîtrise ès sciences de la gestion de consulter la note au bas de la page et de s'enquérir auprès des responsables de ce programme d'études des exigences de préalables auxquelles il aura à satisfaire pour devenir admissible au programme de la spécialisation choisie.

Les cours suggérés sont les suivants :

- 2-093-09 Stage multidisciplinaire
- 2-115-97 Analyse de marchés (2-100-00Co)
- 2-201-99 Placements (2-200-96, *2-240-97Co)
- 2-420-06 Éthique et gestion
- 2-440-07 Responsabilité sociale des entreprises
- 2-502-04 Planification et contrôle de la production et des stocks (2-500-09)
- 2-510-04 Qualité totale (2-500-09)
- 2-710-04 Analyse et conception des systèmes d'information (2-700-10)
- 2-720-99 Bases de données de l'entreprise (2-700-10)
- 2-750-04 Algorithmique et programmation en gestion (2-700-10)

Se référer à la [légende](#)

	2-840-07	Développement durable et gestion environnementale (*2-851-07 ou *2-859-04)
	3-001-90	Cours-projet optionnel
	3-003-04	Cours-projet : vie étudiante
*	3-005-05	Cours-projet : préparation aux compétitions académiques
	3-101-84	Recherche commerciale (2-100-00)
	3-112-88	La gestion du commerce de détail (2-100-00)
	3-203-99	Gestion de portefeuille (2-201-99, 3-210-99)
*	3-205-02	Gestion financière (2-200-96)
	3-208-99	Gestion des institutions financières (2-200-96)
	3-210-99	Options et contrats à terme (2-200-96)
	3-403-00	Leadership
	3-424-97	Droit des affaires
	3-501-09	Gestion des approvisionnements (2-500-09, 2-503-09)
	3-804-84	Économie de l'entreprise (*2-851-07 ou *2-859-04)
	3-806-07	Introduction à l'économétrie (*2-851-07 ou *2-859-04)
	3-851-07	Microéconomie (*2-851-07 ou *2-859-04)
	3-852-07	Macroéconomie (*2-851-07 ou *2-859-04)

L'étudiant peut également suivre tout autre cours du programme qui fait partie d'une autre spécialisation et qui lui est accessible compte tenu des préalables.

Pour un maximum de 3 crédits, l'étudiant peut aussi choisir :

- un cours de langues offert à HEC ou
- un cours dans un domaine différent de la gestion offert par un autre établissement universitaire en autant que ce choix soit approuvé au préalable par la direction administrative du programme.

LA SPÉCIALISATION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Objectif

La spécialisation Technologies de l'information cherche à former des professionnels capables de mettre la technologie au service de l'organisation. Elle se caractérise par un approfondissement des connaissances dans les domaines de l'analyse, de la conception et du développement de systèmes d'information. Elle intègre à son enseignement les dernières technologies, des solutions d'affaires intégrées aux technologies supportant le commerce électronique.

La spécialisation Technologies de l'information est maintenant agréée par l'Association canadienne de l'informatique (<http://www.cips.ca>) et tout étudiant ayant complété la spécialisation peut obtenir après deux années d'expérience le titre d'Informaticien professionnel agréé du Canada (I.P.A.).

Pour plus de détails, voir http://www.hec.ca/programmes_ formations/baa/cours/technologies_information/index.html.

Contenu

36 crédits. Les étudiants doivent s'inscrire aux 15 crédits de cours obligatoires dont 3 crédits de cours d'intégration, 12 crédits de cours de spécialisation et à 21 crédits de cours à option.

Professeur responsable

Pierre-Majorique LÉGER, professeur au Service de l'enseignement des technologies de l'information (514 340-7013)

Responsable de la certification SAP

Pierre-Majorique LÉGER, professeur au Service de l'enseignement des technologies de l'information (514 340-7013)

Préalables

Les préalables spécifiques à chacun des cours sont identifiés après le titre du cours et placés entre parenthèses. L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

COURS OBLIGATOIRES – 15 crédits

Cours d'intégration – 3 crédits

- (1) 3-430-09 Management stratégique des organisations

Cours de la spécialisation – 12 crédits

- (9) 2-710-04 Analyse et conception de systèmes d'information (2-700-10)
(9) 2-720-99 Bases de données de l'entreprise (2-700-10)
(9) 2-750-04 Algorithmique et programmation en gestion (2-700-10)
* 3-730-10 Gestion des technologies de l'information (2-710-04)

COURS À OPTION – 21 crédits

Cours de la spécialisation – minimum 15 crédits

CERTIFICATION SAP : Pour pouvoir suivre la séance de formation menant à la certification SAP, l'étudiant doit avoir réussi les cours 3-710-10 et 3-715-00. Il doit de plus avoir réussi au moins un des trois cours suivants : *3-785-10, *3-730-10 ou 3-535-04.

- 2-730-10 Gestion de projets TI (2-710-04)
3-710-10 Solutions d'affaires intégrées (2-710-04)
3-715-00 Aspects technologiques des solutions d'affaires intégrées (2-720-99Co, 2-750-04Co)
* 3-785-10 Projet intégrateur en TI — Technologie SAP (3-715-00) [mutuellement exclusif avec *3-780-04]
3-790-01 Infrastructure technologique (2-700-10)
3-793-09 Stage spécialisé en technologies de l'information

Se référer à la [légende](#)

Cours complémentaires hors spécialisation – 6 crédits

	2-093-09	Stage multidisciplinaire
	2-420-06	Éthique et gestion
	2-440-07	Responsabilité sociale des entreprises
	2-504-09	Pratiques et outils de la gestion de projets
	2-840-07	Développement durable et gestion environnementale (*2-851-07 ou *2-859-04)
	3-001-90	Cours-projet optionnel
	3-003-04	Cours-projet : vie étudiante
*	3-005-05	Cours-projet : préparation aux compétitions académiques
	3-090-96	Commerce électronique (2-100-00, 2-700-10)
	3-404-00	Gestion du changement
	3-424-97	Droit des affaires
	3-535-04	Progiciels de gestion intégrée appliqués à la gestion des opérations (2-500-09)
	3-620-00	Mathématiques préparatoires aux études supérieures en gestion
	3-631-07	Applications de l'exploitation de données en gestion
	3-804-84	Économie de l'entreprise (*2-851-07 ou *2-859-04)
	3-820-02	Économie numérique (2-700-10, *2-851-07 ou *2-859-04)

L'étudiant peut également suivre tout autre cours du programme qui fait partie d'une autre spécialisation et qui lui est accessible compte tenu des préalables.

Pour un maximum de 3 crédits, l'étudiant peut aussi choisir :

- un cours de langues offert à HEC ou
- un cours dans un domaine différent de la gestion offert par un autre établissement universitaire en autant que ce choix soit approuvé au préalable par la direction administrative du programme.

L'OPTION MIXTE

Objectif

Assurer une formation pluridisciplinaire en administration en permettant à l'étudiant d'acquérir un minimum de formation dans deux spécialisations de la gestion. Cette formule devrait intéresser davantage le candidat qui compte s'intégrer à une organisation où la polyvalence est préférée à la spécialisation poussée.

Contenu

36 crédits. Les étudiants doivent s'inscrire aux 3 crédits de cours d'intégration, à 24 crédits de cours de spécialisation. Les minimums indiqués dans chacun des cas doivent être respectés et l'étudiant devra, s'il y a lieu, ajouter des cours au-delà des minimums dans l'une ou l'autre des catégories pour obtenir les 36 crédits requis.

Professeur responsable

Jean-François OUELLET, directeur du programme de B.A.A. (514 340-6313)

Préalables

Les préalables spécifiques à chacun des cours sont identifiés après le titre du cours et placés entre parenthèses. L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

COURS OBLIGATOIRE – 3 crédits

Cours d'intégration – 3 crédits

⁽¹⁾ 3-430-09 Management stratégique des organisations

COURS DE SPÉCIALISATION DU PREMIER DOMAINE CHOISI – 33 crédits

Cours de la première spécialisation choisie – minimum 12 crédits

Voir dans les pages qui suivent les blocs de cours correspondant aux domaines offerts.

Cours de la seconde spécialisation choisie – minimum 12 crédits

Voir dans les pages qui suivent les blocs de cours correspondant aux domaines offerts.

COURS À OPTION – minimum 0 crédits

Cours complémentaires à l'extérieur des deux spécialisations choisies – *minimum 0 crédit*

L'étudiant peut choisir parmi tous les cours du programme de B.A.A. qui lui sont accessibles compte tenu des préalables à l'exception des cours des deux spécialisations choisies. Les activités « 2-093-09 Stage multidisciplinaire » et « 3-003-04 Cours-projet : vie étudiante » font partie des choix possibles.

Pour un maximum de 3 crédits, l'étudiant peut aussi choisir :

- un cours de langues offert à HEC ou
- un cours dans un domaine différent de la gestion offert par un autre établissement universitaire en autant que ce choix soit approuvé au préalable par la direction administrative du programme.

Économie – Responsable : Daniel RACETTE (514 340-6445)

- ⁽⁹⁾ 2-086-07 Environnement économique international (1-803-07, 1-804-07)
- ⁽⁹⁾ 2-801-97 Évaluation économique des projets d'investissement (1-803-07, 1-804-07)
- ⁽⁹⁾ 2-840-07 Développement durable et gestion environnementale (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-800-84 Économie monétaire (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-801-84 Économie internationale (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-803-07 Conjoncture (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-804-84 Économie de l'entreprise (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-806-07 Introduction à l'économétrie (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-807-84 Économie du travail
- 3-810-95 Pensée et histoire économiques
- 3-820-02 Économie numérique (2-700-10, *2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-822-05 Économie québécoise : intégration nord-américaine et spécificités
- 3-851-07 Microéconomie (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-852-07 Macroéconomie (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-893-09 Stage spécialisé en économie appliquée

Finance – Responsable : Jean-Philippe TARTE (514 340-6612)

- ⁽⁹⁾ 2-201-99 Placements (2-200-96, *2-240-97Co)
- ^{(9)*} 2-240-97 Le diagnostic financier et son utilisation (2-200-96 Co)
- 3-051-07 Gestion financière internationale (2-200-96)
- 3-202-02 Gestion des risques (2-200-96)
- 3-203-99 Gestion de portefeuille (2-201-99, 3-210-99)
- 3-205-02 Gestion financière (2-200-96)
- 3-208-99 Gestion des institutions financières (2-200-96)
- 3-210-99 Options et contrats à terme (2-200-96)
- 3-211-02 Gestion de la trésorerie (2-200-96)
- 3-213-02 Stratégies financières des grandes entreprises (*3-205-02)
- 3-214-02 Stratégies financières des PME (*3-205-02)
- 3-225-06 Éthique, réglementation et normes de conduite en finance
- 3-235-10 Gestion financière des charges sociales des entreprises
- ⁽¹⁵⁾ 3-293-09 Stage spécialisé en finance
- 3-298-98 Négociation en salle des marchés (2-201-99, 3-210-99)

Gestion de projets – Responsable : André TCHOKOGUÉ (514 340-6676)

- 2-504-09 Pratiques et outils de la gestion de projets (2-500-09)
- 2-730-10 Gestion de projets T.I. (2-710-04)
- 3-003-04 Cours-projet: vie étudiante
- 3-405-09 Habiletés de direction de projets
- 3-410-09 Perspective managériale de la gestion de projets
- 3-730-10 Gestion des technologies de l'information (2-710-04)
- 3-494-09 Stage spécialisé en gestion de projets

Gestion des opérations et de la logistique – Responsable : Hélène GIROUX (514 340-6280)

- ⁽⁹⁾ 2-502-04 Planification et contrôle de la production et des stocks (2-500-09)
- 2-503-09 Gestion des achats (2-500-09)
- 2-504-09 Pratique et outils de la gestion de projets (2-500-09)
- ⁽⁹⁾ 2-510-04 Qualité totale (2-500-09)
- 3-501-09 Gestion des approvisionnements (2-500-09, 2-503-09)
- 3-503-04 Amélioration des processus et de la performance (2-500-09)
- * 3-505-04 La gestion des opérations dans les entreprises de services (2-500-09)
- 3-520-04 Stratégie des opérations (2-500-09)
- 3-525-04 Logistique (2-500-09)
- 3-535-04 Progiciels de gestion intégrée appliqués à la gestion des opérations (2-502-04)
- ⁽¹⁵⁾ 3-593-09 Stage spécialisé en gestion des opérations et de la logistique

Se référer à la [légende](#)

Gestion des ressources humaines – Responsable : Lucie MORISSETTE (514 340-7109)

- ⁽⁹⁾ 2-301-02 Informatisation de la gestion des ressources humaines (2-300-96 et 2-700-10)
- ⁽⁹⁾ 2-310-98 Gestion du rendement au travail (2-300-96)
- 3-300-98 Le recrutement et la sélection du personnel (2-300-96)
- 3-302-98 Gestion de la rémunération (2-300-96)
- 3-305-98 Stratégies de gestion des ressources humaines (2-300-96)
- 3-310-99 Mise en oeuvre des nouvelles formes d'organisation du travail (2-300-96)
- 3-320-02 Développement des compétences du personnel (2-300-96)
- 3-330-98 Gestion des conflits organisationnels (2-300-96)
- 3-332-98 Les gestionnaires et l'action syndicale (2-300-96)
- 3-333-98 Gérer la santé et la sécurité au travail (2-300-96)
- 3-351-98 Les gestionnaires et les lois du travail (2-300-96)
- ⁽¹⁵⁾ 3-393-09 Stage spécialisé en gestion des ressources humaines

Information comptable et gestion – Responsable : Michel VÉZINA (514 340-6534)

- ⁽⁹⁾ 2-905-06 Comptabilité financière : actifs et résultats (1-902-06)
- * 3-902-06 Impôts I
- * 3-915-85 Impôts et gestion (2-900-97)
- 3-916-06 Comptabilité financière : sujets spécialisés (2-905-06)
- 3-921-06 Comptabilité financière : regroupements (2-905-06)
- 3-922-06 Impôts II (*3-902-06)
- 3-929-03 Coût de revient (2-900-97)
- 3-930-09 Contrôle et décisions (3-929-03)

Management – Responsable : Caroline AUBÉ (514 340-6943)

- ⁽⁹⁾ 2-403-97 Comportement dans l'organisation
- ^{(9)*} 2-405-97 Habiletés de direction
- ⁽⁹⁾ 2-420-06 Éthique et gestion
- 2-440-07 Responsabilité sociale des entreprises
- 2-840-07 Développement durable et gestion environnementale (*2-851-07 ou *2-859-04)
- 3-400-99 Organisation du travail dans les entreprises contemporaines
- 3-401-00 Management interculturel
- 3-402-00 Gestion de la vie professionnelle
- 3-403-00 Leadership
- 3-404-00 Gestion du changement
- * 3-405-09 Habilités de direction de projets
- 3-406-89 Théories du management
- 3-407-00 Outils de management
- 3-410-09 Perspective managériale de la gestion de projets
- ^{(14)*} 3-412-08 Projet entrepreneurial supervisé
- ^{(14)*} 3-413-08 Planification du projet entrepreneurial (6 crédits)
- * 3-417-84 Création d'entreprise
- 3-424-97 Droit des affaires
- ⁽¹⁵⁾ 3-493-09 Stage spécialisé en management

Marketing – Responsable : Renaud LEGOUX (514 340-6997)

- ⁽⁹⁾ 2-024-07 Marketing international (2-100-00)
- ⁽⁹⁾ 2-107-97 Comportement du consommateur (2-100-00)
- ⁽⁹⁾ 2-115-97 Analyse de marchés (2-100-00 Co)
- ⁽⁹⁾ 2-120-07 La vente relationnelle I : processus de vente (2-100-00)
- 3-101-84 Recherche commerciale (2-100-00)
- 3-102-03 Communication marketing intégrée (2-100-00)
- 3-103-93 Gestion de l'équipe de vente (2-100-00)
- 3-104-09 Marketing électronique (2-100-00)
- 3-108-93 Séminaire en distribution commerciale (2-100-00)
- 3-109-84 Gestion du marketing (2-100-00)
- 3-110-04 Gestion de produits (2-100-00)
- 3-112-88 La gestion du commerce de détail (2-100-00)
- 3-121-07 La vente relationnelle II : stratégie de vente (2-120-07)
- ⁽¹⁵⁾ 3-193-09 Stage spécialisé en marketing
- * 3-197-97 Gestion du marketing dans les entreprises de services (2-100-00)

Méthodes quantitatives – Responsable : Olivier BAHN (514 340-6503)

- ⁽⁹⁾ 2-603-97 Mathématiques linéaires
- 3-602-09 Modèles probabilistes et stochastiques de la gestion (1-620-07)
- 3-610-97 Applications de la recherche opérationnelle (*2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
- 3-620-00 Mathématiques préparatoires aux études supérieures en gestion
- 3-631-07 Applications de l'exploitation de données en gestion
- 3-670-07 Techniques quantitatives en marketing (2-100-00, *2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
- 3-671-09 Techniques quantitatives de la finance (2-200-96, *2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
- ⁽¹⁵⁾ 3-693-09 Stage spécialisé en méthodes quantitatives

Technologies de l'information pour gestionnaires – Responsable : Pierre-Majorique LÉGER (514 340-7013)

CERTIFICATION SAP : Pour pouvoir suivre la séance de formation menant à la certification SAP, l'étudiant doit avoir réussi les cours 3-710-10 et 3-715-00. Il doit de plus avoir réussi au moins un des trois cours suivants : *3-785-10, *3-730-10 ou 3-535-04.

Minimum 3 crédits

- ⁽⁹⁾ 2-710-04 Analyse et conception de systèmes d'information (2-700-10)

Minimum 9 crédits

- ⁽⁹⁾ 2-720-99 Bases de données de l'entreprise (2-700-10)
- 2-730-10 Gestion de projets TI (2-710-04)
- ⁽⁹⁾ 2-750-04 Algorithmique et programmation en gestion (2-700-10)
- 3-710-10 Solutions d'affaires intégrées (2-710-04)
- 3-715-00 Aspects technologiques des solutions d'affaires intégrées (2-720-99Co, 2-750-04 Co)
- * 3-730-10 Gestion des technologies de l'information (2-710-04)
- 3-790-01 Infrastructure technologique (2-700-10)
- ⁽¹⁵⁾ 3-793-09 Stage spécialisé en technologies de l'information

Affaires internationales – Responsable : Jahan ARA PEERALLY (514 340-6578)

- ⁽⁹⁾ 2-014-07 Commerce international
- ⁽⁹⁾ 2-024-07 Marketing international (2-100-00)
- ⁽⁹⁾ 2-086-07 Environnement économique international (1-803-07, 1-804-07)
- * 3-001-07 Cours-projet : mission commerciale à l'étranger [mutuellement exclusif avec *3-002-93]
- * 3-002-93 Cours-projet : mission commerciale France [mutuellement exclusif avec *3-001-07]
- 3-006-84 Gestion internationale
- 3-010-04 Négociation en contexte international
- 3-015-04 Droit du commerce international
- 3-017-05 Les affaires en Amérique latine
- 3-028-04A American Political Institutions and Business Practices (cours offert en anglais)
- 3-051-07 Gestion financière internationale (2-200-96)
- ⁽¹⁵⁾ 3-093-09 Stage spécialisé en affaires internationales
- 3-401-00 Management interculturel
- 3-801-84 Économie internationale (*2-851-07 ou *2-859-04)

Développement durable: Jacques FORTIN (514 340-6048)

- 2-440-07 Responsabilité sociale des entreprises
- 2-420-06 Éthique et gestion
- 2-840-07 Développement durable et gestion environnementale (2-851-07 ou 2-859-04)
- 3-225-06 Éthique, réglementation et normes de conduite en finance
- 3-333-98 Gérer la santé et la sécurité au travail (2-300-96)
- 3-401-00 Management interculturel
- ⁽¹⁵⁾ 3-894-09 Stage spécialisé en développement durable

Gestion du commerce de détail – Responsable : René GENDREAU (514 340-7162)

- Minimum 3 crédits
- 3-112-88 La gestion du commerce de détail (2-100-00)
- Minimum 9 crédits
- 2-503-09 Gestion des achats (2-500-09)
- ⁽⁹⁾ 2-310-98 Gestion du rendement au travail (2-300-96)
- 3-090-96 Commerce électronique (2-100-00, 2-700-10)
- 3-102-03 Communication marketing intégrée (2-100-00)
- 3-103-93 Gestion de l'équipe de vente (2-100-00)
- 3-108-93 Séminaire en distribution commerciale (2-100-00)
- * 3-197-97 Gestion du marketing dans les entreprises de services (2-100-00)
- 3-501-09 Gestion des approvisionnements (2-500-09, 2-503-09)

L'OPTION PERSONNALISÉE

Objectifs

Permettre à l'étudiant dont les objectifs de carrière ne peuvent être satisfaits par une option mixte ou une spécialisation de se tracer un programme de cours adapté à sa perspective de vie professionnelle.

Contenu

36 crédits. L'étudiant établit un programme de cours comportant les 3 crédits obligatoires et un minimum de 33 crédits optionnels.

L'étudiant soumet son programme de cours à l'approbation du directeur du programme en remplissant le formulaire d'approbation option personnalisée qui se retrouve à l'adresse suivante :

http://www.hec.ca/programmes_ formations/baa/cours/option_personnalisee/index.html.

L'étudiant dont les intérêts se situeraient à la frontière du champ d'études de la gestion pourra choisir un bloc de 12 crédits dans une autre faculté ou école de l'Université de Montréal ou dans un autre établissement universitaire.

Le directeur vérifiera la cohérence du programme et appréciera le caractère individualisé du choix de cours compte tenu des objectifs poursuivis.

Professeur responsable

Jean-François OUELLET, directeur du programme de B.A.A. (514 340-6313)

COURS OBLIGATOIRE – 3 crédits

Cours d'intégration – 3 crédits

⁽¹⁾ 3-430-09 Management stratégique des organisations

COURS À OPTION – 33 crédits

Selon le programme de cours soumis à l'approbation du directeur du programme.

Cours du programme de B.A.A. - minimum 12 crédits

Voir dans les pages de l'option mixte les blocs de cours correspondant aux spécialisations offertes.

Cours dans une faculté ou école de l'Université de Montréal ou dans un autre établissement universitaire

Cours complémentaire – minimum 6 crédits

L'étudiant peut choisir parmi tous les cours du programme de B.A.A. qui lui sont accessibles compte tenu des préalables à l'exception des cours de la spécialisation choisie à HEC. Les activités « 2-093-09 Stage multidisciplinaire et « 3-003-04 Cours-projet : vie étudiante » font partie des choix possibles.

Ordre des administrateurs agréés du Québec (Adm.A.)

Tout détenteur d'un grade de bachelier en administration des affaires devient admissible à cette association professionnelle québécoise. Il lui suffit, une fois son grade obtenu, de réussir l'examen d'admission à l'Ordre.

Information

Pour obtenir des renseignements additionnels, on doit s'adresser à :

Ordre des administrateurs agréés du Québec
680, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 640
Montréal (Québec)
H3A 2M7
Téléphone : 514 499-0880
Télécopieur : 514 499-0892
Internet : www.adma.qc.ca
Courrier électronique : info@adma.qc.ca

Cours mutuellement exclusifs

Définition

Une combinaison de cours mutuellement exclusifs représente un ensemble de cours parmi lesquels un seul pourra contribuer à l'obtention du grade.

Important :

- **Ces cours ne sont pas identiques** bien qu'ils traitent de sujets communs.
- L'étudiant doit s'assurer de choisir le cours qui fait partie de la spécialisation dans laquelle il étudie.
- Si l'étudiant se dirige vers un des trois ordres comptables, il doit absolument suivre le cours exigé par cet ordre.

La liste suivante énumère chacun des ensembles de cours mutuellement exclusifs.

2-240-97	Le diagnostic financier et son utilisation
3-212-94	Gestion financière pour l'expertise comptable
2-410-00	Management des PME
2-411-00	Management des grandes entreprises
2-412-08	Entrepreneuriat
2-651-10	Éléments de recherche opérationnelle
2-656-97	Méthodes d'aide à la décision en R.O.
2-657-97	Modèles de recherche opérationnelle en gestion
2-851-07	Problèmes et politiques économiques
2-859-04	Politiques économiques et taxation
3-001-07	Cours-projet : mission commerciale à l'étranger
3-002-93	Cours-projet : mission commerciale en France
3-004-99	Cours-projet : jeux du commerce
3-005-05	Cours-projet : préparation aux compétitions académiques
3-204-84	Problèmes financiers des PME
3-205-02	Gestion financière
3-197-97	Gestion du marketing dans les entreprises de services
3-505-04	La gestion des opérations dans les entreprises de services
3-413-08	Planification du projet entrepreneurial
3-417-84	Création d'entreprise
3-412-08	Projet entrepreneurial supervisé
3-417-84	Création d'entreprise
3-730-10	Gestion des technologies de l'information
3-735-09	Organisation et technologies de l'information pour l'expertise comptable
3-780-04	Atelier de développement d'un système d'information
3-785-10	Projet intégrateur en TI
3-902-06	Impôts I
3-915-85	Impôts et gestion
2-405-97	Habiletés de direction
3-405-09	Habiletés de direction de projets

Se référer à la [légende](#)

Six plans de valorisation

Le milieu auquel s'intégreront nos diplômés de demain exige toujours plus de ceux et celles qui aspirent à s'y tailler une place. En conséquence, comme formateurs, nous devons faire en sorte de mettre à la disposition de ceux et celles qui étudient chez nous les moyens d'acquérir davantage de compétences. Ainsi au moment de leur recherche d'emploi, nos diplômés pourront, en toute confiance, affirmer qu'ils possèdent ce qu'on attend d'eux.

Bien plus qu'un gestionnaire bien formé dans sa discipline, la société d'aujourd'hui attend de nos étudiants, au sortir de l'université, qu'ils soient des personnes d'envergure, habiles à communiquer, entreprenantes et instruites du monde qui les entoure. Ce sont là autant de caractéristiques qu'un candidat à un emploi ne pourra acquérir que dans la mesure où il acceptera d'investir dans sa formation bien au-delà du strict minimum requis pour se mériter un grade de B.A.A.

Les plans de valorisation du programme de B.A.A. ont été conçus dans le but d'orienter les efforts supplémentaires qu'accepterait de consentir l'étudiant vers un ensemble d'activités qui lui permettront plus sûrement d'acquérir les caractéristiques recherchées.

Ces plans de valorisation, au nombre de six, sont :

1. [Le développement des habiletés de communication](#)
2. [Le programme d'échange « Passeport pour le monde »](#)
3. [Les stages en entreprise](#)
4. [La reconnaissance de l'implication étudiante](#)
5. [Le profil d'excellence Mercure](#)
6. [Le cheminement *Honor*](#)

Chacun d'eux sera, dans l'ordre, décrit dans les pages qui suivent.

LE DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS DE COMMUNICATION

RESPONSABLES

Marie-Éva de VILLERS, directrice de la qualité de la communication et chercheuse agrégée

Claudette ST-AMANT, secrétaire à la direction

Marie DE SCHUITENEER, agente aux activités

Karine POULIOT, conseillère linguistique et responsable du Centre d'aide en français

Jacinthe DUPUIS, coordonnatrice des activités linguistiques

Serge-Pierre NOËL, conseiller pédagogique - français

Tetiana SEREDYNSKA, coordonnatrice - anglais des affaires

Jesús PEDRAZ, coordonnateur - espagnol des affaires

Les étudiants qui le désirent peuvent rencontrer les membres de ce service pour être conseillés quant à leur participation aux activités de ce plan de valorisation. Ils peuvent aussi consulter le site Web de la Direction de la qualité de la communication à l'adresse suivante pour avoir plus de renseignements sur ses activités :

www.hec.ca/qualitecomm/.

OBJECTIF

Donner aux diplômés de HEC Montréal un atout distinctif que constitue la maîtrise des registres élevés du français, de l'anglais des affaires, de l'espagnol des affaires et à la connaissance des rudiments du chinois des affaires, et ce, afin qu'ils puissent pleinement mettre à profit leur formation et exercer leur leadership.

COMPOSANTES

Maîtrise du français

ORTHOGRAM – test diagnostique de français écrit

Pour évaluer la compétence de ses étudiantes et de ses étudiants en français écrit, l'École les soumet obligatoirement au test diagnostique ORTHOGRAM. Sa réussite est une condition d'obtention du grade ou du diplôme et le résultat figure sur le relevé de notes de l'étudiant.

- **ORTHOGRAM PARTIE I** évalue l'orthographe grammaticale et usuelle, la syntaxe et le vocabulaire. Cette partie consiste en 100 questions à choix multiples. Pour réussir la partie I du test, il faut répondre correctement à 60 questions ou plus sur 100.
- **ORTHOGRAM PARTIE II** évalue l'esprit de synthèse, le jugement et la qualité de l'expression au moyen d'une note de synthèse à rédiger à partir d'un dossier de presse. La note de passage pour cette épreuve est de 60 %. Un résultat inférieur à 60 % entraîne l'obligation de subir de nouveau cette épreuve.

Pour réussir le test ORTHOGRAM, il faut avoir obtenu 60 % ou plus à chaque partie du test. Les étudiants peuvent subir le test ORTHOGRAM partie I ou II autant de fois qu'ils le désirent à condition d'en assumer les frais de passation.

Formation d'appoint en français écrit

En fonction des résultats obtenus au test ORTHOGRAM, des cours peuvent être proposés aux étudiants qui éprouvent certaines difficultés afin de leur permettre d'acquérir une plus grande maîtrise de la langue française et de réussir le test.

L'étudiant qui réussit un cours d'appoint de français recommandé afin de combler les lacunes diagnostiquées à la suite de la passation du test ORTHOGRAM partie I peut obtenir une substitution. À la demande de l'étudiant, la note obtenue à l'examen final du cours sera substituée à celle obtenue à la section correspondante du test et le résultat sera recalculé. Si ce nouveau résultat global est de 60 points ou plus, l'étudiant n'a pas à refaire son test et il satisfait aux conditions pour ORTHOGRAM partie I.

20-030-99 Français écrit – Conjugaisons et vocabulaire

20-031-99 Français écrit – Syntaxe

20-032-99 Français écrit – Ponctuation

Se référer à la [légende](#)

20-033-99	Français écrit – Orthographe usuelle et grammaticale
20-034-99	Français écrit – Participes passés
20-040-99	Français écrit, langue seconde

Diffusion des niveaux de compétence

Le résultat au test ORTHOGRAM figure obligatoirement sur le relevé de notes. Le résultat global de la partie I est indiqué avec une remarque ES (exigence satisfaite) ou E (échec). Le résultat global à la partie II figure selon l'échelle suivante : A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, C-, D+, D et E.

Centre d'aide en français - langue et rédaction scientifique

Le Centre d'aide en français - Langue et rédaction scientifique a pour mission d'offrir de l'aide en français écrit à tous les étudiants de l'École, que ce soit en français langue maternelle, seconde ou étrangère. En fonction des besoins exprimés, des rencontres individuelles, ponctuelles ou hebdomadaires et des ateliers thématiques sont proposés.

Le soutien proposé tout particulièrement aux étudiants des 2e et 3e cycles vise l'accélération de la rédaction du mémoire ou de la thèse, l'amélioration de la qualité de l'écriture des travaux ainsi que la réduction de la durée des études.

Animation linguistique

Des chroniques linguistiques sont diffusées dans le site Web de la Direction de la qualité de la communication. Des activités de sensibilisation sont programmées : jeux linguistiques, concours, dictées, conférences.

Consultations linguistiques

Un service de consultations linguistiques est à la disposition des étudiants, des professeurs et du personnel de l'École.

Évaluation continue

Pour chaque cours, le professeur est susceptible de tenir compte de la qualité du français lors de chaque évaluation.

Maîtrise de l'anglais

HECTOPE – test diagnostique en anglais des affaires

Les étudiants de HEC Montréal doivent subir obligatoirement le test HECTOPE conçu pour mesurer le niveau de compétence en anglais des affaires des étudiants et des étudiantes, pour évaluer leur capacité à comprendre et à utiliser l'anglais comme langue de communication dans le milieu universitaire et professionnel. Plus précisément, HECTOPE mesure la compétence des candidats en ce qui a trait à la compréhension écrite et orale, au vocabulaire, à la grammaire ainsi qu'à l'expression écrite et orale. La matière même du test est inspirée de l'actualité du milieu des affaires et porte sur les pratiques professionnelles de celui-ci.

Le niveau de compétence en anglais des affaires des candidats est décrit selon l'échelle suivante : A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, C-, D+, D et E. Le seuil de réussite établi pour ce test est le niveau C. Sa réussite est une condition d'obtention du grade ou du diplôme et le résultat figure sur le relevé de notes de l'étudiant.

Les étudiants peuvent subir le test HECTOPE autant de fois qu'ils le désirent à condition d'en assumer les frais de passation.

Un classement de C ou plus au test HECTOPE favorise la participation à un programme d'échanges dans un établissement où l'enseignement se fait en anglais.

Diffusion des niveaux de compétence

Le résultat au test HECTOPE figure obligatoirement sur le relevé de notes selon l'échelle suivante : A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, C-, D+, D et E.

Cours d'anglais des affaires

Les étudiants qui le désirent ont la possibilité de parfaire leur maîtrise de l'anglais en fonction de leurs résultats au test HECTOPE en suivant le cours d'anglais qui correspond à leur niveau. Ces cours sont offerts par l'École et conçus pour répondre spécifiquement à leurs besoins.

36-101-99A Business Communications – Level 1

Se référer à la [légende](#)

- 36-102-99A Business Communications – Level 2
- 36-103-99A Business Communications – Level 3
- 36-104-99A Business Communications – Level 4
- 36-105-99A Business Communications – Level 5

Maîtrise de l'espagnol

ELENHEC - test diagnostique d'espagnol des affaires

De plus en plus, les entreprises réclament de la part des gestionnaires qu'elles recrutent la maîtrise de l'espagnol, car, en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, les échanges commerciaux avec les pays hispanophones de l'Amérique sont appelés à croître considérablement. HEC Montréal offre la possibilité aux étudiants qui le souhaitent de se faire évaluer en espagnol.

Diffusion des niveaux de compétence

Le résultat obtenu au test diagnostique d'espagnol des affaires ELENHEC est inscrit sur le relevé de notes, mais peut être retiré à la demande de l'étudiant.

Cours d'espagnol des affaires

Des cours d'espagnol sont offerts aux étudiantes et étudiants de l'École afin qu'ils puissent s'initier à cette langue ou se perfectionner.

En particulier, une école d'été en espagnol des affaires est offerte chaque année au mois d'août juste avant le début des cours réguliers du trimestre d'automne. Les étudiantes et étudiants peuvent alors suivre le cours de niveau élémentaire de 90 heures en seulement trois semaines et acquérir une bonne connaissance des éléments de base de l'espagnol ou suivre le cours destiné au B.A.A. trilingue et consolider leurs connaissances.

L'École offre les cours suivants :

- 36-110-02E Espagnol des affaires - niveau élémentaire (6 crédits, formule intensive de 3 semaines l'été)
- 36-112-02E Espagnol des affaires - niveau élémentaire (6 crédits sur un trimestre, deux fois par semaine)
- 36-115-02E Espagnol des affaires - niveau intermédiaire (3 crédits)
- 36-116-03E Espagnol des affaires - niveau avancé (3 crédits)
- 36-117-07E Espagnol des affaires - cohorte trilingue (6 crédits, formule intensive de 3 semaines)

Découverte du chinois

Vous songez à participer au programme d'échanges internationaux dans un des pays d'expression chinoise ? Vos intérêts personnels ou professionnels vous incitent à explorer le monde chinois ? À cette fin, vous avez tout intérêt à acquérir une connaissance de base du mandarin, en particulier du chinois des affaires, à maîtriser les formules de politesse propres aux différentes situations sociales, à pouvoir entretenir des conversations simples de nature professionnelle. L'initiation à la langue et à la culture des affaires en Chine que proposent les cours Introduction au chinois des affaires I et Introduction au chinois des affaires II permet de mieux comprendre l'éveil du Dragon et les défis du développement de la Chine au XXI^e siècle.

- 36-121-08 Introduction au chinois des affaires I
- 36-122-08 Introduction au chinois des affaires II

Cours de gestion en anglais et en espagnol

L'École offre aux étudiants la possibilité de suivre des cours de gestion en anglais et en espagnol. Pour s'inscrire à ces cours, il faut avoir réussi ORTHOGRAM avec un niveau minimal de C. Il faut également avoir obtenu un classement minimal de C dans le test diagnostique de la langue dans laquelle on veut suivre un cours.

Dans les cours de gestion en anglais, les travaux sont rédigés en anglais. Les questionnaires d'examen en classe et hors classe sont en anglais et les étudiants y répondent normalement en anglais. Ils peuvent aussi y répondre en français.

Dans les cours de gestion en espagnol, les travaux sont rédigés en espagnol. Les questionnaires d'examen en classe et hors classe sont en espagnol et les étudiants y répondent normalement en espagnol. Ils peuvent aussi y répondre en français.

Se référer à la [légende](#)

LE PROGRAMME D'ÉCHANGES « PASSEPORT POUR LE MONDE »

Les étudiants qui le désirent peuvent s'adresser au Bureau des activités étudiantes internationales pour obtenir de l'information sur le programme d'échanges. (514 340-6075 ou baei@hec.ca)

OBJECTIF

Depuis 1987, HEC Montréal offre aux étudiants du programme de B.A.A. la possibilité de réaliser un trimestre d'études dans un établissement de formation en gestion à l'étranger ou ailleurs au Canada.

Ce séjour est, pour l'étudiant, une occasion exceptionnelle de prendre contact avec une nouvelle culture. Il apprend à y connaître les gens, les traditions, les tendances, etc. Il acquiert une vision différente du monde, des affaires et de l'enseignement de la gestion dont il tire des leçons bénéfiques pour sa future carrière de gestionnaire. Un séjour de quelques mois se révèle donc un complément de formation non négligeable procurant des avantages aussi importants pour le curriculum vitae, la carrière, que pour la personne elle-même, et ce sans prolonger la période de scolarité de l'étudiant.

FONCTIONNEMENT

Tous les étudiants qui ont une moyenne égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3 et qui auront terminé leur première année d'études (30 crédits) à HEC Montréal avant leur départ peuvent présenter leur candidature au programme d'échanges. L'étudiant dont la candidature est retenue demeure inscrit à l'École. Il s'engage à étudier à temps plein dans l'établissement d'accueil et les cours qu'il suit dans cet établissement seront reconnus, selon les conditions établies avant le départ, par la direction du programme de baccalauréat qui lui accordera les crédits à son retour. Bien que l'étudiant participant au programme d'échanges soit responsable du financement de ce séjour d'études, il peut compter sur un programme de bourses spécialement destiné aux participants, sur un programme de prêts à taux avantageux et sur le maintien de l'aide obtenue via le régime de prêts et bourses, s'il y était admissible.

Le candidat effectue sa demande de candidature via [HEC en ligne](#) à partir de la mi-janvier. Par la suite, le comité de sélection procède aux entrevues de sélection et rend ses décisions au début mars.

LES CHOIX OFFERTS

La liste des établissements universitaires avec lesquels HEC Montréal s'est associée représente le fruit d'un long travail de sélection parmi les meilleures écoles de gestion au monde. L'étudiant y côtoiera des étudiants de haut calibre, sélectionnés par ces grandes écoles d'administration.

La liste des établissements universitaires est disponible sur le site Web.

http://www.hec.ca/programmes_ formations/baa/etudiants_actuels/echanges_internationaux/partir/destinations_echanges.html

LES STAGES EN ENTREPRISE

RESPONSABLE

Jean-François OUELLET, directeur du programme de B.A.A.

Les étudiants qui le désirent peuvent rencontrer une agente-conseil être informés quant à leur participation à un stage en entreprise (514 340-6173). Ils peuvent aussi consulter le site Web du Service de gestion de carrière à l'adresse suivante : http://www.hec.ca/etudiant_actuel/carriere/service_gestion_carriere/stage_projet_supervise/baa/stage_entreprise_baa.html.

OBJECTIF

Le stage en entreprise permet aux étudiants qui le désirent d'acquérir, au cours de leur B.A.A., une expérience de travail pertinente en gestion. Le stage en entreprise leur permettra de consolider la formation acquise en classe, d'enrichir leur curriculum vitae, d'établir plus rapidement des contacts avec des employeurs éventuels et même d'obtenir des crédits pour leur emploi d'été ou leur emploi à temps partiel.

Deux types de stages pourront être reconnus dans le programme :

- Le *stage – multidisciplinaire* a pour objectif de permettre à l'étudiant de se familiariser avec l'environnement de travail dans l'entreprise et de s'initier à l'une ou plusieurs disciplines de la gestion;
- Le *stage spécialisé* a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir une expérience pratique plus intensive dans une des spécialisations offertes au programme de B.A.A.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les étudiants régulièrement inscrits au programme de baccalauréat en administration des affaires de l'École dont la moyenne générale est égale ou supérieure à 2,3 sur 4,3 et qui auront postulés un minimum de 30 crédits pourront demander l'inscription à un stage en entreprise.

CARACTÉRISTIQUES DES STAGES

- Chaque stage, d'une valeur de 3 crédits, devra être d'une durée minimale de 135 heures, à temps plein ou à temps partiel, réparties sur une période maximale de 4 mois. Une expérience de travail qui s'échelonne au-delà des 135 heures ne pourrait valoir plus de 3 crédits.
- L'étudiant aura la possibilité d'effectuer deux stages en entreprise comptant pour un maximum de six crédits à l'intérieur de son programme.
- Les tâches des deux stages doivent être différentes mais elles pourraient être effectuées dans la même entreprise.
- Un maximum d'un stage par trimestre sera accepté.
- Le stage peut être fait à l'étranger.
- Les deux stages pourront être reconnus dans la spécialisation choisie par l'étudiant au 3^e niveau : *le stage – multidisciplinaire* comme cours complémentaire hors spécialisation et *le stage spécialisé* comme cours optionnel de la spécialisation. Il est à noter que la structure de la spécialisation Comptabilité professionnelle ne permet pas la reconnaissance de crédits pour les stages.
- L'attribution de crédits pour l'implication étudiante et les stages en entreprise ne peut excéder 6 crédits. Ainsi, un étudiant qui obtient 3 crédits pour le « cours-projet : vie étudiante », pourra se faire reconnaître un maximum de trois crédits au lieu de six pour des stages en entreprise.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'étudiant qui désire s'inscrire à un stage aura la responsabilité de trouver son stage et de s'assurer qu'un tuteur acceptera de le superviser au sein de l'entreprise. Avant de commencer son stage, l'étudiant devra obtenir l'approbation de la direction du programme et d'un des professeurs responsables de la supervision et de l'évaluation des stages. ⁽¹⁶⁾ Voir la liste de ces professeurs sur le site web.

http://www.hec.ca/etudiant_actuel/carriere/service_gestion_carriere/stage_projet_supervise/baa/liste_professeurs.html.

Pour le *stage – multidisciplinaire*, l'étudiant devra s'assurer :

Se référer à la [légende](#)

- que l'entreprise est d'une taille suffisante (minimum de 10 employés) pour permettre un apprentissage adéquat;
- que le tuteur choisi est une personne ressource possédant des connaissances et une expertise en gestion et qu'il acceptera de l'évaluer;
- que le professeur responsable du stage est l'un des professeurs désignés de l'École, peu importe son service d'enseignement.

Pour le *stage spécialisé*, l'étudiant devra s'assurer :

- que les tâches effectuées seront différentes de celle d'un premier stage, s'il y a lieu;
- que l'entreprise est d'une taille suffisante (minimum de 10 employés) pour permettre un apprentissage adéquat;
- que le tuteur choisi possède une expertise dans la spécialisation concernée et qu'il acceptera de l'évaluer;
- que le professeur responsable du stage est l'un des professeurs désignés de l'École et qu'il possède une expertise dans la spécialisation choisie.

Le rôle du tuteur en entreprise sera de s'assurer que le stage se déroule conformément à la description soumise lors de son approbation. Il devra aussi témoigner par écrit que l'étudiant a bien acquis les connaissances et vécu les expériences décrites dans son rapport de stage. Il produira enfin une évaluation qualitative du travail de l'étudiant qui servira au professeur désigné pour la notation du stage.

Le rôle du professeur sera de vérifier l'admissibilité de l'employeur à titre de maître de stage, d'approuver le stage de l'étudiant conjointement avec le directeur du B.A.A., de veiller avec le tuteur en entreprise à ce que le stage se déroule comme prévu et d'attribuer une note au stage. La vérification de l'admissibilité d'un employeur consistera à s'assurer entre autres de l'absence d'un lien familial entre le tuteur en entreprise et l'étudiant, d'une taille minimale de l'entreprise afin que l'étudiant puisse obtenir une supervision adéquate et de l'absence de conflits d'intérêts.

ÉCHÉANCES À RESPECTER

Lors de l'approbation d'une expérience de travail à titre de stage accordant des crédits, l'étudiant doit indiquer les dates de début et de fin de son stage. La date de fin du stage indiquée par l'étudiant sur le formulaire d'approbation du stage détermine le trimestre d'études où le stage en entreprise sera inscrit dans le dossier de l'étudiant. :

- tous les stages qui se termineront entre le 1^{er} janvier et le 30 avril seront inscrits dans le trimestre d'hiver;
- tous les stages qui se termineront entre le 1^{er} mai et le 31 août seront inscrits dans le trimestre d'été;
- tous les stages qui se termineront entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre seront inscrits dans le trimestre d'automne.

Pour chaque trimestre d'études où un étudiant est inscrit à un stage en entreprise, les dates limites d'inscription, d'abandon avec remboursement du cours stage en entreprise et de remise du rapport de stage au professeur désigné sont les suivantes :

Trimestre d'automne :

- Inscription : 15 septembre
- Abandon avec remboursement : 30 novembre
- Remise du rapport : 15 janvier

Trimestre d'hiver :

- Inscription : 15 janvier
- Abandon avec remboursement : 31 mars
- Remise du rapport : 15 mai

Trimestre d'été :

- Inscription : 1^{er} juillet
- Abandon avec remboursement : 31 juillet
- Remise du rapport : 15 septembre

Un étudiant inscrit à un stage en entreprise dans un trimestre d'étude qui n'aura pas remis son rapport avant la date limite indiquée pour ce trimestre verra son cours automatiquement considéré comme s'il avait été abandonné. Cet abandon apparaîtra sur son relevé de notes et aucun remboursement ne sera effectué. Un étudiant qui annulera son

Se référer à la [légende](#)

stage en entreprise avant la date d'abandon avec remboursement ne verra pas apparaître le cours stage en entreprise sur son relevé de notes.

ÉVALUATION DU STAGE

Une note sera attribuée pour le stage. Les éléments qui serviront à cette évaluation incluront un rapport écrit d'un minimum de 30 pages, une présentation orale par l'étudiant à la fin de son stage et une appréciation qualitative du tuteur qui l'aura supervisé dans l'entreprise. La pondération suggérée est la suivante :

Rapport de stage	50 %
Présentation orale	30 %
Évaluation par l'employeur	20 %
TOTAL	100 %

Pour le *stage – multidisciplinaire*, la présentation et le rapport devront contenir les éléments suivants :

- une description détaillée de l'entreprise et de son environnement : son évolution, ses produits ou services, sa concurrence, sa stratégie de développement, sa situation financière;
- une description sommaire des activités suivantes dans l'entreprise où le stage est effectué : le marketing, la gestion des ressources humaines, la finance et la comptabilité, la gestion des opérations et les technologies de l'information;
- une description des tâches effectuées et de l'expérience acquise pendant le stage;
- une réflexion sur les liens entre l'expérience acquise et le contenu des cours déjà suivis dans le B.A.A.;
- une conclusion sur les acquis personnels et académiques résultant de son expérience de travail.

Pour le *stage spécialisé*, la présentation et le rapport devront contenir les éléments suivants :

- une description sommaire des activités de l'entreprise;
- une description précise des tâches spécialisées effectuées et de l'expérience acquise pendant le stage;
- une analyse reliant l'expérience de travail acquise pendant le stage et les connaissances enseignées dans les cours de la spécialisation concernée au B.A.A. suivis ou non par l'étudiant;
- une conclusion sur les acquis personnels et académiques résultant de cette expérience de travail.

STAGE POST-DIPLÔME EN FRANCE

En France, un stage en entreprise est dans bien des cas un passage obligé à l'obtention d'un emploi. Un récent décret français précise que tous les stages post-diplôme doivent être l'objet d'un encadrement pédagogique.

L'étudiant intéressé à s'inscrire à un stage post-diplôme, encadré par un professeur de HEC Montréal, est invité à consulter le site web pour connaître les modalités à respecter.

http://www.hec.ca/etudiant_actuel/carriere/service_gestion_carriere/stage_projet_supervise/baa/procedure_approbation_stage_fin_etudes.html

LA RECONNAISSANCE DE L'IMPLICATION ÉTUDIANTE

RESPONSABLE

Jean-François OUELLET, directeur du programme de B.A.A.

Les étudiants qui le désirent peuvent rencontrer une agente-conseil pour être informés quant à leur inscription à cette activité (514 340-6173).

OBJECTIF

HEC Montréal s'avère un terrain très fertile pour le développement des habiletés de gestion de ses étudiants par l'implication de ceux-ci au sein d'une multitude d'associations et de groupes d'intérêt. L'École reconnaît le caractère formateur et stimulant de cette participation à la vie de la communauté universitaire et officialise cette reconnaissance sous la forme d'un cours-projet crédité lorsque l'étudiant y acquiert une expérience en gestion.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les étudiants régulièrement inscrits au programme de baccalauréat en administration des affaires de l'École dont la moyenne générale est égale ou supérieure à 2,3 sur 4,3 et qui auront postulé un minimum de 30 crédits pourront demander l'inscription au « cours-projet : vie étudiante ».

CARACTÉRISTIQUES DU 3-003-04 COURS-PROJET : VIE ÉTUDIANTE

- Le « cours-projet : vie étudiante », d'une valeur de 3 crédits, reconnaîtra une implication étudiante intense d'au moins 135 heures dans l'une ou l'autre des associations ou des comités étudiants de HEC Montréal.
- Puisque la majorité des mandats au sein des associations et des comités dure un an (du début mai à la fin avril), les heures reconnues pourraient s'échelonner sur plus d'un trimestre.
- L'implication étudiante pour laquelle des crédits universitaires sont demandés doit donner lieu à une expérience de gestion. Par exemple, écrire dans le journal étudiant ou jouer dans une pièce de théâtre ne permettrait pas la reconnaissance de crédits.
- En général, le « cours-projet : vie étudiante » sera reconnu comme un cours complémentaire hors spécialisation. Toutefois, dans certaines circonstances, lorsque l'implication étudiante comporte une expérience de gestion très près d'une spécialisation, la reconnaissance pourrait se faire via un cours de spécialisation. Par ailleurs, pour les étudiants dont la spécialisation ne comporte pas de cours hors spécialisation, le « cours-projet : vie étudiante » apparaîtra sur le relevé de notes comme un cours en supplément des crédits requis pour l'obtention du grade.
- Un étudiant pourra se faire reconnaître un maximum de 3 crédits dans le programme pour son implication étudiante. L'attribution de crédits pour l'implication étudiante et les stages en entreprise ne peut excéder 6 crédits. Ainsi, un étudiant qui obtient 3 crédits pour le « cours-projet : vie étudiante », pourra se faire reconnaître un maximum de trois crédits au lieu de six pour des stages en entreprise.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avant de s'inscrire au « cours-projet : vie étudiante », l'étudiant devra obtenir l'approbation de la direction du programme et d'un professeur de l'École. On recommande à l'étudiant de s'inscrire dans le trimestre de la fin de son mandat (généralement, au trimestre d'hiver).

DATES LIMITES À RESPECTER (trimestre d'hiver)

Inscription	15 janvier
Abandon avec remboursement	31 mars
Abandon sans remboursement	15 mai
Remise du rapport	15 mai

Se référer à la [légende](#)

RÔLE DU PROFESSEUR RESPONSABLE DE L'ENCADREMENT ET DE L'ÉVALUATION D'UN PROJET

Le rôle du professeur sera :

- d'approuver le projet de l'étudiant conjointement avec le directeur du B.A.A.;
- de s'assurer que le projet se déroule conformément à la description soumise lors de son approbation;
- d'analyser la pertinence de l'expérience de gestion et de s'assurer que l'étudiant a bien acquis les connaissances et vécu les expériences de gestion décrites dans son rapport;
- d'organiser la tenue des présentations orales des étudiants après le dépôt de leur rapport;
- d'attribuer une note au projet.

ÉVALUATION DU « COURS-PROJET : VIE ÉTUDIANTE »,

Une note sera attribuée pour le « cours-projet : vie étudiante ». Les éléments qui serviront à cette évaluation incluront un rapport écrit de 20 à 25 pages et une présentation orale par l'étudiant d'une vingtaine de minutes.

Le «cours-projet : vie étudiante» sera évalué par le professeur.

La pondération suggérée est la suivante :

Rapport écrit	50 %
Présentation orale	30 %
Évaluation portant sur la qualité de l'implication	20 %
TOTAL	100 %

La présentation et le rapport devront contenir les éléments suivants :

- Une description de l'association étudiante ou du groupe d'intérêt et de son environnement. Mandat, historique et composition de l'association étudiante; responsabilités, rôle et mandat de chacun des membres du groupe; situation du comité par rapport aux autres groupes avec lesquels il interagit; ressources humaines et matérielles mises à la disposition du groupe dans le cadre du projet.
- Une description des tâches effectuées et de l'expérience acquise au sein de cette association ou de ce comité. Présentation de la répartition des 135 heures d'implication de l'étudiant et description des activités réalisées.
- Une analyse faisant le lien entre l'expérience de gestion acquise par cette implication étudiantes et les connaissances enseignées dans les cours du programme. Appréciation et critique des apprentissages réalisés au sein du comité; démonstration de la valeur formative de l'implication; liens entre la théorie enseignée dans les cours du programme et l'expérience acquise; analyse des difficultés rencontrées et des moyens pris pour y faire face; description des activités permettant de développer des habiletés de gestion (prise de décision, leadership, autonomie, coordination, travail en équipe, animation de groupe, planification, esprit d'équipe, planification budgétaire et contrôle, communication, capacité de synthèse, etc.)
- Une appréciation générale de l'implication étudiante et des recommandations pour les successeurs.

LE PROFIL D'EXCELLENCE *MERCURE*

RESPONSABLE

Jean-François OUELLET, directeur du programme de B.A.A.

Les étudiants qui le désirent peuvent rencontrer une agente-conseil pour être informés quant à leur participation au profil d'excellence Mercure (514 340-6173).

CONCEPT

Qualité totale, excellence, performance, compétition sont tous devenus depuis quelques années des mots de notre vocabulaire courant. Personne ne doute aujourd'hui que, pour progresser comme individu dans la société et comme société dans le monde, il est impératif d'offrir toujours davantage et toujours mieux.

C'est dans cette perspective que le profil d'excellence Mercure a été conçu. Il s'adresse à ceux et celles qui sont disposés à fournir un effort additionnel à celui qui est habituellement requis pour justifier un grade de B.A.A. Le passage à l'École permettra à ceux qui ont choisi cette voie d'acquiescer un peu plus que ce qu'on acquiesce normalement à travers un programme de premier cycle universitaire en administration. Ainsi, attesté par l'École, ils pourront prétendre, lorsque viendra le moment de s'intégrer au marché du travail, qu'ils ont plus à offrir.

Plus concrètement, l'École propose, à ceux et celles qui se sentent de taille à relever un défi, de mener à terme un programme d'enrichissement construit à partir d'un ensemble de réalisations toutes caractérisées par leur haut niveau de pertinence pour le marché de l'emploi ainsi que par l'autonomie qu'elles supposent de l'étudiant qui s'y attaquera.

Lorsque l'étudiant aura satisfait aux exigences du profil d'excellence Mercure, l'École attestera sur un relevé de notes ses réalisations particulières et une lettre accompagnera ce relevé de notes. Cette lettre expliquera aux employeurs éventuels le caractère distinctif de la formation acquise à travers le profil d'excellence Mercure.

S'ajouteront à ces reconnaissances la remise d'un parchemin, analogue au diplôme de B.A.A., attestant « Mercure » acquis.

Tirée de la mythologie romaine où Mercure est le dieu du commerce, cette désignation a été choisie parce qu'elle symbolise, à travers les Mercuriades annuelles de la Chambre de commerce, l'excellence en affaires.

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les étudiants régulièrement inscrits au programme de baccalauréat en administration des affaires de l'École peuvent choisir de cheminer suivant le tracé du profil d'excellence Mercure.

RÈGLES DU JEU

L'étudiant qui optera pour le profil d'excellence Mercure devra, au-delà des 90 crédits de formation nécessaires à l'obtention du grade de bachelier, accomplir un certain nombre de réalisations qui, chacune, lui permettront d'accumuler des points. Ces réalisations doivent provenir d'au moins trois des six catégories de réalisation décrites plus loin à raison d'un minimum de 10 points et d'un maximum de 60 points par catégorie.

Lorsqu'un total de 100 points sera atteint, l'étudiant sera réputé avoir acquis les connaissances supplémentaires et développé les habiletés qu'on attend de celui qui a choisi de cheminer dans ce programme.

Au-delà des 100 points de réalisations requis, l'étudiant qui aspire à la reconnaissance attachée au profil d'excellence Mercure devra être inscrit au programme de B.A.A. à temps plein et compléter ses études à l'intérieur d'un délai maximum de 36 mois à compter de la date de sa première inscription. Si des équivalences ont été accordées à un étudiant lors de son admission, ce délai sera réduit proportionnellement au nombre de crédits reconnus.

Une moyenne cumulative minimale de 3,3 sur 4,3 devra être obtenue à la fin du programme.

Le formulaire [Approbation rapport Mercure](#) doit être soumis à la fin de l'activité ou de l'implication. Aucun point Mercure ne sera attribué si l'activité et/ou la réalisation n'est pas complétée.

PROGRAMME DE RÉALISATIONS

L'étudiant devra choisir dans la liste des réalisations possibles décrites dans les pages suivantes celles qui le mèneront à l'accumulation des 100 points requis.

Se référer à la [légende](#)

Les réalisations doivent provenir d'au moins trois des six catégories suivantes à raison d'un minimum de 10 points et d'un maximum de 60 points par catégorie.

- réalisations scolaires
- réalisations professionnelles
- réalisations sociales
- communication et langues
- ouverture internationale
- autres réalisations

ÉVALUATION DES RÉALISATIONS

Chaque fois que la reconnaissance des points associés à une réalisation suppose une évaluation, celle-ci sera faite par la direction de programme.

L'évaluation ne pourra se conclure que par deux résultats possibles : l'échec ou la réussite. La réussite accorde normalement tous les points prévus pour cette activité, sauf dans certains cas où le nombre de points accordés pourra dépendre de l'importance de la réalisation sans toutefois dépasser le maximum prévu. L'échec n'accorde aucun point.

LISTE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les réalisations scolaires

M100- Réussite d'un examen de synthèse à la fin du premier niveau du B.A.A.

L'examen de synthèse porte sur l'ensemble de la matière couverte à travers le programme de premier niveau du B.A.A. Cette évaluation, qui consiste en un examen à la maison (take-home exam), a lieu une fois par année, soit environ une semaine après la fin de la période des examens finaux du trimestre d'hiver. Le candidat qui a suivi entre 27 et 45 crédits devra s'y inscrire 30 jours avant la date prévue de l'examen.

Examen de synthèse - 1er niveau (70 % ou plus) 15 points

M110- Réussite d'un examen de synthèse à la fin du deuxième niveau du B.A.A.

L'examen de synthèse porte sur l'ensemble de la matière couverte à travers le programme de deuxième niveau du B.A.A. Cette évaluation, qui consiste en un examen à la maison (take-home exam), a lieu une fois par année, soit environ une semaine après la fin de la période des examens finaux du trimestre d'hiver. Le candidat qui a suivi entre 54 et 72 crédits devra s'y inscrire 30 jours avant la date prévue de l'examen.

Examen de synthèse - 2^e niveau (70 % ou plus) 15 points

M135- Obtenir une moyenne des cours égale ou supérieure à 3,5

10 points

Il s'agit là de la moyenne des cours établie au terme du programme de baccalauréat.

M136- Obtenir une moyenne des cours égale ou supérieure à 3,7

15 points

Il s'agit là de la moyenne des cours établie au terme du programme de baccalauréat.

M137- Obtenir une moyenne des cours égale ou supérieure à 3,9

20 points

Il s'agit là de la moyenne des cours établie au terme du programme de baccalauréat.

M138- Obtenir une moyenne des cours égale ou supérieure à 4,1

25 points

Il s'agit là de la moyenne des cours établie au terme du programme de baccalauréat.

Se référer à la [légende](#)

M175- Réussite de cours universitaires au-delà des 90 crédits minimaux exigés pour l'obtention du grade de B.A.A.

Chaque cours universitaire de 3 crédits réussi au-delà du nombre minimum des 30 cours (90 crédits) requis pour compléter le programme vaudra 5 points. Pour qu'un cours puisse être reconnu à ce titre, on devra s'y inscrire après la date de sa première inscription à l'École. De plus, ce cours devra nécessairement participer à la moyenne cumulative des cours du programme de B.A.A.

5 points chacun,
Maximum 20 points

M180- Avoir satisfait aux exigences du cheminement *Honor*

L'étudiant qui aura satisfait les exigences du cheminement *Honor* sera reconnu avoir mené une activité admissible. Ces exigences consistent d'abord à faire un cours-projet de recherche avec un professeur de cette spécialisation choisie au B.A.A. et de réussir un cours de M.Sc. dans cette spécialisation. De plus, l'étudiant devra terminer son B.A.A. avec une moyenne cumulative de 3,7 et plus.

10 points

Les réalisations professionnelles et entrepreneuriales

M200- Acquérir une expérience professionnelle pertinente aux études en gestion et en témoigner par un rapport de stage

Le candidat qui, au cours de la période où il était étudiant à l'École, aurait acquis plus de 100 heures d'expérience professionnelle pertinente pendant un trimestre et qui en témoignerait auprès de la direction du programme en complétant le formulaire « Approbation de rapport Mercure » sera reconnu avoir mené une activité admissible. Ce formulaire devra être remis au trimestre suivant la fin du stage.

L'étudiant devra préciser clairement le nombre d'heures investies, décrire l'organisation où l'expérience professionnelle a été acquise ainsi que son secteur d'activité, expliquer ses tâches et responsabilités, estimer le nombre d'heures investies dans cette réalisation, établir des liens entre l'expérience acquise et les cours suivis ainsi que décrire les habiletés (communication, travail en équipe, leadership, etc.) qu'il a pu développer dans le cadre de son séjour dans l'organisation.

Avant de soumettre le formulaire, l'étudiant peut, en cas de doute, s'enquérir auprès de la direction de programme de la pertinence du stage accompli. L'expérience acquise pourra l'être tout autant dans le cadre d'un emploi d'été que dans celui d'un travail régulier à temps partiel. La participation au programme de stages de l'Association des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC) est également admissible.

Si cette activité a eu lieu dans le cadre du programme de stages en entreprise crédités du programme de B.A.A. et qu'une note de A- et plus a été accordée, l'étudiant se verra alors octroyer 10 points.

Un maximum de 30 points sera accordé à l'étudiant qui soumettra plus d'un stage. Les tâches des deux stages devront être différentes, mais elles pourraient être effectuées dans la même entreprise.

Stage non crédité	20 points
Stage crédité (résultat de A- et plus)	10 points
Maximum	30 points

M220- Avoir réalisé une activité entrepreneuriale significative

Cette disposition s'adresse en particulier à ceux et celles qui ont démarré leur propre entreprise. Pour que cette activité puisse être évaluée, le formulaire « Approbation de rapport Mercure » devra être fourni. L'étudiant aura à décrire l'évolution de l'entreprise depuis ses débuts, celle de son secteur d'activité, la progression de son chiffre d'affaires et du nombre d'employés; il devra aussi expliquer ses tâches et responsabilités, estimer le nombre d'heures investies dans cette réalisation, établir des liens entre l'expérience acquise et les cours suivis ainsi que décrire les habiletés (communication, travail en équipe, leadership, etc.) qu'il a pu développer dans le cadre de son expérience. Avant de compléter le formulaire, l'étudiant devra s'enquérir auprès de la direction de programme de la pertinence de l'activité entrepreneuriale.

Se référer à la [légende](#)

Si l'activité entrepreneuriale a eu lieu dans le cadre du «profil Entrepreneur» de la spécialisation Management du programme de B.A.A. et qu'une note de A- et plus a été accordée, l'étudiant se verra alors octroyer 10 points.

Activité entrepreneuriale non créditée	20 points
Activité entrepreneuriale créditée (résultat de A- et plus)	10 points
Maximum	20 points

Les réalisations sociales

M300- S'être engagé significativement dans son milieu social extérieur à l'École

Nous reconnaitrons ici la participation active au développement de la communauté. Qu'il s'agisse de politique municipale, de participation aux campagnes Centraide ou de la mise sur pied d'une chorale, toute activité susceptible de contribuer au mieux-être de la collectivité et qui aura requis une implication significative du candidat d'au moins 100 heures sera susceptible d'être reconnue. Cette réalisation devra être présentée par l'intermédiaire du formulaire « Approbation de rapport Mercure » dans lequel l'étudiant doit préciser clairement le nombre d'heures investies. L'étudiant aura à décrire l'organisation où l'implication a eu lieu, expliquer ses tâches et responsabilités, estimer le nombre d'heures investies dans cette activité, établir, s'il y a lieu, des liens entre l'expérience acquise et les cours suivis ainsi que décrire les habiletés (communication, travail en équipe, leadership, etc.) qu'il a pu développer dans le cadre de son implication. Le formulaire devra être remis dans le trimestre suivant la fin de l'implication.

Un maximum de 30 points sera accordé à l'étudiant qui soumettra deux réalisations différentes.

	10 ou 20 points
Maximum	30 points

M310- S'être engagé significativement dans les activités de la communauté étudiante à l'École

Le profil d'excellence Mercure reconnaît la participation aux activités des associations étudiantes. L'étudiant qui s'implique significativement pourra en témoigner auprès de la direction de programme en complétant le formulaire « Approbation de rapport Mercure » dans lequel il devra clairement indiquer le détail des heures investies. Une implication d'au moins 100 heures est requise. L'étudiant devra, entre autres, décrire l'association ou le comité où l'implication a eu lieu, expliquer ses tâches et responsabilités, estimer le nombre d'heures investies dans cette activité, établir s'il y a lieu des liens entre l'expérience acquise et les cours suivis ainsi que décrire les habiletés (communication, travail en équipe, leadership, etc.) qu'il a pu développer dans le cadre de son implication.

Si cette activité est reconnue par des crédits dans le cadre du Cours – projet : vie étudiante et qu'une note de A- et plus a été accordée, l'étudiant se verra alors octroyer 10 points. Le rapport devra être remis dans le trimestre suivant la fin de l'implication.

Un maximum de 30 points sera accordé à l'étudiant qui soumettra deux réalisations différentes.

Implication non créditée	10 ou 20 points
Implication créditée (résultat de A- et plus)	10 points
Maximum	30 points

Communication et langues

Le lien pour l'inscription est disponible un mois avant le début de la date prévue. Pour de plus amples renseignements, consulter le site web : <http://www2.hec.ca/qualitecomm/index.html>

M400- Faire preuve de l'excellence de la langue française écrite et parlée

L'École exige déjà de ses étudiants qu'ils fassent la preuve de la maîtrise de la langue française écrite et parlée. Ceux et celles qui souhaitent obtenir les points associés à cette rubrique devront faire la preuve qu'ils peuvent s'exprimer à l'oral comme à l'écrit nettement mieux que la moyenne.

Écrit : ORTHOGRAM partie II, niveau égal ou supérieur à A-	10 points
Oral : débat oratoire 80 % ou plus	10 points

Se référer à la [légende](#)

M420- Faire preuve d'une bonne connaissance d'usage de l'anglais écrit et parlé

Ceux et celles qui, avant la fin de leur programme, pourront faire la preuve qu'ils s'expriment couramment en anglais, à l'oral comme à l'écrit, recevront les points prévus à cette rubrique.

Écrit : HECTOPE, niveau égal ou supérieur à B	10 points
Oral : débat oratoire 70 % ou plus	10 points

M440- Faire preuve d'une bonne connaissance d'usage d'une langue autre que le français ou l'anglais

Ceux et celles qui, avant la fin de leur programme, pourront faire la preuve qu'ils s'expriment couramment dans une autre langue que le français ou l'anglais, à l'écrit comme à l'oral, se verront attribuer les points prévus à cette rubrique. Ils peuvent se soumettre à cette évaluation dès le début de leur troisième niveau.

Écrit : ELENHEC, niveau égal ou supérieur à B	10 points
Oral : débat oratoire 70% ou plus	10 points
Autre langue, niveau égal ou supérieur à C	10 points
Maximum	20 points

Il est à noter que la demande d'inscription doit être reçue au plus tard une semaine avant le débat.

M460- Avoir réussi des cours, dans le cadre de la scolarité du B.A.A., dans une autre langue que le français, pour un total d'au moins 12 crédits

Il peut s'agir de cours suivis à HEC Montréal ou dans un autre établissement. Ceci ne s'applique pas aux cours qui visent l'apprentissage d'une langue ni à des cours suivis dans la langue maternelle ou la langue d'usage de l'étudiant. Chaque tranche de douze crédits vaut 10 points.

	10 points
Maximum	30 points

Ouverture internationale

M500- Participer au programme d'échanges internationaux d'étudiants

On devra acquérir un minimum de 12 crédits de formation qui contribuent à l'obtention du grade de B.A.A. dans un établissement faisant partie de la liste des établissements de notre programme d'échanges internationaux.

15 points

M501- Campus abroad

L'étudiant qui participera au Campus abroad dans le cadre d'un cours crédité à HEC Montréal et qui obtiendra un résultat de A- ou plus se méritera 5 points Mercure.

5 points

M505- Participer à une mission commerciale à l'étranger

L'étudiant qui participera à une mission commerciale à l'étranger dans le cadre d'un cours crédité à HEC Montréal et qui obtiendra un résultat de A- ou plus se méritera 5 points Mercure.

5 points

M200- Participer au programme de stages de l'Association des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC)

Voir la section « Les réalisations professionnelles et entrepreneuriales ».

M520- Avoir obtenu le double diplôme avec EM LYON

L'étudiant qui aura terminé son B.A.A. par une année à EM LYON dans le cadre de l'entente de double diplôme avec cette institution sera reconnu avoir mené une activité admissible. Il devra avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,3 pour les cours suivis à HEC Montréal et de 13,5 sur 20 pour les cours suivis à EM LYON.

25 points

Se référer à la [légende](#)

Autres réalisations

M600- Compétition académique

L'étudiant qui aurait représenté HEC Montréal dans le cadre d'une compétition académique interuniversitaire et qui en témoignerait auprès de la direction du programme en complétant le formulaire « Approbation de rapport Mercure », sera reconnu avoir mené une activité admissible. L'étudiant devra présenter la compétition (les épreuves, les universités concurrentes, etc.), les activités de préparation de l'étudiant, son apport spécifique aux réalisations de son équipe, une estimation du nombre d'heures investies dans cette activité ainsi que les résultats de la compétition.

Si la participation à la compétition s'est faite dans le cadre d'un cours crédité du B.A.A. et qu'une note de A- et plus a été accordée, l'étudiant se verra alors octroyer 5 points.

Un maximum de 30 points peut être accordé à l'étudiant qui participerait à plusieurs compétitions académiques.

Participation non créditée	10 points
Participation créditée (note de A- et plus)	5 points
Maximum	30 points

M620- Réussite du programme de l'Institut des Valeurs mobilières

La réussite du premier examen de l'Institut des valeurs mobilières est une réalisation reconnue.

10 points

M623- Réussite de l'examen CFA, niveau 1

La réussite du niveau 1 de l'examen CFA est une réalisation reconnue.

20 points

M630- Toute autre réalisation d'envergure

Le candidat qui croit avoir ajouté à son actif au cours de ses études une réalisation importante qui n'entre dans aucune des catégories prévues pourra en faire part à la direction de programme qui se chargera d'en évaluer la pertinence et l'importance. Une performance sportive de haut niveau est un exemple d'une réalisation qui pourrait être reconnue.

	10 ou 20 points
Maximum	30 points

LE CHEMINEMENT *Honor*

RESPONSABLE

Jean-François OUELLET, directeur du programme de B.A.A.

Les étudiants qui le désirent peuvent rencontrer une agente-conseil pour être informés quant à leur participation au cheminement Honor (514 340-6173).

OBJECTIF

Le cheminement *Honor* est une façon de plus, à HEC Montréal, de reconnaître l'excellence des étudiants et de la mettre en valeur. De plus, ce cheminement est aussi une voie d'entrée privilégiée à la maîtrise ès sciences (M. Sc.) de l'École.

Le terme *Honor* est la traduction latine du terme anglais *Honour*.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le cheminement *Honor* est réservé aux étudiants ayant une moyenne cumulative de 3,7 et plus à la fin de leurs deux premières années d'études (minimum de 57 crédits).

CARACTÉRISTIQUES DU CHEMINEMENT *HONOR*

Dans le cheminement *Honor*, l'étudiant doit, en lieu et place du bloc de cours complémentaires hors spécialisation (9 crédits) du troisième niveau, s'inscrire aux 9 crédits suivants :

- un cours-projet de recherche avec un professeur de sa spécialisation
- un cours de M. Sc. de sa spécialisation
- un cours supplémentaire de sa spécialisation ou un cours complémentaire hors spécialisation au B.A.A. ⁽²⁰⁾
- le cours-projet de recherche doit être suivi en premier lieu.

– Cheminement comptable :

Dans le cas des étudiants en comptabilité professionnelle, compte tenu de leur cursus très spécialisé, seul le cours-projet de recherche sera demandé, lequel s'ajoutera aux cours de troisième niveau exigés. L'étudiant terminera donc son B.A.A. à 93 ou 96 crédits selon la filière comptable.

La mention *Honor* figurera au relevé de notes de l'étudiant qui complétera ces exigences et qui terminera le programme de B.A.A. avec une moyenne de 3,7 et plus.

L'étudiant, titulaire de la mention *Honor*, qui aura réussi le cours de M.Sc. avec une moyenne égale ou supérieure à celle du groupe pourra se faire créditer ce cours à la M.Sc. de HEC Montréal s'il s'inscrit à ce programme dans les cinq années qui suivent l'obtention de son B.A.A.

LE COURS-PROJET DE RECHERCHE

L'objectif du cours-projet de recherche est d'offrir à l'étudiant une occasion de s'initier à la recherche universitaire. Le cours-projet de recherche peut prendre diverses formes :

- 1) une revue de littérature critique sur un sujet donné;
- 2) une analyse comparative d'une problématique entre entreprises, entre pays, etc.;
- 3) une enquête sur le terrain sur un thème de recherche (à partir d'un échantillon limité) et une analyse sommaire des données recueillies;
- 4) une recherche sur une problématique particulière à partir d'une analyse statistique sommaire d'une banque de données existantes;
- 5) une étude de cas d'envergure limitée;
- 6) une combinaison des formes précédentes (e.g. une revue de la littérature combinée à quelques entrevues de spécialistes du sujet), ou une autre forme approuvée par la direction du programme et par un professeur responsable du cours-projet.

Le cours-projet de recherche doit représenter une somme de travail d'environ 135 heures et il doit être réalisé à l'intérieur d'une période ne dépassant pas deux trimestres consécutifs, incluant le trimestre d'été.

Le cours-projet de recherche doit normalement donner lieu à un rapport écrit d'au moins 40 pages. Le professeur responsable du cours-projet doit évaluer le rapport en fonction de la qualité de l'analyse (pertinence, rigueur, exhaustivité, etc.), de la structure, de la qualité du français et de la qualité de la présentation. Le professeur doit évaluer le rapport tel qu'il lui a été soumis; normalement, il ne demande pas de révision. Le professeur doit normalement fournir son évaluation dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la remise du rapport.

Pour vous inscrire, vous devez remplir le formulaire « Approbation de cours-projet B.A.A. ».

(http://www.hec.ca/programmes_ formations/documents/pdf/cours-projet.pdf)

Entente de double diplôme avec EM LYON

Pour l'étudiant ou l'étudiante qui souhaite acquérir une formation vraiment internationale et ouvrir encore plus grandes les portes vers une carrière à l'étranger, HEC Montréal offre une occasion unique : le double diplôme. Ce cheminement est offert en partenariat avec une des écoles de commerce les plus prestigieuses d'Europe : EM LYON. Il permet à l'étudiant d'obtenir en quatre ans le diplôme de chacun des deux établissements, soit :

- le baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) de HEC Montréal
- le diplôme de MSc in Management de EM LYON

Afin d'être admissible à cette entente de double diplôme, l'étudiant doit avoir été sélectionné par les deux établissements et satisfaire aux exigences décrites ci-dessous. Chaque année, sept places sont offertes à nos étudiants.

Étudiant de HEC Montréal

L'étudiant de HEC Montréal intéressé à participer à ce programme devra :

- déposer un dossier de candidature au cours de sa deuxième année de B.A.A., et ce, avant le 1^{er} mars;
- avoir une moyenne cumulative de 2,7 ou plus lors du dépôt de sa candidature.

L'étudiant sélectionné par HEC Montréal et par EM LYON devra :

- dans les deux premières années, réussir les cours du tronc commun du B.A.A. (60 crédits ou 120 ECTS¹) à HEC Montréal;
- dans la troisième année, compléter une spécialisation dans le cadre du programme de MSc in Management de EM LYON, ce qui lui permettra d'obtenir le B.A.A.;
- dans la quatrième année, terminer le programme de MSc in Management, ce qui lui permettra d'obtenir le diplôme de MSc in Management de EM LYON.

L'étudiant de HEC Montréal qui participe au programme de double diplôme sera inscrit dans son établissement d'origine pendant la durée du programme, tout en étant inscrit à EM LYON. Pendant quatre années, il réglera les droits de scolarité en vigueur à HEC Montréal et sera exonéré de tous droits de scolarité dans l'établissement d'accueil. Ceci ne concerne pas les frais de documents, d'ouvrages ou de photocopies qu'il doit régler au même titre que tout étudiant normalement inscrit à EM LYON, ni les frais de logement ou de transport, ni tous les autres frais liés à la vie quotidienne de l'étudiant.

Le dossier de candidature

L'étudiant intéressé à soumettre sa candidature devra, avant le 1^{er} mars de sa deuxième année :

- soumettre une lettre pour présenter sa candidature;
- joindre un texte expliquant son projet personnel et professionnel et la pertinence du double diplôme pour réaliser ce projet;
- se soumettre à un test d'admission (GMAT ou TAGE-MAGE) et obtenir un résultat satisfaisant;
- être disponible, s'il y a lieu, pour une entrevue téléphonique au cours des mois d'avril ou de mai;
- remettre son dossier avant le 1^{er} mars au bureau du directeur du programme de B.A.A. (local 5.441).

La décision du comité d'admission devrait normalement être rendue dans le courant du mois de juin.

Le cheminement

a) Les deux premières années à HEC Montréal

L'étudiant en provenance de HEC Montréal qui participe au double diplôme devra avoir réussi les cours suivants

¹ ECTS : L'acronyme ECTS signifie « European Credit Transfer System ». Il s'agit d'un système commun d'attribution de crédits entre les différents établissements universitaires européens. Un crédit de HEC Montréal équivaut à 2 crédits ECTS.

pendant ses deux années à HEC Montréal :

- l'ensemble des cours qui constituent la phase Initiation aux affaires et formation générale (24 crédits);
- les cours 2-100 Marketing, 2-200 Finance, 2-300 Gestion des ressources humaines, 2-700 Technologies de l'information et 2-900 Comptabilité de gestion;
- un des trois cours suivants : 2-651 Éléments de recherche opérationnelle, 2-656 Méthodes d'aide à la décision ou 2-657 Modèles de recherche opérationnelle;
- un des deux cours suivants : 2-851 Problèmes et politiques économiques ou 2-859 Politiques économiques et taxation.

b) La troisième année à EM LYON et l'obtention du B.A.A.

L'étudiant en provenance de HEC Montréal participant au programme de double diplôme pourra obtenir le B.A.A. après avoir réussi la première année du programme de MSc in Management de EM LYON, incluant une première expérience professionnalisante. L'étudiant devra démontrer que l'ensemble des cours suivis lui permet de respecter la structure d'une des spécialisations du B.A.A.

c) La quatrième année à EM LYON et l'obtention du MSc in Management de EM LYON

La poursuite de la scolarité pour une seconde année d'études dans le MSc in Management de EM LYON, en vue de l'obtention du diplôme, est conditionnelle à l'obtention du diplôme de B.A.A. de HEC Montréal à l'issue de la première année effectuée dans le MSc in Management.

Afin d'obtenir le diplôme MSc in Management (diplôme visé par le ministère de l'éducation nationale, grade Master), l'étudiant devra avoir satisfait aux exigences suivantes :

- la validation de 21 cours de management (105 ECTS), dont 10 ECTS minimum de cours de gestion en anglais;
- la validation d'une revue de littérature (5 ECTS);
- la validation d'un programme linguistique dans deux langues autres que le français (minimum 4 cours de programme linguistique dans chacune des deux langues);
- 12 mois d'expérience professionnelle construite au cours du parcours, dont au moins 6 mois en dehors du pays d'origine;
- la rédaction d'un Projet de Fin d'Études (PFE) (10 ECTS);
- la rédaction d'un dossier synthèse sur la construction et la validation du projet personnel et professionnel et la soutenance orale de ce projet.

Pour plus de détails sur le cheminement dans le programme de MSc in Management, l'étudiant est invité à consulter le site Web : <http://www.em-lyon.com>.

Étudiant de EM LYON

L'étudiant de EM LYON intéressé à participer à ce programme devra :

- déposer un dossier de candidature pendant la période des examens oraux du Concours des Classes Préparatoires Économiques et Commerciales français, entre la mi-juin et la mi-juillet;
- avoir réussi le Concours des Classes Préparatoires Économiques et Commerciales français.

L'étudiant sélectionné par EM LYON et par HEC Montréal au terme de deux années de classes préparatoires devra :

- dans la première année, compléter deux trimestres (fin août à début mai) dans le B.A.A. à HEC Montréal et faire une mission en entreprise de trois mois (mi-mai à mi-août) dans un pays différent de son pays d'origine;
- dans la deuxième année, compléter un trimestre (fin août à décembre) dans le B.A.A. à HEC Montréal et, à compter de janvier, amorcer le cheminement du MSc in Management à EM LYON;
- pendant la troisième année et une partie de la quatrième année, compléter le cheminement du MSc in Management à EM LYON.

L'étudiant de EM LYON qui participe au programme de double diplôme sera inscrit dans son établissement d'origine

Se référer à la [légende](#)

pendant la durée du programme, tout en étant inscrit à HEC Montréal. Pendant ses études, il réglera les droits de scolarité en vigueur à EM LYON et sera exonéré de tous droits de scolarité dans l'établissement d'accueil. Ceci ne concerne pas les frais de documents, d'ouvrages ou de photocopies qu'il doit régler au même titre que tout étudiant normalement inscrit à HEC Montréal, ni les frais de logement ou de transport, ni tous les autres frais liés à la vie quotidienne de l'étudiant.

Le dossier de candidature

Pour de l'information sur le dossier de candidature à présenter, l'étudiant est invité à consulter le site Web : <http://www.em-lyon.com>.

Le cheminement

a) Les deux premières années

L'étudiant en provenance de EM LYON qui participe au double diplôme devra avoir réussi les cours suivants, soit 45 crédits (90 ECTS), pendant ses trois trimestres à HEC Montréal :

- l'ensemble des cours qui constituent la phase Initiation aux affaires et formation générale à l'exception des cours 1-613 Probabilité [équivalence] et 1-620 Statistique [dispense] (21 crédits, voir p. 15);
- les cours 2-100 Marketing, 2-200 Finance, 2-300 Gestion des ressources humaines et 2-700 Technologies de l'information (12 crédits);
- le cours 3-417 Création d'entreprise (3 crédits);
- deux cours de langues (6 crédits);
- un cours optionnel au choix de l'étudiant (3 crédits).

b) La troisième année à EM LYON et l'obtention du B.A.A. de HEC Montréal

L'étudiant en provenance de EM LYON participant au programme de double diplôme pourra obtenir le B.A.A. après avoir réussi :

- les 45 crédits requis (90 ECTS) dans le BAA;
- les cours suivants dans le MSc in Management : Management des opérations (5 ECTS), Organisational Behavior (5 ECTS), Finance pour managers (5 ECTS) et une spécialisation (35 ECTS).

Normalement, l'étudiant obtient le B.A.A. au mois de juin suivant son retour à EM LYON.

c) La quatrième année à EM LYON et l'obtention du MSc in Management de EM LYON

L'étudiant poursuit ses études dans le MSc in Management de EM LYON, en vue de l'obtention du diplôme.

Pour plus de détails sur le cheminement dans le programme de MSc in Management, l'étudiant est invité à consulter le site Web : <http://www.em-lyon.com/msc/>.

Les conditions de réussite à HEC Montréal

a) Le maintien d'une moyenne cumulative suffisante

Pour l'ensemble des cours suivis à HEC Montréal, l'étudiant devrait normalement obtenir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,3 sur 4,3. L'étudiant dont la moyenne cumulative serait inférieure à 1,7 sur 4,3 après un minimum de 12 crédits suivis sera exclu du programme. L'étudiant exclu pourra soumettre une demande de réadmission qui sera examinée conjointement par la direction du programme du B.A.A. de HEC Montréal et le responsable du programme Bachelor de EM LYON. Ces derniers peuvent :

- décider de laisser l'étudiant poursuivre sa scolarité dans le cadre du B.A.A.;
- décider de l'exclure du programme de B.A.A. de HEC Montréal, mais de le réintégrer dans le parcours Bachelor classique de EM LYON selon des modalités à définir au moment de la décision;
- ou l'exclure définitivement des deux programmes.

b) La réussite des cours

La note minimale de passage dans les cours est de D. En cas d'échec à l'un des cours à HEC Montréal, les modalités de reprise suivantes s'appliquent :

- Tout cours en échec au premier trimestre (automne) ou au deuxième trimestre (hiver) sera repris lors du trimestre d'été suivant.
- En cas d'échec au troisième trimestre (automne) :
 - soit une modalité dérogatoire de rattrapage peut être définie par le responsable du B.A.A. de HEC Montréal, en collaboration avec les professeurs concernés;
 - soit la période peut être considérée comme une simple période d'échange à HEC Montréal avec transfert des crédits validés à EM LYON, mais sans possibilité de transformation en double diplôme.

Listes alphabétiques des cours

- Tous les cours sont de 3 crédits à l'exception des cours suivants : 1-611-09 Modélisation et optimisation (1 crédit), 1-612-96 Mathématiques financières (1 crédit), 1-613-07 Probabilité (1 crédit), le cours d'espagnol des affaires – niveau élémentaire (6 crédits), le cours d'espagnol des affaires – cohorte trilingue (6 crédits) et le cours 3-413-08 Planification du projet entrepreneurial (6 crédits).
- L'étudiant doit se référer à l'horaire des cours publié dans le site Web pour connaître les cours offerts durant l'année universitaire.
- Les plans détaillés des cours sont disponibles dans le site Web de l'École à l'adresse suivante : <http://zonecours.hec.ca/index.txp>

COURS DE GESTION OFFERTS EN FRANÇAIS

3-017-05	Affaires (Les) en Amérique latine
2-750-04	Algorithmique et programmation en gestion (2-700-10)
3-503-04	Amélioration des processus et de la performance (2-500-09)
2-115-97	Analyse de marchés (2-100-00 Co)
2-710-04	Analyse et conception de systèmes d'information (2-700-10)
1-804-07	Analyse macroéconomique (1-803-07)
1-803-07	Analyse microéconomique
3-610-97	Applications de la recherche opérationnelle (*2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
3-631-07	Applications de l'exploitation de données en gestion
3-715-00	Aspects technologiques des solutions d'affaires intégrées (2-720-99 Co, 2-750-04 Co)
3-911-10	Audit des états financiers (3-910-10)
2-720-99	Bases de données de l'entreprise (2-700-10)
3-090-96	Commerce électronique (2-100-00, 2-700-10)
2-014-07	Commerce international
3-102-03	Communication marketing intégrée (2-100-00)
2-403-97	Comportement dans l'organisation
2-107-97	Comportement du consommateur (2-100-00)
2-900-97	Comptabilité de gestion (1-901-06, 1-902-06)
2-905-06	Comptabilité financière : actifs et résultats (1-902-06)
3-916-06	Comptabilité financière : sujets spécialisés (2-905-06)
3-925-06	Comptabilité financière : instruments financiers et couvertures (2-905-06)
3-921-06	Comptabilité financière : regroupements (2-905-06)
3-803-07	Conjoncture (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-930-09	Contrôle et décisions (3-929-03)
3-910-10	Contrôle interne (2-710-04)
3-929-03	Coût de revient (2-900-97)
* 3-417-84	Création d'entreprise
3-320-02	Développement des compétences du personnel (2-300-96)
2-840-07	Développement durable et gestion environnementale (*2-851-07 ou *2-859-04)
* 2-240-97	Diagnostic (Le) financier et son utilisation (2-200-96 Co)
3-424-97	Droit des affaires
3-015-04	Droit du commerce international
3-804-84	Économie de l'entreprise (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-807-84	Économie du travail
3-801-84	Économie internationale (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-800-84	Économie monétaire (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-820-02	Économie numérique (2-700-10, *2-851-07 ou *2-859-04)
3-822-05	Économie québécoise : intégration nord-américaine et spécificités
* 2-651-10	Éléments de recherche opérationnelle (1-611-09)
* 2-412-08	Entrepreneuriat
2-086-07	Environnement économique international (1-803-07, 1-804-07)

Se référer à la [légende](#)

2-420-06	Éthique et gestion
3-225-06	Éthique, réglementation et normes de conduite en finance
2-801-97	Évaluation économique des projets d'investissement (1-803-07, 1-804-07)
2-200-96	Finance (1-612-96)
2-401-97	Fondements psychologiques et organisation
3-333-98	Gérer la santé et la sécurité au travail (2-300-96)
3-105-95	Gestion (La) dans le contexte des entreprises artistiques
3-103-93	Gestion de l'équipe de vente (2-100-00)
3-302-98	Gestion de la rémunération (2-300-96)
3-211-02	Gestion de la trésorerie (2-200-96)
3-402-00	Gestion de la vie professionnelle
3-203-99	Gestion de portefeuille (2-201-99, 3-210-99)
3-110-04	Gestion de produits (2-100-00)
2-730-10	Gestion de projets TI (2-700-10)
2-503-09	Gestion des achats (2-500-09)
3-501-09	Gestion des approvisionnements (2-500-09, 2-503-09)
3-330-98	Gestion des conflits organisationnels (2-300-96)
3-208-99	Gestion des institutions financières (2-200-96)
* 3-505-04	Gestion (La) des opérations dans les entreprises de services (2-500-09)
2-500-09	Gestion des opérations
3-710-10	Gestion des processus d'affaires (2-710-04)
2-300-96	Gestion des ressources humaines
3-202-02	Gestion des risques (2-200-96)
* 3-730-10	Gestion des technologies de l'information (2-710-04)
3-404-00	Gestion du changement
3-112-88	Gestion (La) du commerce de détail (2-100-00)
3-109-84	Gestion du marketing (2-100-00)
* 3-197-97	Gestion du marketing dans les entreprises de services (2-100-00)
2-310-98	Gestion du rendement au travail (2-300-96)
* 3-205-02	Gestion financière (2-200-96)
3-235-10	Gestion financière des charges sociales des entreprises
3-051-07	Gestion financière internationale (2-200-96)
* 3-212-94	Gestion financière pour l'expertise comptable (2-200-96, 2-905-06)
3-006-84	Gestion internationale
3-332-98	Gestionnaires (Les) et l'action syndicale (2-300-96)
3-351-98	Gestionnaires (Les) et les lois du travail (2-300-96)
* 2-405-97	Habiletés de direction
* 3-405-09	Habiletés de direction de projets
* 3-902-06	Impôts I
3-922-06	Impôts II (*3-902-06)
* 3-915-85	Impôts et gestion (2-900-97)
2-301-02	Informatisation de la gestion des ressources humaines (2-300-96, 2-700-04)
3-790-01	Infrastructure technologique (2-700-10)
3-806-07	Introduction à l'économétrie (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-403-00	Leadership
3-525-04	Logistique (2-500-09)
3-852-07	Macroéconomie (*2-851-07 ou *2-859-04)
1-407-00	Management
* 2-411-00	Management des grandes entreprises
* 2-410-00	Management des PME
3-401-00	Management interculturel
3-430-09	Management stratégique des organisations
2-100-00	Marketing
2-024-07	Marketing international (2-100-00)
1-612-96	Mathématiques financières (1 crédit)
2-603-97	Mathématiques linéaires
3-620-00	Mathématiques préparatoires aux études supérieures en gestion
* 2-656-97	Méthodes d'aide à la décision en R.O. (1-611-09)

Se référer à la [légende](#)

	3-851-07	Microéconomie (*2-851-07 ou *2-859-04)
	3-310-99	Mise en œuvre des nouvelles formes d'organisation du travail (2-300-96)
*	2-657-97	Modèles de recherche opérationnelle en gestion (1-611-09)
	3-602-09	Modèles probabilistes et stochastiques de la gestion (1-620-07)
	1-611-09	Modélisation et optimisation (1 crédit)
	3-010-04	Négociation en contexte international
	3-298-98	Négociation en salle des marchés (2-201-99, 3-210-99)
	3-210-99	Options et contrats à terme (2-200-96)
	3-400-99	Organisation du travail dans les entreprises contemporaines
*	3-735-09	Organisation et technologies de l'information pour l'expertise comptable (2-700-10)
	3-407-00	Outils de management
	3-810-95	Pensée et histoire économiques
	3-410-09	Perspective managériale de la gestion de projets
	2-201-99	Placements (2-200-96, *2-240-97Co)
*	3-413-08	Planification du projet entrepreneurial (6 crédits)
	2-502-04	Planification et contrôle de la production et des stocks (2-500-09)
*	2-859-04	Politiques économiques et taxation (1-803-07, 1-804-07)
	2-504-09	Pratique et outils de la gestion de projets
	3-020-07	Préparation à l'examen CFA®, niveau 1 (3-203-99 Co, 3-205-02 Co, 3-210-99 Co)
	1-901-06	Présentation de l'information comptable
	1-613-07	Probabilité (1 crédit)
*	2-851-07	Problèmes et politiques économiques (1-803-07, 1-804-07)
*	3-204-84	Problèmes financiers des PME (2-200-96 et 2-900-97)
	3-535-04	Progiciels de gestion intégrée appliqués à la gestion des opérations (2-500-09)
*	3-412-08	Projet entrepreneurial supervisé
*	3-785-10	Projet intégrateur en TI (3-715-00)
	2-510-04	Qualité totale (2-500-09)
	3-101-84	Recherche commerciale (2-100-00)
	3-300-98	Recrutement (Le) et la sélection du personnel (2-300-96)
	2-440-07	Responsabilité sociale des entreprises
	3-108-93	Séminaire en distribution commerciale (2-100-00)
	1-404-96	Sociologie de l'entreprise
	1-620-07	Statistique (1-611-09, 1-612-96, 1-613-07)
	3-520-04	Stratégie des opérations (2-500-09)
	3-305-98	Stratégies de gestion des ressources humaines (2-300-96)
	3-213-02	Stratégies financières des grandes entreprises (*3-205-02)
	3-214-02	Stratégies financières des PME (*3-205-02)
	3-671-09	Techniques quantitatives de la finance (2-200-96 et *2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
	3-670-07	Techniques quantitatives en marketing (2-100-00 et *2-651-10 ou *2-656-97 ou *2-657-97)
	2-700-10	Technologies de l'information dans les organisations
	3-406-89	Théories du management
	1-902-06	Utilisation de l'information comptable (1-901-06)
	2-120-07	Vente (La) relationnelle I : processus de vente (2-100-00)
	3-121-07	Vente (La) relationnelle II : stratégies de vente (2-120-07)

COURS DE GESTION OFFERTS EN ANGLAIS

N° répertoire	Cours en français	N° répertoire	Cours équivalents offerts en anglais
1-803-07	Analyse microéconomique	1-803-07A	Microeconomic Analysis
	Aucun cours équivalent en français	3-028-04A	American Political Institutions and Business Practices
		2-031-09A	Campus Abroad: Bresil
		2-040-08A	Campus Abroad: China
3-090-96	Commerce électronique	3-090-00A	Electronic Commerce (2-100-00, 2-700-10)
2-014-07	Commerce international	2-014-07A	International Trade
2-107-97	Comportement du consommateur	2-107-05A	Consumer Behavior (2-100-00)
2-900-97	Comptabilité de gestion	2-900-97A	Management Accounting (1-901-06, 1-902-06)
3-929-03	Coût de revient	3-929-07A	Cost Accounting (2-900-97)
3-804-84	Économie de l'entreprise	3-804-02A	Economics of the Firm (*2-851-07 ou *2-859-04)
3-801-84	Économie internationale	3-801-03A	International Economics (*2-851-07 ou *2-859-04)
2-086-07	Environnement économique international	2-086-07A	International Economic Environment (1-803-07, 1-804-07)
2-420-06	Éthique et gestion	2-420-07A	Ethics and Management
2-200-96	Finance	2-200-97A	Basic Corporate Finance (1-612-96)
2-401-97	Fondements psychologiques et organisation	2-401-04A	Organizational Behavior
3-203-99	Gestion de portefeuille	3-203-07A	Portfolio Management (2-201-99, 3-210-99)
2-500-09	Gestion des opérations	2-500-09A	Operations Management
2-300-96	Gestion des ressources humaines	2-300-97A	Human Resources Management
3-205-02	Gestion financière	3-205-04A	Financial Management (2-200-96)
3-051-07	Gestion financière internationale	3-051-07A	International Financial Management (2-200-96)
3-006-84	Gestion internationale	3-006-04A	International Management
2-405-97	Habiletés de direction	2-405-98A	Management Skills
2-120-07	La vente relationnelle I : le processus de vente	2-120-07A	Relationship Selling I: the Sales Process (2-100-00)
3-525-04	Logistique	3-525-05A	Supply Chain Management (2-500-09)
2-410-00	Management des PME	2-410-04A	Small Business Management
3-430-09	Management stratégique des organisations	3-430-09A	Strategic Management in Organizations
2-100-00	Marketing	2-100-00A	Marketing Management
2-024-07	Marketing International	2-024-08A	International Marketing
2-657-97	Modèles de recherche opérationnelle en gestion	2-657-03A	Introduction to Operations Research (1-611-09)
3-298-98	Négociation en salle des marchés	3-298-08A	Trading in Financial Markets (2-201-99, 3-210-99)
2-201-99	Placements	2-201-05A	Investment (2-200-96, *2-240-97 Co)
2-851-07	Problèmes et politiques économiques	2-851-07A	Economic Problems and Policy Analysis (1-803-07, 1-804-07)
3-101-84	Recherche commerciale	3-101-84A	Marketing Research (2-100-00)
2-440-07	Responsabilité sociale des entreprises	2-440-07A	Corporate Social Responsibility
1-620-07	Statistique	1-620-07A	Statistics (1-611-09, 1-612-96, 1-613-07)
2-700-10	Technologies de l'information dans les organisations	2-700-04A	Information Technologies in Organizations
1-902-06	Utilisation de l'information comptable	1-902-06A	Using Accounting Information (1-901-06)

Exigences :

- 1) La réussite du test ORTHOGRAM (parties I et II) est obligatoire pour s'inscrire à un cours de gestion en anglais.
- 2) Un classement de niveau C ou plus au test HECTOPE est nécessaire pour suivre un cours de gestion en anglais.
- 3) Les travaux sont remis en anglais. Les questionnaires d'examen sont rédigés en anglais mais l'étudiant peut y répondre en français ou en anglais.

Se référer à la [légende](#)

COURS DE GESTION OFFERTS EN ESPAGNOL

N° répertoire	Cours en français	N° répertoire	Cours équivalents offerts en anglais
1-804-07	Analyse macroéconomique	1-804-07E	Análisis macroeconómico (1-803-07)
	Aucun cours équivalent en français	2-030-07E	Campus Abroad Mexico
2-014-07	Commerce international	2-014-07E	Comercio internacional
2-500-09	Gestion des opérations	2-500-09E	Gestión de las operaciones
2-300-96	Gestion des ressources humaines	2-300-00E	Gestión de recursos humanos
3-006-84	Gestion internationale	3-006-07E	Gestión internacional
2-410-00	Management des PME	2-410-08E	Dirección de Pequeñas y Medianas Empresas
2-100-00	Marketing	2-100-00E	Fundamentos de mercadotecnia
2-024-07	Marketing International	2-024-08E	Marketing Internacional
1-404-96	Sociologie de l'entreprise	1-404-05E	Sociología de la empresa

Exigences :

- 1) La réussite du test ORTHOGRAM (parties I et II) est obligatoire pour s'inscrire à un cours de gestion en espagnol.
- 2) Un classement de niveau C ou plus au test ELENHEC est nécessaire pour suivre un cours de gestion en espagnol.
- 3) Les travaux sont remis en espagnol. Les questionnaires d'examen sont rédigés en espagnol mais l'étudiant peut y répondre en français ou en espagnol.

COURS-PROJETS ET STAGES EN ENTREPRISE

	3-012-06	Cours-projet de recherche
	3-007-04	Cours-projet : défi Marketing
*	3-004-99	Cours-projet : jeux du commerce [mutuellement exclusif avec *3-005-05]
	3-011-04	Cours-projet : l'Oréal Brandstorm
*	3-001-07	Cours-projet : mission commerciale à l'étranger [mutuellement exclusif avec *3-002-93]
*	3-002-93	Cours-projet : mission commerciale en France [mutuellement exclusif avec *3-001-07]
	3-001-90	Cours-projet optionnel
*	3-005-05	Cours-projet : préparation aux compétitions académiques [mutuellement exclusif avec *3-004-99]
	3-013-07	Cours-projet : relève publicitaire
	3-003-04	Cours-projet : vie étudiante
	2-093-09	Stage multidisciplinaire
	3-093-09	Stage spécialisé en affaires internationales
	3-494-09	Stage spécialisé en gestion de projets
	3-893-09	Stage spécialisé en économie appliquée
	3-293-09	Stage spécialisé en finance
	3-894-09	Stage spécialisé en développement durable
	3-593-09	Stage spécialisé en gestion des opérations et de la logistique
	3-393-09	Stage spécialisé en gestion des ressources humaines
	3-493-09	Stage spécialisé en management
	3-193-09	Stage spécialisé en marketing
	3-693-09	Stage spécialisé en méthodes quantitatives
	3-793-09	Stage spécialisé en technologies de l'information

Règles :

- 1) Parmi la liste ci-dessus, l'étudiant peut se faire reconnaître un maximum de 12 crédits dans le programme de B.A.A.
- 2) L'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits parmi les trois activités suivantes :
 - 3-003-04 Cours-projet : vie étudiante
 - 2-093-09 Stage multidisciplinaire
 - 3-x93-09 Stage spécialisé
- 3) L'étudiant peut faire un maximum de deux stages dans le programme de B.A.A.

Se référer à la [légende](#)

COURS DE LANGUE

36-101-99A	Business Communications – Level 1
36-102-99A	Business Communications – Level 2
36-103-99A	Business Communications – Level 3
36-104-99A	Business Communications – Level 4
36-105-99A	Business Communications – Level 5
36-110-02E	Espagnol des affaires - niveau élémentaire (6 crédits, formule intensive de 3 semaines l'été)
36-112-02E	Espagnol des affaires - niveau élémentaire (6 crédits, deux fois par semaine sur un trimestre)
36-115-02E	Espagnol des affaires - niveau intermédiaire (3 crédits)
36-116-03E	Espagnol des affaires - niveau avancé (3 crédits)
36-117-07E	Espagnol des affaires - cohorte trilingue (6 crédits, formule intensive de 3 semaines)
36-121-08	Introduction au chinois des affaires I
36-122-08	Introduction au chinois des affaires II
(17) 20-030-99	Français écrit - Conjugaisons et vocabulaire
(17) 20-033-99	Français écrit - Orthographe usuelle et grammaticale
(17) 20-034-99	Français écrit - Participes passés
(17) 20-032-99	Français écrit - Ponctuation
(17) 20-031-99	Français écrit - Syntaxe
(17) 20-040-99	Français écrit, langue seconde

Année préparatoire du programme de B.A.A. 4 ans

Responsable

Jean-François OUELLET, directeur du programme de B.A.A.

Les étudiants qui le désirent peuvent rencontrer une agente-conseil pour être informés sur leur cheminement.

Objectif

L'année préparatoire est une formation conçue spécifiquement pour permettre aux étudiants titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires d'une autre province canadienne ou d'un autre pays d'effectuer une mise-à-niveau afin de faciliter leur poursuite au programme de B.A.A. de HEC Montréal.

Contenu

30 crédits. L'étudiant doit réussir 30 crédits répartis en 21 crédits de cours obligatoires, un minimum de 6 crédits de cours de langues et 3 crédits de cours de formation complémentaire. Les cours sont offerts par HEC Montréal et par l'Université de Montréal.

Cheminement

Premier trimestre (15 crédits)

- Algèbre vectorielle et linéaire avec applications en gestion
- Calcul différentiel avec applications en gestion *
- Cours de langue
- Introduction à l'utilisation du micro-ordinateur en gestion
- Le monde des affaires

Deuxième trimestre (15 crédits)

- Calcul intégral avec applications en gestion **
- Cours de langue
- Culture et société, Québec contemporain et/ou Politique internationale (cours de formation complémentaire)
- Éléments d'analyse économique dans un contexte canadien
- Tableurs en gestion : une approche par résolution de problèmes

Structure

Cours obligatoires - 21 crédits

1004PREPA	Le monde des affaires	3 crédits
1006PREPA	Calcul différentiel avec applications en gestion	3 crédits
1008PREPA	Éléments d'analyse économique dans un contexte canadien	3 crédits
1016PREPA	Algèbre vectorielle et linéaire avec applications en gestion	3 crédits
1026PREPA	Calcul intégral avec applications en gestion	3 crédits
1037PREPA	Introduction à l'utilisation du micro-ordinateur en gestion	3 crédits
1047PREPA	Tableurs en gestion : une approche par résolution de problèmes	3 crédits

* Les étudiants détenteur d'un BAC français série S et ES avec mathématiques n'ont pas à faire ce cours et devront le remplacer par un cours de langue.

** Les étudiants détenteur d'un BAC français S n'ont pas à suivre ce cours. Ils devront le remplacer par un cours de langue ou par le cours de mathématique 1036PREPA *Calcul intégral avancé avec applications en gestion*.

Se référer à la [légende](#)

Cours de langues - minimum 6 crédits

36-101-99A	Business Communication - Level 1	3 crédits
36-102-99A	Business Communication - Level 2	3 crédits
36-103-99A	Business Communication - Level 3	3 crédits
36-104-99A	Business Communication - Level 4	3 crédits
36-105-99E	Business Communication - Level 5	3 crédits
36-110-02E	Espagnol des affaires - niveau élémentaire (cours intensif)	6 crédits
36-115-02E	Espagnol des affaires - niveau intermédiaire	3 crédits
36-116-03E	Espagnol des affaires - niveau avancé	3 crédits
36-117-07E	Espagnol des affaires - cohorte trilingue (cours intensif)	6 crédits

Cours de formation complémentaire - minimum 3 crédits

Cours offert à HEC Montréal par l'Université de Montréal aux étudiants de l'année préparatoire :

1154PREPA	Politique internationale (UM-POL1954)	3 crédits
1160PREPA	Culture et société, Québec contemporain (UM-QCF1960)	3 crédits

Les plans détaillés des cours offerts par HEC sont disponibles dans le site web de l'École à l'adresse suivante : <http://zonecours.hec.ca/index.txp>.

Légende

*	Consulter la liste des cours mutuellement exclusifs
(1)	Cours terminal. L'étudiant doit s'y inscrire à son dernier trimestre d'études.
(2)	Les préalables sont indiqués entre parenthèses. À moins d'indication contraire, tous les cours sont de trois crédits.
(3)	Préalables : 1-404-96 1-407-00, 1-611-09, 1-612-96, 1-613-07, 1-803-07, 1-901-06
(4)	La passation d'un test de mathématiques et la réussite d'un test de français ORTHOGRAM et d'un test d'anglais des affaires HECTOPE sont obligatoires pour la diplomation.
(5)	Possibilité d'étudier un trimestre à l'étranger dans le cadre du programme d'échanges internationaux (maximum d'un trimestre).
(6)	L'étudiant choisit selon ses intérêts : *2-410-00 Management des P.M.E. ou *2-411-00 Management des grandes entreprises ou 2-412-08 Entrepreneuriat.
(7)	L'étudiant choisit selon ses intérêts : *2-651-10 Éléments de recherche opérationnelle OU *2-656-97 Méthodes d'aide à la décision en recherche opérationnelle OU *2-657-97 Modèles de recherche opérationnelle en gestion.
(8)	L'étudiant choisit selon ses intérêts : *2-851-07 Problèmes et politiques économiques OU *2-859-04 Politiques économiques et taxation.
(9)	Ce cours de spécialisation peut être choisi dès que l'étudiant a complété la totalité de sa formation de premier niveau.
(10)	Il est très fortement recommandé de suivre les cours *3-902-06 Impôts I et 3-922-06 Impôts II au lieu du cours *3-915-85 Impôts et gestion pour avoir une meilleure préparation en vue des examens de l'ordre.
(11)	Le cheminement suggéré pour obtenir la licence de conseiller en placement peut être consulté à l'adresse https://www.csi.ca/student/fr_ca/corporate/customlisthec.xhtml . L'étudiant intéressé par la licence de conseiller en placement pourrait aussi remplacer le cours 3-208-99 par le 3-293-09 stage en entreprise spécialisé en finance.
(12)	Ces cours sont davantage recommandés aux étudiants qui veulent compléter le profil Gestion du commerce de détail.
(13)	Sous réserve de l'approbation de la direction, l'étudiant peut s'inscrire à un cours de l'Institut des sciences mathématiques de Montréal.
(14)	Ces deux cours doivent être suivis ensemble. L'étudiant doit préalablement discuter de son projet avec le professeur responsable du profil Entrepreneurship.
(15)	L'étudiant peut faire un maximum de deux stages dans le programme de B.A.A.
(16)	Une demande de dérogation aux conditions de participation ou aux caractéristiques du stage peut être évaluée par la direction du programme qui analysera le bien-fondé de la demande et établira les modalités auxquelles l'étudiant devra se soumettre.
(17)	Ce cours appartient à la structure d'accueil de sorte que les crédits qui y sont rattachés ne peuvent contribuer à l'obtention du grade.
(18)	Dans le cas d'une option mixte, l'étudiant devra choisir un des deux domaines qui compose son option mixte.

Règlement régissant l'activité étudiante à HEC Montréal

Programme de B.A.A.

Les pages qui suivent contiennent des extraits du Règlement général des programmes universitaires de HEC Montréal dont le sigle est HEC, des règles et marches à suivre administratives dont le sigle est ADM et le Règlement pédagogique propre au programme dont le sigle est PGM. Seuls les articles s'appliquant au programme de B.A.A. apparaissent dans le présent annuaire. Par conséquent, la numérotation de ces articles peut être discontinuée.

1 DÉFINITION

HEC Le règlement régissant l'activité étudiante à HEC Montréal renvoie aux définitions suivantes.

1.1 Abandon de cours

L'abandon de cours est l'action de se retirer d'un cours.

1.2 Année universitaire

L'année universitaire s'étend sur douze mois et compte trois trimestres :

- a) le trimestre d'automne : de la fin d'août à la fin de décembre inclusivement;
- b) le trimestre d'hiver : du début de janvier à la fin avril inclusivement;
- c) le trimestre d'été : du début de mai à la fin d'août inclusivement.

Certains cours peuvent être concentrés sur une plus courte période à l'intérieur d'un trimestre ou chevaucher plus d'un trimestre.

1.3 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte par lequel on atteste le succès ou la participation à un ou à plusieurs cours ou activités pédagogiques.

1.4 Certificat

Le certificat est un acte attestant la réussite d'un programme d'études de 1er cycle de 30 crédits dans une même discipline ou un même champ d'études.

1.5 Concomitant

Un concomitant est un cours qui doit être suivi avant ou en même temps que le cours concerné.

1.6 Crédit

Le crédit est une unité qui permet d'attribuer une valeur numérique aux études et au travail exigés d'un étudiant pour l'atteinte des objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel.

Par exemple, un crédit représente :

- a) une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou
- b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou
- c) trois heures par semaine consacrées à une activité encadrée pendant un trimestre.

1.7 Cycle d'études

L'enseignement universitaire est divisé en 3 cycles. Le 1er cycle constitue le 1er niveau de l'enseignement universitaire; il conduit au grade de bachelière ou de bachelier. Il comprend également les programmes de certificat. Le 2e cycle constitue le 2e niveau de l'enseignement universitaire; il conduit au grade de maître. Il comprend également les programmes de diplômes et le microprogramme en expertise professionnelle - CGA. Le 3e cycle constitue le 3e niveau de l'enseignement universitaire; il conduit au grade de docteur ou docteur.

1.8 Diplôme d'études supérieures spécialisées

Le diplôme d'études supérieures spécialisées est un acte attestant la réussite d'un programme d'études de 2e cycle de 30 crédits dans une même discipline ou un même champ d'études.

1.9 Dispense

Lorsqu'une substitution est accordée, le cours qui n'a pas à être suivi s'appelle une dispense. Ce cours, auquel aucun crédit n'est rattaché, est identifié sur le relevé de notes par la remarque « DI ».

1.10 Équivalence

Il y a équivalence lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant ou une étudiante satisfont aux exigences d'un cours de son programme. L'équivalence accorde la reconnaissance de crédits de cours sans que ce cours ait à être suivi ou remplacé par l'étudiant qui a obtenu l'équivalence.

1.11 Étudiant ou étudiante libre

L'étudiant libre n'est pas candidat à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat et ne satisfait pas nécessairement à toutes les conditions d'admission du programme. Il ne peut s'inscrire qu'à quelques cours, après en avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme concerné, et il en subit toutes les formes d'évaluation.

1.12 Étudiante ou étudiant régulier

L'étudiant régulier vise l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat de l'École. Il doit satisfaire aux conditions d'admission et aux exigences pédagogiques spécifiées pour le grade, le diplôme ou le certificat visé. Il est inscrit à un ou plusieurs cours et en subit toutes les formes d'évaluation.

1.13 Étudiante ou étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est admis dans un programme d'études d'un autre établissement universitaire et s'inscrit à un ou plusieurs cours à l'École. Il est soumis aux règles d'évaluation de l'École pour chacun de ces cours.

1.14 Examen différé

L'examen différé est un examen autorisé par la direction du programme à la suite d'une absence motivée à un examen final.

1.15 Examen final

L'examen final se tient à la fin du trimestre ou de la période, et couvre normalement toute la matière vue pendant le cours.

1.16 Examen intratrimestriel

L'examen intratrimestriel se tient à la mi-trimestre ou à la mi-période et couvre la matière vue dans la première moitié du cours.

1.17 Exemption

Il y a exemption lorsque des activités de formation ou la somme de l'expérience professionnelle d'un candidat ou d'une candidate lui ont permis d'acquérir les connaissances que lui apporterait normalement un cours de son programme. L'exemption accorde la reconnaissance de crédits de cours sans que ce cours ait à être suivi ou remplacé par l'étudiant qui a obtenu l'exemption.

1.18 Grade

Le grade est un titre universitaire conféré à une personne. L'Université confère à un étudiant le grade de bachelier ou de bachelière, de maître, de docteur ou de docteure pour sanctionner la réussite d'un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, selon le cas.

1.19 Interrogation et test

Une interrogation ou un test couvrent une portion limitée de matière, sont de courte durée et se déroulent généralement durant une partie d'une séance d'un cours.

1.20 Mémoire

Le mémoire est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de 2e cycle.

1.21 Microprogramme

Un microprogramme est un programme de moins de 30 crédits qui donne lieu à une attestation d'études.

1.22 Période

Une période correspond généralement à six semaines de cours excluant les examens. Il y a généralement trois périodes dans un trimestre.

1.23 Préalable

Un préalable est un cours qui doit nécessairement être réussi avant que l'étudiant ou l'étudiante ne puisse suivre le cours concerné. À moins d'indications contraires, les préalables sont des préalables absolus.

1.24 Projet supervisé

Le projet supervisé donne lieu à un exposé écrit rédigé dans le cadre d'une activité d'intégration de plusieurs cours d'un programme de 2e cycle. Le projet supervisé peut être réalisé en entreprise ou à l'université.

1.25 Stage

Période de formation pratique qui constitue un complément d'apprentissage pertinent dans le cadre d'un programme d'études.

1.26 Substitution

Il y a substitution lorsqu'une activité de formation ou une expérience professionnelle valable peut remplacer un cours du programme de formation de l'étudiant qui en fait la demande. La substitution accorde la possibilité ou l'obligation de remplacer le cours du programme de l'étudiant par un ou plusieurs cours.

1.27 Thèse

La thèse est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de doctorat.

1.28 Travail dirigé

Le travail dirigé est un travail d'analyse approfondi effectué dans le cadre d'un programme de 2e cycle.

1.29 Trimestre

Un trimestre correspond généralement à quatorze semaines de cours incluant les examens. Le trimestre d'été est généralement d'une plus courte durée. Un trimestre d'activité est un trimestre durant lequel l'étudiant suit un ou des cours ou poursuit des activités de recherche ou toute autre activité encadrée par un professeur (par exemple : un projet supervisé, un travail dirigé ou un stage).

2 CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS ET D'ÉTUDIANTES

HEC L'École inscrit à ses cours des étudiants réguliers à temps plein ou à temps partiel, des étudiants libres et des étudiants visiteurs. Tous les étudiants et étudiantes doivent respecter les règlements de l'École.

2.1 Étudiante ou étudiant régulier

HEC L'étudiant régulier suit des cours dans le programme dans lequel il a été admis.

2.2 Étudiant et étudiante libre et étudiante et étudiant visiteur

HEC L'École n'est pas tenue d'accepter un étudiant libre ou un étudiant visiteur dans ses cours. Lorsqu'un étudiant libre ou un étudiant visiteur veut s'inscrire comme étudiant régulier, l'École n'est pas tenue de lui reconnaître les crédits obtenus à titre d'étudiant libre ou d'étudiant visiteur.

2.3 Auditeur et auditrice

HEC L'auditeur est une personne qui, sans être candidate à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, s'inscrit à un cours sans en subir toutes les formes d'évaluation. L'École n'accepte aucun auditeur dans ses cours.

3 ADMISSION

3.1 Demande d'admission

ADM Le candidat ou la candidate qui désire s'inscrire aux cours d'un programme doit d'abord soumettre une demande d'admission qu'il peut remplir en ligne à www.hec.ca.

Le candidat doit s'assurer qu'il satisfait aux conditions d'admissibilité du programme choisi avant de remplir sa demande. Il doit également faire parvenir les pièces et les frais exigés.

ADM Une demande d'admission peut être soumise en tout temps. Cependant le candidat qui désire être admis pour un trimestre déterminé doit soumettre sa demande avant la date limite publiée par l'École pour ce trimestre.

HEC Toute falsification d'un document ou l'usage d'un faux document soumis lors de l'admission, toute déclaration mensongère ou toute omission de donner un renseignement requis peut entraîner l'annulation de l'admission ou de l'inscription à l'École.

3.2 Conditions d'admissibilité

Études faites au Québec

PGM Pour être admissible au programme de B.A.A. comme étudiant régulier, le candidat ou la candidate doit avoir obtenu un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) comportant les cours exigés par le programme ou l'équivalent et satisfaire aux autres exigences posées par l'École.

Plus spécifiquement, l'on doit :

– être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et avoir réussi les cours de mathématiques « 103 Calcul différentiel », « 203 Calcul intégral », « 105 Algèbre vectorielle et linéaire » ou les compétences équivalentes;

OU

– être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives et avoir réussi les cours de mathématiques « 103 Calcul différentiel », « 105 Algèbre vectorielle et linéaire » et un cours de statistiques d'au moins 60 heures ou les compétences équivalentes;

OU

– être titulaire du diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en sciences, lettres et arts;

– posséder une maîtrise suffisante de la langue française orale et écrite. Des exigences linguistiques supplémentaires sont requises pour l'admission au programme de B.A.A. trilingue (voir article 3.3 Exigences linguistiques pour le programme de B.A.A. trilingue).

Études canadiennes hors Québec

PGM Pour être admissible au programme de B.A.A. comme étudiant régulier, le candidat ou la candidate doit :

– avoir réussi une année d'études universitaires après la fin des études secondaires, en plus des cours de mathématiques couvrant le calcul différentiel, le calcul intégral et l'algèbre vectorielle et linéaire;

– posséder une maîtrise suffisante de la langue française orale et écrite. Des exigences linguistiques supplémentaires sont requises pour l'admission au programme de B.A.A. trilingue (voir article 3.3 Exigences linguistiques pour le programme de B.A.A. trilingue).

L'étudiant qui n'a pas acquis une année supplémentaire au-delà de ses études secondaires peut soumettre sa candidature à l'année préparatoire au programme de B.A.A.

Études faites à l'étranger

PGM Pour être admissible au programme de B.A.A. comme étudiant régulier, le candidat ou la candidate doit :

- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire, normalement obtenu après 12 ans de scolarité, d'une série S ou ES spécialités mathématiques, scientifique ou mathématiques obtenu avec une mention « Assez bien » ou mieux;
- avoir effectué une année d'école préparatoire ou une année d'études universitaires;
- posséder une maîtrise suffisante de la langue française orale et écrite. Des exigences linguistiques supplémentaires sont requises pour l'admission au programme de B.A.A. trilingue (voir article 3.3 Exigences linguistiques pour le programme de B.A.A. trilingue).

L'étudiant qui n'a pas acquis une année supplémentaire au-delà de ses études secondaires peut soumettre sa candidature à l'année préparatoire au programme de B.A.A.

Étudiant libre

PGM Est admissible à titre d'étudiant libre, le candidat ou la candidate titulaire d'un diplôme de 1er cycle en administration désirant parfaire ses connaissances.

3.3 Exigences linguistiques pour le programme de B.A.A. trilingue

PGM En plus de satisfaire aux conditions d'admissibilité au programme de B.A.A., les candidats qui souhaitent être admis au programme de B.A.A. trilingue devraient satisfaire aux exigences linguistiques mentionnées ci-dessous.

Test de français

PGM Tout candidat au programme de B.A.A. trilingue n'ayant pas fait un programme d'études secondaires ou collégiales en français doit subir, avant l'admission au programme, le test de français international (TFI). Un résultat de 750 ou plus est exigé.

PGM L'étudiant admis à la suite de la passation du TFI avec un résultat de 750 ou plus sera dispensé de faire le test ORTHOGRAM partie I pour avoir droit à son grade (voir article 5.1 Exigences linguistiques).

Test d'anglais

PGM Tout candidat au programme de B.A.A. trilingue n'ayant pas fait un programme d'études secondaires ou collégiales en anglais doit subir, avant l'inscription à un premier cours du programme, l'un ou l'autre des tests suivants :

- le test diagnostique en anglais des affaires HECTOPE de HEC Montréal. Un résultat de C ou plus est exigé.
- le « Test of English as a Foreign Language » (TOEFL). Un résultat d'au moins 550 pour la version papier, d'au moins 213 pour la version électronique ou d'au moins 76 pour le iBT est exigé.
- le test « International English Language Testing System » (IELTS) incluant obligatoirement les modules de lecture et d'expression écrite. Un résultat de « Band 6 » ou plus est exigé.
- ou, pour les étudiants de l'année préparatoire de HEC Montréal, la réussite du cours Business Communication, Level 4 ou Level 5.

Test d'espagnol

PGM Tout candidat au programme de B.A.A. trilingue n'ayant pas fait un programme d'études secondaires ou collégiales en espagnol doit subir, avant l'inscription à un premier cours du programme, l'un ou l'autre des tests suivants :

- le test diagnostique en espagnol des affaires ELENHEC de HEC Montréal. Le candidat qui obtient un niveau de D, D+ ou C- doit réussir le cours intensif « Espagnol des affaires - cohorte trilingue » de HEC Montréal avant le début du trimestre d'automne avec un résultat de C ou plus. Le candidat qui obtient un

niveau de C, C+, B-, B ou B+ est fortement encouragé à réussir le cours « Espagnol des affaires - cohorte trilingue » avant le début du trimestre d'automne. Le candidat qui obtient un niveau supérieur n'est pas tenu de suivre un cours d'espagnol avant le début du trimestre d'automne.

– le test « Diplôme d'Espagnol comme Langue Étrangère » (DELE). Le candidat qui obtient le niveau élémentaire doit réussir le cours intensif « Espagnol des affaires - cohorte trilingue » de HEC Montréal avant le début du trimestre d'automne avec un résultat de C ou plus. Le candidat qui obtient le niveau intermédiaire est fortement encouragé à réussir le cours « Espagnol des affaires - cohorte trilingue » avant le début du trimestre d'automne. Le candidat qui obtient le niveau avancé n'est pas tenu de suivre un cours d'espagnol avant le début du trimestre d'automne.

– ou, pour les étudiants de l'année préparatoire de HEC Montréal, la réussite du cours « Espagnol des affaires - cohorte trilingue » avec un résultat de C ou plus ou du cours « Espagnol des affaires - niveau avancé » avant le début du trimestre d'automne.

Exemption

PGM Les étudiants ayant fait au moins deux années universitaires en français, en anglais ou en espagnol sont exemptés du test linguistique de cette langue à la condition de fournir une attestation de ces études.

Frais

ADM Des frais de passation sont exigés pour chacun de ces tests.

3.4 Informations particulières pour les étudiantes et étudiants étrangers

Étudiants dont le programme d'études est d'une durée totale de plus de six mois

ADM Les ressortissants étrangers qui veulent étudier au Québec doivent répondre à certaines exigences du gouvernement du Québec, en plus de se soumettre aux formalités imposées par le gouvernement du Canada. Ainsi les étudiants étrangers doivent généralement obtenir en premier lieu un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) puis un Permis de séjour pour étudiant. Dans certains cas, un visa d'entrée du gouvernement du Canada peut être obligatoire. Ces autorisations d'entrée et de séjour s'obtiennent obligatoirement avant l'arrivée au Canada et ne sont délivrées généralement que pour des études à temps plein.

Après avoir reçu l'offre officielle d'admission de HEC Montréal, l'étudiant doit s'adresser aux autorités québécoises et à la mission diplomatique canadienne rattachée au territoire où il réside. L'étudiant devra démontrer qu'il est admis à HEC Montréal et qu'il dispose de ressources financières suffisantes.

Étudiants dont le séjour est d'une durée totale de six mois ou moins

ADM Depuis le 1er juillet 2002, les ressortissants étrangers dont le programme d'études est d'une durée totale de six mois ou moins n'ont plus besoin du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ni du Permis de séjour pour étudiant. Toutefois, les résidents de certains pays doivent obtenir un visa de résident temporaire avant de quitter leur pays.

L'étudiant qui prévoit poursuivre ses études dans un autre programme après avoir terminé le programme de courte durée a avantage à faire une demande de CAQ et de Permis d'études avant de venir au Canada.

3.5 Réponse à la demande d'admission

HEC L'École ne s'engage pas à accepter tous les candidats admissibles.

ADM Un avis écrit de confirmation ou de refus d'admission est transmis au candidat dans des délais raisonnables. Dans certains cas, la confirmation d'admission reste conditionnelle à la présentation de documents officiels ou à l'obtention du grade, du diplôme ou du certificat qui appuie la demande.

ADM Au programme de B.A.A., les étudiants admis conditionnellement ont jusqu'au 1er septembre pour la rentrée du trimestre d'automne (1er janvier pour la rentrée du trimestre d'hiver) pour satisfaire aux exigences de leur offre d'admission. Autrement, leur inscription sera annulée.

ADM Au programme de B.A.A., l'offre d'admission n'est valide que si elle est suivie d'une inscription pour le même trimestre.

3.6 Poursuite de l'année préparatoire au programme de B.A.A.

ADM Pour poursuivre ses études au B.A.A., l'étudiant devra réussir les 30 crédits de cours préparatoires de HEC Montréal avec une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3 (une moyenne cumulative plus élevée pourrait être exigée pour être admissible au B.A.A. trilingue).

4 RECONNAISSANCE D'ACQUIS

4.1 Demande de reconnaissance d'acquis

HEC L'étudiant ou l'étudiante qui souhaite obtenir des équivalences, des exemptions ou des substitutions doit en faire la demande à la direction du programme concerné avant sa première inscription dans le programme.

ADM La demande doit être transmise au Registrariat sur le formulaire approprié accompagnée des pièces suivantes :

– l'original du dernier relevé de notes officiel ou une copie certifiée conforme par l'établissement d'enseignement qui délivre le relevé de notes (à moins que ce document n'accompagne la demande d'admission);

– l'annuaire de l'année concernée ou une attestation officielle comportant :

- la description du programme d'études;
- la description sommaire du ou des cours, telle qu'elle a été publiée dans l'annuaire concerné;
- le plan détaillé de chacun des cours;
- les conditions de réussite;
- le nombre de crédits ou le nombre d'heures rattachés aux cours concernés, si cette information ne figure pas sur le relevé de notes;
- le nom de l'enseignant responsable du cours;
- la liste officielle des imprimés obligatoires utilisés pour le cours et des travaux effectués.

– à la demande de l'École, une preuve délivrée par l'établissement d'origine attestant qu'un ou plusieurs des cours suivis n'ont pas servi et ne serviront pas à l'obtention d'un diplôme.

Ces documents ne sont pas requis lorsque les cours ont été suivis à HEC Montréal.

ADM Dans le cas d'une demande d'exemption, l'étudiant doit fournir une description détaillée de son expérience; lorsque l'exemption est demandée en fonction de l'expérience de travail et d'éléments de formation, l'étudiant doit aussi fournir toutes les pièces exigées, tel que mentionné ci-dessus.

HEC Les demandes d'équivalences, d'exemptions et de substitutions sont transmises à la direction du programme. La reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme de même que sur l'année où il a été suivi et sur le résultat obtenu. Après étude, la demande peut être acceptée, refusée ou encore acceptée à la condition que l'étudiant remplisse certaines exigences additionnelles.

PGM Pour la reconnaissance d'acquis, un résultat minimum de C est exigé dans les cours suivis dans un autre établissement universitaire au Québec.

PGM La direction du programme peut exiger d'un étudiant la réussite d'un test d'évaluation pour lui reconnaître une équivalence ou une exemption.

ADM La demande d'équivalence ou d'exemption est analysée une fois l'étudiant admis au programme. La direction du programme informe l'étudiant de la décision prise.

HEC En cas d'équivalence ou d'exemption, les crédits sont accordés, mais le résultat obtenu dans chaque cours ne figure pas sur le relevé de notes et ne participe pas à la moyenne des cours.

4.2 Limites

HEC Une équivalence ne peut être demandée que pour des cours déjà suivis, réussis et crédités dans un établissement universitaire dans un programme de niveau jugé équivalent ou supérieur. La demande ne peut porter que sur des activités réalisées dix ans ou moins avant la date de l'acceptation de l'étudiant dans le programme. Un seuil minimal de réussite peut être exigé pour accorder l'équivalence, l'exemption ou la substitution.

HEC L'étudiant doit, dans tous les cas, suivre et réussir au moins 50 % des crédits de cours du programme

auquel il est admis, s'il désire obtenir le diplôme de ce programme.

HEC Sous réserve des exceptions prévues dans certains programmes, le nombre maximal de crédits d'équivalences et d'exemptions que l'étudiant est autorisé à recevoir est limité à 50 % des crédits de son programme. Ce maximum sera réduit à 20 % des crédits de son programme lorsque les cours proposés pour justifier l'équivalence auront déjà servi à obtenir un diplôme de niveau jugé équivalent ou supérieur.

PGM Les cours offerts dans l'année préparatoire au programme de B.A.A. et les cours offerts par des associations professionnelles ne peuvent pas faire l'objet d'une demande d'équivalence.

5 LANGUE DES ÉTUDES

5.1 Exigences linguistiques

HEC La pleine maîtrise de la langue française et la bonne connaissance d'usage de la langue anglaise sont obligatoires pour la délivrance de la majorité des diplômes des 1er et 2e cycles de HEC Montréal. Quant à la connaissance de l'espagnol, celle-ci est encouragée mais reste facultative.

HEC Les tests ORTHOGRAM et HECTOPE permettent respectivement d'évaluer la maîtrise du français et la connaissance d'usage de l'anglais des affaires.

PGM Au programme de B.A.A., l'étudiante ou l'étudiant doit obtenir la note minimale de C à chacun de ces tests pour l'obtention de son grade.

HEC L'étudiant peut subir ces tests autant de fois qu'il le désire, à condition d'en assumer les frais de passation. Le résultat du dernier test subi figurera sur son relevé de notes.

ADM L'étudiant qui réussit un cours d'appoint de français recommandé afin de combler les lacunes diagnostiquées à la suite de la passation du test ORTHOGRAM partie I peut obtenir une substitution. À la demande de l'étudiant, la note obtenue à l'examen final du cours sera substituée à celle obtenue à la section correspondante du test et le résultat sera recalculé. Si ce nouveau résultat global est de 60 points ou plus, l'étudiant n'a pas à refaire son test et il satisfait aux conditions pour ORTHOGRAM partie I.

HEC L'étudiant qui le désire peut subir une évaluation de sa compétence linguistique en espagnol (test ELENHEC) ou en une autre langue, le résultat apparaîtra au relevé de notes et pourra être retiré à la demande de l'étudiant.

ADM Avant de se présenter à l'un ou l'autre de ces tests, l'étudiant doit s'y inscrire et en acquitter les frais, s'il y a lieu.

5.2 Utilisation du français, de l'anglais et de l'espagnol dans les programmes de 1er cycle

Enseignement en français

HEC Matériel pédagogique. Les étudiants disposent généralement de manuels et de recueils rédigés en français, mais il est important qu'ils aient accès graduellement à de la documentation en anglais afin de se familiariser avec la terminologie anglaise et d'accroître leur maîtrise de l'anglais des affaires. À cette fin, une partie du matériel pédagogique peut être en anglais (ouvrages de référence, cas, sites Internet, etc.).

Examens en classe. Les questionnaires d'examens en classe sont toujours en français et font appel à des documents exclusivement en français si ceux-ci sont nouveaux pour les étudiants. Par contre, si des documents rédigés en anglais ont déjà été lus par les étudiants, soit parce qu'ils font partie du recueil du cours soit parce qu'ils ont été préalablement distribués en classe pour lecture ou étude, etc., si des sites Internet ont été explorés en classe ou à l'extérieur à la demande de l'enseignant, il est possible de recourir à ces textes ou à ces sites Internet en anglais lors des examens. Les étudiants rédigent leurs examens en français. Ils peuvent les rédiger en anglais avec l'approbation de l'enseignant.

Examens hors classe. Si les questionnaires des examens faits à l'extérieur de la classe sont toujours en français, les textes ou sites auxquels ces examens font référence peuvent être à l'occasion en anglais. Les étudiants rédigent leurs examens hors classe en français. Ils peuvent les rédiger en anglais avec l'approbation de l'enseignant.

Travaux. Les travaux des étudiants et des étudiantes sont rédigés en français. Ils peuvent les rédiger en anglais avec l'approbation de l'enseignant.

Enseignement en anglais (excluant les cours de langue)

HEC Les étudiants disposent généralement de manuels et de recueils rédigés en anglais. Les questionnaires d'examens en classe et hors classe sont en anglais et les étudiants y répondent normalement en anglais. Les étudiants peuvent aussi y répondre en français. Ils ont aussi le droit d'utiliser un dictionnaire de traduction. Les travaux des étudiants sont rédigés en anglais.

Enseignement en espagnol (excluant les cours de langue)

HEC Les étudiants disposent généralement de manuels et de recueils rédigés en espagnol ou en français et une partie du matériel pédagogique peut être en anglais (ouvrages de référence, cas, sites Internet, etc.). Les questionnaires d'examens en classe et hors classe sont en espagnol et les étudiants y répondent normalement en espagnol. Les étudiants peuvent aussi y répondre en français. Ils ont aussi le droit d'utiliser un dictionnaire de traduction. Les travaux des étudiants sont rédigés en espagnol.

6 SCOLARITÉ

6.1 Scolarité du programme

PGM Le programme de baccalauréat en administration des affaires comporte un minimum de 90 crédits répartis en 54 crédits obligatoires de 1er et 2e niveau et 36 crédits optionnels dans une spécialisation de 3e niveau.

6.2 Durée des études

PGM La scolarité minimale du programme de B.A.A. 3 ans est de six trimestres; la durée normale des études est de trois ans et la durée maximale est de cinq années à compter du trimestre auquel l'étudiant

PGM La scolarité minimale du programme de B.A.A. 4 ans est de huit trimestres; la durée normale des études est de quatre ans et la durée maximale est de six années à compter du trimestre auquel l'étudiant est admis.

6.3 Régime d'études

PGM L'étudiant est à temps plein s'il est inscrit à un minimum de 12 crédits pour un trimestre. Aux trimestres d'automne et d'hiver, il s'inscrit normalement à 15 crédits. L'étudiant est à temps partiel s'il est inscrit à moins de 12 crédits pour un trimestre.

6.4 Interruption d'études

HEC L'étudiante ou l'étudiant régulier est tenu de s'inscrire à tous les trimestres. En conséquence, dès qu'il omet de s'inscrire à un trimestre donné ou encore abandonne tous les cours auxquels il s'est inscrit à un trimestre précis, l'École considère qu'il est en interruption d'études.

PGM Au programme de B.A.A., la durée maximale d'une interruption d'études est de trois trimestres consécutifs, incluant le trimestre d'été. Au-delà de ce délai, l'étudiant est considéré exclu du programme et doit soumettre une demande de réadmission pour pouvoir réintégrer son programme d'études.

PGM Lorsque l'étudiant prévoit interrompre ses études pour une période dont la durée excéderait la durée maximale d'interruption permise par les règles du programme, il doit à l'avance en obtenir l'autorisation auprès de la direction du programme. Celle-ci analyse le bien-fondé de la demande et établit les modalités auxquelles l'étudiant devra se soumettre à son retour dans le programme.

7 INSCRIPTION

7.1 Responsabilité de l'étudiant et de l'étudiante

HEC L'étudiant est responsable de la gestion de son cheminement. Pour avoir droit à son grade, son diplôme ou son certificat, il doit s'être conformé intégralement aux exigences de son programme d'études ainsi qu'aux règlements et marches à suivre de l'École.

7.2 Choix de cours

1er niveau

PGM Au 1er trimestre, l'inscription à 15 crédits de cours obligatoires est imposée à moins que des équivalences ne soient accordées. Au 2e trimestre, l'étudiant s'inscrit obligatoirement aux 9 crédits restants du 1er niveau et il a la possibilité d'ajouter 2 cours de fonction ou 1 cours de fonction et 1 cours de

langue, selon ses intérêts. L'étudiant ainsi inscrit ne pourra abandonner de cours de 1er niveau sans motifs exceptionnels à faire valoir auprès de la direction du programme. Toutefois, l'abandon des autres cours (cours de fonction ou cours de langue) est permis.

Préalables de cours

PGM En s'inscrivant à un cours, l'étudiante ou l'étudiant doit s'assurer qu'il respecte les exigences en ce qui a trait aux préalables, s'il y a lieu. Lorsque le résultat d'un préalable n'est pas encore disponible au moment où l'étudiant effectue son choix de cours pour un trimestre, l'étudiant doit s'inscrire en présumant qu'il a réussi ce préalable. Cependant si le résultat du ou des préalables s'avère être un échec, l'étudiant conservera l'obligation de réussir le préalable auquel il a échoué.

HEC L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

PGM Dans les cours de gestion offerts dans une autre langue que le français, l'enseignant peut refuser l'accès au cours à l'étudiant qui n'a pas obtenu un résultat minimum de C au test HECTOPE pour les cours offerts en anglais ou au test ELENHEC pour les cours offerts en espagnol.

Préalables de niveau

PGM Pour s'inscrire à un cours obligatoire de 2e niveau, il faut avoir réussi ou être en train de suivre des cours totalisant un minimum de 18 crédits de 1er niveau. Pour s'inscrire à un cours de spécialisation de 2e niveau (identifiés dans l'annuaire par un symbole carré noir), il faut avoir réussi la totalité des cours de 1er niveau, soit 24 crédits. Finalement, pour s'inscrire à un cours de spécialisation de 3e niveau, il faut avoir réussi la totalité des cours de 1er niveau et avoir réussi ou être en train de suivre, sans droit d'abandon, les cours totalisant les 30 crédits obligatoires de 2e niveau.

Cours mutuellement exclusifs

PGM Outre les préalables de cours et les préalables de niveau, l'étudiant doit tenir compte des cours mutuellement exclusifs au moment d'établir son choix de cours. Une combinaison de cours mutuellement exclusifs représente un ensemble de cours parmi lesquels un seul pourra contribuer à l'obtention du grade. L'étudiant est invité à consulter la liste des cours mutuellement exclusifs publiée dans le site Web de l'École ou dans l'annuaire du programme.

Conflit d'horaires

ADM L'étudiant doit éviter tout conflit d'horaires de cours ou d'examens.

Aide au choix de cours

ADM Tout étudiant peut obtenir de l'aide pour l'établissement de son choix de cours auprès de la direction administrative de son programme.

7.3 Demande d'inscription

Inscription à des cours

ADM L'étudiant doit s'inscrire directement dans HEC en ligne durant les périodes de choix de cours précisées dans le calendrier universitaire et en tenant compte de la période qui lui aura été fixée.

Il faut prendre note que :

- le nombre de places dans les cours est limité et il est recommandé à l'étudiant et à l'étudiante de soumettre sa demande dès le début de la période d'inscription;
- les cours dont le nombre d'inscriptions est insuffisant sont annulés et les droits de scolarité payés par l'étudiant seront crédités ou remboursés intégralement;
- l'inscription d'un étudiant étranger sera annulée s'il n'est pas en règle avec l'immigration et s'il n'est pas détenteur d'une assurance-maladie couvrant la durée du trimestre;
- les cours de 1re année sont inscrits directement par le Registrariat;

– l'École ne s'engage pas à accepter intégralement le choix de cours de l'étudiant. Elle se réserve le droit d'y apporter des modifications.

Inscription à un cours-projet

ADM L'étudiant doit remplir le formulaire d'inscription à un cours-projet, le faire approuver par le professeur qui le dirigera et par la direction du programme. Une fois le cours-projet approuvé, le Registrariat procède à l'inscription. Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver le professeur qui acceptera de superviser son cours-projet.

PGM Tous les étudiants régulièrement inscrits au programme de B.A.A. qui ont une moyenne égale ou supérieure à 2,3 sur 4,3 et qui auront postulé un minimum de 30 crédits pourront demander l'inscription à un « Cours-projet : vie étudiante ». Ce cours-projet, d'une valeur de 3 crédits et d'une durée minimale de 135 heures, reconnaîtra une implication intense dans l'une ou l'autre des associations ou des comités étudiants de HEC Montréal. L'attribution de crédits pour l'implication étudiante et les stages en entreprise ne pourra excéder 6 crédits du programme.

Inscription à un stage en entreprise

PGM Tous les étudiants régulièrement inscrits au programme de B.A.A. qui ont une moyenne égale ou supérieure à 2,3 sur 4,3 et qui auront cumulé un minimum de 30 crédits pourront demander l'inscription à un stage en entreprise. Chaque stage, d'une valeur de 3 crédits, devra être d'une durée minimale de 135 heures, à temps partiel ou à temps plein, réparties sur une période maximale de deux trimestres. L'étudiant aura la possibilité d'effectuer deux stages en entreprise comptant pour un maximum de 6 crédits à l'intérieur de son programme d'études. Une demande de dérogation à ces règles peut être évaluée par la direction du programme qui analysera le bien-fondé de la demande et établira les modalités auxquelles l'étudiant devra se soumettre.

ADM L'étudiant doit remplir le formulaire « Approbation Cours-stage crédité », le faire approuver par le professeur qui le supervisera, par la direction du programme ainsi que le tuteur en entreprise. Une fois le stage approuvé, le Registrariat procède à l'inscription. Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver un stage d'une durée minimale de 135 heures à temps partiel ou à temps plein.

Frais

ADM L'étudiant doit acquitter les frais exigés tels qu'ils sont détaillés dans la table des frais publiée dans le site Web de l'École avant la date limite et consulter l'article « 16. Frais de scolarité » du présent règlement pour des informations additionnelles.

7.4 Inscription à des cours d'un autre programme ou d'un autre établissement universitaire

HEC L'étudiant ou l'étudiante de l'École qui voudrait suivre un ou des cours d'un autre programme ou d'un autre établissement universitaire et qui souhaite que ces cours contribuent à l'obtention de son grade, de son diplôme ou de son certificat devra préalablement être autorisé à s'y inscrire par la direction de programme. L'autorisation sera accordée lorsque le ou les cours choisis seront jugés compatibles avec les objectifs du programme; dans la mesure où l'étudiant ou l'étudiante réussira ce ou ces cours (voir article 9.7 Réussite d'un cours ou d'un atelier de recherche), on lui attribuera les crédits universitaires qui s'y rattachent.

PGM Au programme de B.A.A., sauf circonstances exceptionnelles à faire valoir, le nombre de crédits que l'on peut suivre dans un autre programme ou dans un autre établissement n'excédera pas :

- a) 3 crédits de cours au choix de 3e niveau lorsque le profil de formation choisi à ce niveau le permet;
- b) 12 crédits de cours de 3e niveau incluant le cours au choix pour les étudiants ayant choisi l'option individuelle. Le choix devra être autorisé par le directeur du programme;
- c) 21 crédits de cours de 2e et de 3e niveau pour les étudiants participant aux programmes d'échanges internationaux d'étudiants.

Cours choisi dans une université québécoise

ADM L'étudiant doit remplir le formulaire électronique « Autorisation d'études hors établissement » disponible dans le site Web www.crepuq.qc.ca.

Il devra acquitter à l'École les droits de scolarité normalement exigés dans son programme d'études. Cependant, lorsque les droits de scolarité du cours demandé sont nettement supérieurs à ceux prévus par l'École, l'étudiant devra s'inscrire directement dans l'autre établissement après en avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme.

Cours choisi dans une université participant au programme d'échanges internationaux de l'École

PGM Tous les étudiants réguliers inscrits au programme de B.A.A. qui ont une moyenne égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3 et qui auront terminé leur première année d'études (30 crédits) à HEC Montréal avant leur départ peuvent présenter leur candidature au programme d'échanges. L'étudiant dont la candidature est retenue demeure inscrit à l'École. Il s'engage à étudier à temps plein dans l'établissement d'accueil et les cours qu'il suit dans cet établissement seront reconnus, selon les conditions établies avant le départ par la direction du programme qui accordera les crédits au retour de l'étudiant.

ADM L'étudiant qui participe au programme d'échanges internationaux doit faire approuver son choix de cours par la direction du programme. Il devra acquitter à l'École les droits de scolarité normalement exigés dans son programme d'études.

Cours choisi dans toute autre université

ADM Après avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme, l'étudiant s'inscrira directement dans l'autre université et y acquittera les droits exigés.

7.5 Inscription à des cours hors programme

HEC L'inscription à des cours hors programme qui ne contribuent pas à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat doit être approuvée au préalable par la direction du programme. Sauf circonstances exceptionnelles à faire valoir, le nombre de crédits autorisés de la sorte ne pourra excéder 6 crédits par programme.

ADM Lorsqu'un étudiant désire que des cours ne faisant pas partie de son programme apparaissent à son dossier à titre de cours hors programme, il doit lors de son inscription en aviser par écrit la direction administrative du programme.

7.6 Inscription des étudiantes et des étudiants visiteurs

Étudiant d'une université québécoise

ADM L'étudiant ou l'étudiante qui poursuit ses études dans un programme d'une autre université participant à l'entente interuniversitaire peut s'inscrire à des cours des programmes de l'École. Lors de la période de choix de cours, l'étudiant doit remplir le formulaire électronique « Autorisation d'études hors établissement ».

Les droits de scolarité sont payables à l'université d'attache. Il est entendu que les préalables doivent être satisfaits.

Étudiant d'une université participant au programme d'échanges internationaux de l'École

ADM L'étudiant ou l'étudiante qui poursuit ses études dans un programme d'une université participant au programme d'échanges internationaux de l'École doit, lors de la période d'inscription, soumettre son choix de cours dans HEC en ligne. Les droits de scolarité sont payables à l'université d'attache. Il est entendu que les préalables doivent être satisfaits.

Étudiant de toute autre université

ADM L'étudiant ou l'étudiante doit fournir une lettre d'autorisation de son université d'attache spécifiant les cours demandés et remplir le formulaire « Demande d'admission » de HEC Montréal. Les droits de scolarité sont payables à l'École. Il est entendu que les préalables doivent être satisfaits.

7.7 Confirmation d'inscription et facture

Confirmation d'inscription

ADM Avant le début du trimestre, l'étudiant doit consulter son horaire de cours dans HEC en ligne pour connaître les salles de ses cours et les noms de ses professeurs.

Facture

ADM L'étudiant a la responsabilité de consulter son solde dans HEC en ligne. Avant la date limite de paiement des droits de scolarité, l'École adresse une facture à tout étudiant ou étudiante dont l'inscription

est agréée en entier ou en partie. En cas d'inscription après la date limite de paiement, l'étudiant devra vérifier son solde dans HEC en ligne et acquitter ses droits de scolarité dans les dix jours suivants l'inscription afin de régler les frais s'il y a lieu, car aucune autre facture ne sera postée.

8 MODIFICATIONS DE L'INSCRIPTION

8.1 Modalités

ADM L'étudiant fait une modification d'inscription lorsqu'il :

- ajoute un cours;
- remplace un cours par un autre;
- abandonne un cours.

ADM Toute demande de modification de choix de cours doit être faite directement dans HEC en ligne. La date de la demande déterminera les frais dont l'étudiant reste responsable. Ni l'absence aux cours ni l'arrêt de paiement d'un chèque ne peuvent être considérés comme des avis d'abandon de cours.

8.2 Ajout de cours ou remplacement d'un cours par un autre

HEC Toute demande d'ajout ou de remplacement de cours doit être soumise :

- avant la 1^{re} heure de cours pour des cours de 1 et de 1,5 crédit;
- avant la 4^e heure de cours pour tout autre cours.

ADM L'École n'accepte ces demandes que lorsqu'il y a des places disponibles.

8.3 Abandon d'un cours

Abandon avec remboursement

HEC L'étudiant qui désire abandonner un cours avec remboursement des droits de scolarité doit respecter la date limite établie par HEC Montréal.

HEC De façon générale, les dates limites d'abandon avec remboursement sont inspirées des règles suivantes :

- avant la 4^e heure de cours pour des cours de 1 et de 1,5 crédit;
- avant la 7^e heure de cours pour tout autre cours.

Le calendrier universitaire mentionne la date d'abandon avec remboursement pour les cours à horaire régulier.

Pour connaître la date précise d'abandon avec remboursement pour un cours à horaire particulier, l'étudiant doit consulter son horaire dans HEC en ligne et cliquer sur le lien « Dates d'abandon » situé immédiatement sous le numéro du cours.

HEC Lors d'un abandon avec remboursement, l'inscription au cours ne figure plus sur le relevé de notes et l'étudiant n'a pas à payer les droits de scolarité de ce cours.

Après la date limite, aucune demande d'abandon avec remboursement ne sera acceptée.

Abandon sans remboursement

HEC L'étudiant pourra abandonner un cours sans remboursement avant le dernier tiers du cours en respectant la date limite établie par HEC Montréal.

HEC De façon générale, les dates limites d'abandon sans remboursement sont inspirées des règles suivantes :

- avant la 10^e heure de cours pour un cours de 1 et de 1,5 crédit;
- avant la 20^e heure de cours pour un cours de 2 crédits;
- avant la 30^e heure de cours pour un cours de 3 crédits;
- avant la 60^e heure de cours pour un cours de 6 crédits.

Le calendrier universitaire mentionne la date d'abandon sans remboursement pour les cours à horaire régulier.

Pour connaître la date précise d'abandon sans remboursement pour un cours à horaire particulier, l'étudiant doit consulter son horaire dans HEC en ligne et cliquer sur le lien « Dates d'abandon » situé immédiatement sous le numéro du cours.

HEC Lors d'un abandon sans remboursement, l'inscription au cours figure sur le relevé de notes de l'étudiant avec la mention « AB » et les droits de scolarité de ce cours lui sont facturés. L'étudiant demeure responsable du paiement de la totalité des droits de scolarité qu'il fréquente ou non l'École. Le cours ne participe pas au calcul de la moyenne cumulative.

HEC Dans le dernier tiers du cours, toute demande ne sera considérée que si elle est appuyée par des motifs exceptionnels. À défaut, l'inscription au cours abandonné figure sur le relevé de notes et la note de ce cours est calculée en attribuant la note zéro à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis. L'étudiant demeure responsable du paiement de la totalité des droits de scolarité qu'il fréquente ou non l'École.

PGM Au B.A.A., au premier trimestre du 1er niveau, seul l'abandon de tous les cours est permis. Au deuxième trimestre du 1er niveau, seuls l'abandon des cours de fonction et du cours de langue ou l'abandon de l'ensemble des cours sont permis.

8.4 Changement de groupe

ADM L'étudiant qui ne se joint pas au groupe qui lui a été assigné s'expose à recevoir une évaluation incomplète.

8.5 Modification d'inscription pour une étudiante ou un étudiant visiteur

Étudiant d'une université participant au programme d'échanges internationaux de l'École

ADM L'étudiant qui désire faire un changement de cours ou un abandon de cours de l'École doit le faire directement dans HEC en ligne.

Étudiant d'une université québécoise et étudiant de toute autre université

ADM L'étudiant qui désire faire un changement de cours ou un abandon de cours de l'École doit :

- contacter la direction administrative du programme concerné;
- informer sa faculté ou son département;
- respecter les règlements de l'École en ce qui concerne les abandons de cours.

On doit noter que la direction administrative ne procède au traitement d'une demande de changement de cours qu'après avoir reçu l'approbation de la faculté ou du département de l'université d'attache de l'étudiant.

9 ÉVALUATION

9.1 Formes d'évaluation

HEC Les formes d'évaluation généralement utilisées à l'École sont l'évaluation par travaux, l'évaluation par examens et l'évaluation de la participation ou toute combinaison des trois formes précédentes. La forme et les modalités de l'évaluation (critères d'évaluation, importance relative des différents éléments de l'évaluation) sont communiquées aux étudiants au début du cours. Dans tous les groupes d'un même cours donné à un même trimestre, tous les étudiants sont soumis aux mêmes formes d'évaluation ou, le cas échéant, ont la même possibilité de choix, sauf exception approuvée par la direction du programme.

HEC Pour tous les cours de plus de 1 crédit, l'évaluation globale doit comporter au moins deux modes d'évaluation, à moins d'une autorisation écrite de la direction du programme. S'il y a lieu, un seuil minimal à un mode d'évaluation peut être exigé afin d'attribuer les points à l'autre ou aux autres modes d'évaluation. Par exemple, une note minimale de 50 % aux examens peut être exigée afin de reconnaître les points rattachés aux travaux ou autres points d'évaluation.

De plus, tout au long de ses études, la qualité de la langue écrite de même que celle de la présentation des textes remis aux enseignants, tant dans le cadre de travaux que dans celui d'examens, pourront contribuer à l'évaluation de l'étudiant.

Travaux

HEC L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques. Ces travaux peuvent être individuels ou de groupe. Pour les cours de 2 crédits ou plus, l'évaluation commune des étudiants ayant

participé à un ou des travaux de groupe ne peut dépasser 30 % de l'évaluation globale de l'étudiant pour ce cours. Pour les cours de moins de 2 crédits, l'évaluation commune ne peut dépasser 40 % de l'évaluation globale. Certains cours, déterminés par la direction du programme, peuvent faire exception à cette règle.

ADM Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer que l'enseignant a bien reçu son travail dans les délais fixés et de conserver une copie du travail remis. L'École n'est pas responsable des travaux qui pourraient être perdus.

Examens

HEC L'évaluation est faite sous forme d'examen écrit ou oral. À l'École, on utilise en général des interrogations, des tests, des examens intratrimetriels et finaux. L'examen final peut aussi prendre la forme d'un examen hors classe. Si l'évaluation se fait par examen oral, il faut que ce soit en présence de l'enseignant et d'un examinateur nommé par la direction du service d'enseignement, à défaut de quoi l'examen oral doit être enregistré sur support magnétique.

Participation

HEC L'évaluation de la participation représente le jugement de l'enseignant ou de l'enseignante sur le rendement de l'étudiant en classe lors de la présentation de lectures, de travaux ou de discussions de cas. Dans tous les programmes, l'évaluation de la participation dans un cours ne peut pas dépasser 15 % de l'évaluation globale de ce cours, sauf exception approuvée par la direction du programme.

9.2 Responsabilité de l'évaluation

HEC Les formes et les modalités de l'évaluation sont déterminées par l'enseignant responsable du cours.

9.3 Présence au cours et à l'examen

HEC La présence de l'étudiant aux séances de cours est présumée. L'enseignant peut refuser l'accès au cours à un étudiant qui aurait été absent aux deux premières séances de cours ou à la première séance de cours pour les cours de moins de 2 crédits.

HEC L'étudiant qui se présente à un examen ne peut par la suite demander à ce que le résultat obtenu soit exclu de son évaluation, et ce, quel que soit le motif invoqué.

9.4 Absence à une évaluation

HEC La note « zéro » est attribuée à l'étudiant qui :

- a) ne se présente pas à un examen à moins que, dans les cinq jours ouvrables qui suivent la date fixée pour la tenue de l'examen, il ne motive par écrit son absence auprès de l'enseignant dans le cas d'une interrogation ou d'un test, auprès de la direction du programme dans le cas d'un examen, et que le motif soit valable;
- b) étant présent à un examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;
- c) ne remet pas à la date fixée par l'enseignant un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours.

ADM Dans le cas d'une absence à un examen, l'étudiant doit remplir, dans les cinq jours ouvrables suivant l'examen, le formulaire « Avis d'absence à un examen », fournir les pièces justificatives originales et remettre le tout à la direction administrative du programme.

HEC Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant ou de l'étudiante, tels la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical.

HEC Dans le cas d'un examen intratrimetriel, l'étudiant qui justifie son absence à la satisfaction de la direction du programme sera réputé avoir obtenu à cet examen le résultat qui lui sera attribué à son examen final.

HEC Dans le cas d'un examen final, l'étudiant qui justifie son absence à la satisfaction de la direction du programme obtiendra temporairement la mention « incomplet » pour les résultats de ce cours et devra subir son examen au prochain trimestre où le cours sera offert. Un examen final ne peut être différé qu'une seule fois.

Examen différé

ADM Généralement, l'examen différé a lieu durant la période d'examens finaux qui suit le trimestre pendant lequel l'étudiant se serait normalement présenté à l'examen. L'étudiant est tenu de se présenter à l'examen différé à la date et à l'heure fixées. Le défaut de se présenter à l'examen différé entraîne automatiquement la note « zéro » pour cet examen. L'étudiant est informé de son résultat dans HEC en ligne.

9.5 Système de notation

HEC La notation des cours se fait avec un système littéral, chaque lettre correspondant à une valeur numérique selon le barème suivant :

Note	Points	Appréciation
A+	4,3	Exceptionnel
A	4,0	Excellent
A-	3,7	" "
B+	3,3	Très bien
B	3,0	" "
B-	2,7	" "
C+	2,3	Bien
C	2,0	" "
C-	1,7	Passable
D+	1,3	" "
D	1,0	" "
E	0	Échec
F	0	Échec par absence*

D = note minimale de passage dans un cours de 1er cycle.

2,0 = moyenne de passage dans un programme de 1er cycle.

* La note F est attribuée dans le cas où l'étudiant n'a obtenu aucune note à chaque forme d'évaluation du cours. La note F compte dans le calcul de la moyenne de l'étudiant, mais est exclue de celle du groupe.

9.6 Moyenne de cours

HEC La moyenne des cours est calculée à la fin de chaque trimestre, ou période, en pondérant le nombre de points obtenus dans chaque cours par le nombre de crédits. Les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes et conservées dans celui-ci; elles participent au calcul de la moyenne des cours. Dans le cas de la reprise d'un cours, tous les résultats apparaissent dans le relevé de notes, mais seul le dernier est utilisé dans le calcul de la moyenne. Les cours de préparation et les cours hors programme ne participent pas au calcul de la moyenne des cours.

HEC Les cours suivis dans un autre établissement universitaire figurent sur le relevé de notes et le résultat contribue normalement au calcul de la moyenne des cours, à l'exception des cours suivis dans le cadre des programmes d'échanges internationaux, lesquels ne contribuent pas au calcul de la moyenne des cours.

9.7 Réussite d'un cours ou d'un atelier de recherche

PGM Au programme de B.A.A., l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note D pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à D entraîne un échec à ce cours.

PGM L'étudiant inscrit à un cours dans un autre programme est soumis pour ce cours aux normes de réussite prévues dans ce programme. Pour réussir le cours, il doit cependant obtenir un résultat équivalent ou supérieur à la note minimale de passage dans le programme de HEC Montréal auquel il a été admis.

9.8 Échec à un cours

HEC Il n'y a pas d'examen de reprise à la suite d'un échec à un cours. Dans les programmes de 1er cycle, l'étudiant qui a un échec à un cours doit reprendre obligatoirement le même cours s'il s'agit d'un cours obligatoire. Il a aussi la possibilité de lui substituer un autre cours s'il s'agit d'un cours à option ou d'un cours au choix.

Limite du nombre d'échecs

PGM Pour un même cours, le nombre d'échecs est limité à deux. Ainsi,

- un double échec à un cours obligatoire du tronc commun entraîne une exclusion du programme;
- un double échec à un cours obligatoire de spécialisation ou à un cours obligatoire dans un cheminement nécessite un changement de spécialisation ou de cheminement;
- et un double échec à un cours optionnel nécessite que l'étudiant remplace ce cours par un autre cours optionnel.

Dans tous les cas, le deuxième échec dans un cours demeure au relevé de notes.

10 EXAMENS

10.1 Droit

HEC Seuls peuvent se présenter aux examens les étudiants et les étudiantes inscrits à l'École.

10.2 Horaire des examens

ADM Les examens ont lieu selon l'horaire publié par le Registrariat au début de l'année universitaire. De plus, l'étudiant doit tenir compte de toute information publiée par les voies officielles de l'École et de tout changement apporté par l'enseignant ou l'enseignante durant le trimestre.

10.3 Accès aux salles d'examen

ADM La présentation de sa carte d'étudiant est nécessaire pour être admis dans une salle d'examen. L'accès à une salle d'examen est interdit à tout étudiant qui s'y présente avec un retard de plus de 45 minutes. Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen dans les 45 premières minutes, quel que soit le motif invoqué.

10.4 Documentation lors des examens

ADM Durant un examen, il est interdit aux étudiants d'échanger ou de partager une calculatrice, un ordinateur portable ou toute autre documentation.

Calculatrice

Lorsque l'utilisation d'une calculatrice est permise, seuls les modèles Sharp EL-240SB ou Texas Instruments BAII Plus (avec fonctions financières) et les modèles homologués sont autorisés. Dans tous les cas, une vignette autocollante doit être apposée sur la calculatrice attestant sa conformité.

Ordinateur portable

Si elle n'est pas expressément autorisée sur le questionnaire d'examen, l'utilisation de l'ordinateur portable est interdite.

Appareil électronique

Il est également interdit d'avoir en sa possession lors d'un examen tout appareil électronique ou de télécommunication quel qu'il soit, par exemple :

- téléphone cellulaire, téléavertisseur, ordinateur de poche, montre permettant l'entrée de texte, agenda, dictionnaire électronique, baladeur, etc.

Toute infraction liée à la documentation ou au matériel permis durant un examen tombera sous le coup de l'article 12 Plagiat et fraude.

10.5 Sorties pendant les examens

ADM Toute sortie pendant la tenue des examens est interdite sauf en cas d'urgence. Dans tous les cas, les étudiants devront être accompagnés par un surveillant.

11 RÉSULTATS

11.1 Travail, interrogation, test, examen intratrimestriel ou examen hors classe

Remise

HEC L'École n'est pas tenue de remettre à l'étudiant les travaux ou les copies d'examens (interrogation, test, examen intratrimestriel ou examen hors classe) soumis par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque enseignant la décision de rendre à l'étudiant les travaux et les copies d'examens après correction, de les conserver ou de les détruire après une période minimale de six mois.

Vérification ou révision

HEC L'étudiant qui veut vérifier ou faire réviser le résultat d'un travail, d'une interrogation, d'un test, d'un examen intratrimestriel ou d'un examen hors classe doit s'adresser directement à l'enseignant concerné. Il a un délai maximal de quinze jours après la remise du résultat pour demander une révision.

L'étudiant qui désire faire appel de la décision doit s'adresser au directeur du service d'enseignement ou à son représentant. Sa décision est finale et sans appel.

11.2 Examen final en classe

Communication du résultat de l'examen final

HEC Les résultats des examens finaux ne peuvent être transmis directement par les enseignants qui ne sont en aucun cas autorisés à montrer à l'étudiant sa copie d'un examen final avant que le délai et le processus de révision n'aient été complétés s'il y a lieu. L'École ne remet pas les copies d'examens finaux aux étudiants et elle les détruit après une période minimale d'un an.

Vérification du résultat de l'examen final

HEC Tout étudiant a droit, dans les quinze jours qui suivent la transmission des résultats, à la vérification des résultats de sa copie d'examen final. Cette vérification doit se faire sans déplacement des documents et devant un représentant ou une représentante du Registrariat.

Révision du résultat d'un examen final

HEC L'étudiant qui désire faire réviser le résultat d'un examen final écrit doit, dans les quinze jours qui suivent la remise des résultats, en faire la demande par écrit au Registrariat. L'enseignant ou l'enseignante procède à la révision en l'absence de l'étudiant, mais, sur demande de ce dernier, lui fournit, dans les quinze jours qui suivent la date d'expiration de la période de demande de révision, des commentaires sur les résultats obtenus. Après révision, le résultat de l'examen peut être maintenu, diminué ou majoré. La note portée au relevé officiel de l'étudiant est établie en tenant compte du résultat révisé. Dans le cas d'une note inchangée, des frais seront facturés à l'étudiant. Aucun enseignant n'est autorisé à procéder à une révision avant qu'il en ait reçu la demande du Registrariat.

Révision exceptionnelle

HEC Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice n'a pas été rendue lors de la révision de l'examen final en classe peut, dans les quinze jours qui suivent la remise du résultat de cette révision, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée. Le Registrariat transmettra cette demande à la direction du service d'enseignement. Dans le cas d'une note inchangée, des frais seront facturés à l'étudiant.

a) Demande reçue

Si, après étude du dossier, la direction du service d'enseignement juge que la requête est recevable, elle crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par elle. Ce comité peut consulter des experts et doit entendre l'étudiant, le professeur et le directeur du service d'enseignement s'ils en font la demande. Le comité de révision exceptionnelle peut maintenir l'évaluation, la diminuer ou la majorer. Cette révision exceptionnelle de l'évaluation est finale. Le comité peut aussi faire à la direction du service d'enseignement ou à la direction du programme concerné toute recommandation qu'il juge pertinente.

b) Demande rejetée

Si, après consultation des personnes concernées, la direction du service d'enseignement rejette la requête, elle doit le faire par écrit en envoyant copie de sa décision à la direction du programme concerné.

11.3 Résultat d'un cours

HEC Le résultat d'un cours ne peut être transmis directement par l'enseignant ou l'enseignante. Les résultats sont publiés dans HEC en ligne après approbation par les autorités de l'École. Les résultats ne sont communiqués à d'autres personnes qu'avec l'autorisation écrite de l'étudiant.

11.4 Relevé de notes

ADM À la fin de chaque trimestre, tout étudiant qui a été soumis à une forme d'évaluation peut obtenir un relevé de notes pour ce trimestre.

HEC Le relevé de notes de l'étudiant mentionne la note finale obtenue dans chacun des cours où il s'est inscrit et, sauf exception, la moyenne de son groupe. Le relevé de notes fait mention des succès, des échecs, des cours repris, des résultats incomplets, des équivalences ou des exemptions, des abandons et, s'il y a lieu, des mentions d'excellence ou des sanctions imposées.

PGM Au programme de B.A.A., le relevé de notes de l'étudiant diplômé mentionne la spécialisation choisie par l'étudiant ou l'étudiante. Une deuxième spécialisation pourra être mentionnée si l'étudiant complète un minimum de 15 crédits supplémentaires de cours de gestion au-delà des 90 crédits du programme et qu'il satisfait aux exigences de la deuxième spécialisation choisie.

ADM L'École ne délivre pas de relevé de notes à l'étudiant dont le compte est en souffrance.

11.5 Mention d'excellence

HEC Une mention d'excellence sera inscrite dans le relevé de notes de tout étudiant qui, à la fin de chaque trimestre, aura maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,7. L'expression « Mention d'excellence » sera affichée au-dessus de la moyenne cumulative à chaque trimestre où celle-ci se situe à 3,7 et plus.

PGM Au programme de B.A.A., la mention d'excellence apparaîtra dans le relevé de notes de l'étudiant après 30 crédits suivis.

11.6 Mention Honor

PGM La mention Honor sera inscrite sur le relevé de notes de l'étudiant qui aura complété son programme d'études avec une moyenne cumulative d'au moins 3,7 et qui aura satisfait aux exigences de ce cheminement soit la réussite d'un cours-projet de recherche, d'un cours de spécialisation supplémentaire dans son programme et d'un cours de spécialisation supplémentaire de la M. Sc. en remplacement des neuf crédits de cours complémentaires hors spécialisation normalement prévus dans les spécialisations de 3e niveau. Les étudiants de la spécialisation comptabilité professionnelle, compte tenu de leur cursus très spécialisé, devront faire des cours supplémentaires pour obtenir la mention Honor.

12 PLAGIAT ET FRAUDE

12.1 Infractions de nature pédagogique

HEC Constitue une infraction le fait de commettre tout acte visant à tromper quant au rendement pédagogique lors d'une évaluation ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique, ou toute tentative de commettre cet acte ou toute participation à un tel acte.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considérée comme une infraction :

- a) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- b) la remise à des fins d'évaluation d'un travail qui a été rédigé ou effectué entièrement ou partiellement par une autre personne;
- c) la remise d'un même travail dans deux cours différents, sans autorisation écrite préalable;
- d) l'obtention avant un examen des questions ou des réponses à un examen ou l'utilisation de ces questions ou de ces réponses lors de la préparation ou de la tenue d'un examen;
- e) pendant un examen, la possession ou l'utilisation de tout document, matériel ou instrument non autorisé, ou la sollicitation ou l'obtention de toute aide non autorisée;
- f) la substitution de personne lors d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation;

- g) l'invention d'un fait ou la falsification de données de recherche dans un travail sujet à évaluation, notamment une thèse, un mémoire, un travail dirigé, un rapport de stage ou de recherche;
- h) la modification de résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie ainsi que l'obtention d'une évaluation non méritée;
- i) la falsification d'un document ou l'usage d'un faux document.

12.2 Procédure

HEC Tout fait ou geste qui pourrait constituer une infraction au présent article doit être signalé à la direction du programme de l'étudiant concerné. Le personnel enseignant ne peut imposer de sanction pour une infraction au présent article.

Le Comité d'enquête des infractions pédagogiques, formé du professeur responsable à l'intégrité pédagogique ainsi que de la direction administrative du programme concerné peut faire enquête ou, s'il estime en cours d'enquête qu'il conviendrait mieux que la cause soit entendue par le Conseil de discipline pédagogique, le Comité d'enquête confie la cause au Conseil de discipline pédagogique.

Si le Comité d'enquête étudie la cause, il doit donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre. Par la suite, le Comité d'enquête détermine si l'étudiant a commis ou non une infraction au présent article et décide de la sanction applicable. Dans tous les cas, le Comité d'enquête ne peut imposer une sanction autre qu'un avertissement, la note zéro pour un travail ou un examen, ou l'échec pour le cours.

L'étudiant reconnu coupable d'une infraction au présent article à la suite d'une décision du Comité d'enquête peut demander la révision de la sanction à un sous-comité du Comité des programmes qui est formé du Directeur des programmes, d'un directeur pédagogique de programme et d'un directeur administratif de programme appartenant tous les deux à un programme différent de celui de l'étudiant. La demande de révision de la sanction doit être déposée à la direction du programme concerné au plus tard trente (30) jours après la réception de la lettre de sanction.

Le Conseil de discipline pédagogique est formé du directeur adjoint - corps professoral, du registraire et d'un directeur de service d'enseignement. Si le dossier est confié à ce conseil, celui-ci fait enquête et doit donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre. Par la suite, le Conseil de discipline pédagogique détermine si l'étudiant a commis ou non une infraction au présent article, et décide de la sanction applicable. Le Conseil de discipline pédagogique peut imposer toute sanction qu'il juge appropriée, y compris la suspension ou l'expulsion de l'École.

Dans tous les cas, la sanction doit être décidée en fonction de la gravité de l'infraction, des infractions antérieures, le cas échéant, et des circonstances du dossier.

L'étudiant reconnu coupable d'une infraction au présent article à la suite d'une décision du Conseil de discipline pédagogique peut demander la révision de la sanction au Comité des programmes. La demande de révision de la sanction doit être déposée à la direction des programmes au plus tard trente (30) jours après la réception de la lettre de sanction.

12.3 Sanctions

HEC Les sanctions suivantes peuvent être imposées en cas d'infraction :

- a) l'avertissement : une note est placée au dossier de l'étudiant sans autre conséquence immédiate;
- b) la note zéro est imposée pour le travail ou l'examen où une infraction a été commise sans qu'il y ait automatiquement un échec au cours;
- c) l'échec pour le cours : la note E est imposée pour le cours où une infraction a été commise; l'étudiant peut toutefois reprendre le cours où un échec a été imposé; au doctorat, l'échec à un cours conduit à une exclusion automatique du programme avec la possibilité de demander une réadmission en vertu de l'article 14 du présent règlement;
- d) la suspension : l'étudiant ne peut s'inscrire à des cours ou à un programme pendant une période de temps déterminée lors de la décision sur la sanction; cette période ne peut être supérieure à deux ans;

e) l'expulsion définitive : l'étudiant qui est expulsé de l'École ne peut être admis ou réadmis à un programme ou inscrit à un cours de HEC Montréal, ou obtenir un grade, un diplôme, un certificat.

Dans tous les cas, les décisions sur les sanctions sont jointes au dossier de l'étudiant.

13 CONDITIONS DE POURSUITE, PROMOTION, EXCLUSION

13.1 Conditions de poursuite

PGM Au programme de B.A.A., les conditions suivantes n'entrent en vigueur qu'à partir du moment où l'étudiant ou l'étudiante à temps plein ou à temps partiel s'est inscrit à un minimum de 12 crédits.

- a) L'étudiant dont la moyenne des cours est d'au moins 2,3 est autorisé à poursuivre ses études dans le programme.
- b) L'étudiant dont la moyenne des cours est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,3 est autorisé à poursuivre ses études, mais il est considéré en période probatoire. Il a un délai de deux trimestres d'activité (y compris le trimestre d'été) à partir du début de sa période probatoire pour porter sa moyenne à 2,3. Un étudiant ne pourra se trouver en période probatoire plus d'une fois au cours de son programme d'études et, dans tous les cas, il devra obtenir la moyenne minimale de 2,3 pour avoir droit au diplôme.

13.2 Promotion

HEC Pour être promu, l'étudiant ou l'étudiante doit respecter la structure de son programme d'études et obtenir au terme de sa scolarité une moyenne minimale de 2,3 pour le programme de B.A.A., de 2,0 pour tous les programmes de 1er cycle autre que le B.A.A. et de 2,7 pour les programmes de 2e cycle.

PGM Au programme de B.A.A., l'étudiante ou l'étudiant doit réussir le test de français ORTHOGRAM partie I et II et le test d'anglais des affaires HECTOPE avec une note minimale de C pour l'obtention de son grade.

13.3 Exclusion

PGM Au programme de B.A.A., outre le renvoi pour cause, est exclu du programme :

- a) l'étudiant dont la moyenne des cours est inférieure à 1,7 après 12 crédits suivis;
- b) l'étudiant dont la moyenne des cours est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,3 après 12 crédits suivis et qui ne satisfait pas aux conditions de sa période probatoire;
- c) l'étudiant qui se retrouve en période probatoire pour une deuxième fois;
- d) l'étudiant qui subit un deuxième échec à un même cours obligatoire du tronc commun;
- e) l'étudiant qui ne termine pas son programme dans les délais prévus;
- f) l'étudiant qui, pendant plus de trois trimestres consécutifs et sans au préalable en avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme, ne se sera inscrit à aucun cours ou encore qui aura abandonné tous les cours auxquels il s'était inscrit.

ADM Un étudiant exclu en cours de trimestre peut être autorisé à terminer ce trimestre.

14 RÉADMISSION

HEC Un étudiant ne peut présenter qu'une demande de réadmission pendant toute la durée de son programme d'étude. Chaque cas est étudié à son mérite; la réadmission peut être acceptée à certaines conditions ou elle peut être refusée. Quand elle est acceptée, le dossier est réévalué en fonction des exigences en vigueur au moment de la demande de réadmission. L'étudiant réadmis est avisé des conditions qui lui seront imposées afin de compléter son programme.

PGM Aucun des cours suivis par l'étudiant pendant son absence de l'École ne pourra être reconnu lors de sa réadmission dans le programme.

ADM La demande de réadmission doit être déposée au Registrariat sur le formulaire abrégé de demande d'admission. Une lettre explicative doit être jointe à la demande.

15 GRADE, DIPLÔME, CERTIFICAT ET ATTESTATION

15.1 Délivrance de grade, de diplôme ou de certificat

HEC Après que l'étudiant a satisfait à toutes les exigences imposées pour l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, l'Université de Montréal, sur recommandation du Conseil pédagogique de l'École, lui décerne le grade, le diplôme ou le certificat correspondant à son programme d'études.

ADM Si son parchemin est disponible, l'étudiant pourra l'obtenir lors de la collation des grades sinon, par la suite, il sera posté. Cependant, l'École retiendra le parchemin d'un étudiant dont le compte est en souffrance.

15.2 Annulation de grade, de diplôme ou de certificat

HEC La délivrance de grades, de diplômes ou de certificats faite par erreur ou à la suite de plagiat ou de fraude est réputée nulle. Le Conseil pédagogique de l'École fait enquête et donne à la personne concernée l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du conseil, l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel. La nullité doit être prononcée dans les cinq ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée par écrit à l'attention de la direction de l'École.

15.3 Attestation d'études et copies de documents officiels

ADM Tout étudiant qui désire obtenir une attestation d'études ou la copie d'un relevé de notes ou d'un autre document officiel doit en faire la demande par écrit au Registrariat. L'École ne fournit pas d'attestation pour l'évaluation partielle d'un cours. L'étudiant doit tenir compte d'un délai de production de cinq jours ouvrables. Pour prendre possession des documents demandés, l'étudiant ou l'étudiante doit présenter sa carte d'étudiant de l'École ou une autre pièce d'identité valable. Aucune attestation ne sera remise à un étudiant dont le compte est en souffrance.

15.4 Attestation « B.A.A. cheminement bilingue »

PGM Pour mériter l'attestation « B.A.A. cheminement bilingue », l'étudiant ou l'étudiante devra réussir un minimum de 30 crédits de cours de gestion à HEC Montréal (ou dans une université partenaire dans le cadre du programme d'échanges ou encore dans un autre cadre jugé équivalent) dans chacune des deux langues visées, l'une d'elles devant être le français. De plus, l'étudiant devra participer à un programme de mobilité internationale, tel que le programme d'échanges ou le cours Campus abroad ou un stage crédité à l'étranger ou toute autre réalisation jugée a priori équivalente par la Direction du B.A.A.

15.5 Attestation « B.A.A. trilingue »

PGM Pour mériter l'attestation « B.A.A. trilingue », l'étudiant devra réussir un minimum de 15 crédits de cours de gestion à HEC Montréal dans chacune des trois langues (français, anglais, espagnol). De plus, parmi les 90 crédits requis pour l'obtention du B.A.A., l'étudiant devra réussir des cours de gestion en anglais et en espagnol totalisant un minimum de 45 crédits. Enfin, l'étudiant devra participer au programme d'échanges ou réussir le cours campus abroad ou effectuer un stage crédité à l'étranger.

16 FRAIS DE SCOLARITÉ

16.1 Frais de scolarité

ADM L'étudiant doit se référer à la table des frais publiée dans le site Web de l'École pour connaître les frais exigés et les dates limites de paiement.

Il doit noter que :

- les livres, les recueils et tout autre matériel pédagogique ne sont pas couverts par les droits de scolarité;
- les étudiants étrangers sont soumis à la directive spéciale relative aux droits de scolarité exigés de ces étudiants, délivrée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Des exemptions sont prévues dans l'application de cette directive;
- tout retard dans le paiement entraîne une pénalité.

16.2 Compte en souffrance

ADM L'étudiant ou l'étudiante demeure responsable du paiement de la totalité des frais engagés, qu'il fréquente ou non l'École. L'étudiant dont le compte est en souffrance n'a plus accès à HEC en ligne, ne peut s'inscrire ou consulter ses résultats. Il ne reçoit ni relevé de notes, ni attestation d'études, ni diplôme.

16.3 Reçu officiel

ADM À la fin de l'année civile, l'École remet aux étudiants les reçus officiels pour fins d'impôt. Ceux-ci couvrent les trimestres d'hiver, d'été et d'automne d'une même année civile. Pour le gouvernement fédéral, l'École délivre le « Certificat pour les frais de scolarité et le montant relatif aux études » et pour le gouvernement provincial, le formulaire « Relevé 8 Montant pour études postsecondaires » et le « Reçu de frais de scolarité pour fins d'impôt ». À toute autre fin, la facture fait état des paiements effectués et peut servir de preuve de paiement des frais auprès de l'employeur.

17 CARTE D'ÉTUDIANT

17.1 Utilité

ADM Tout étudiant inscrit à l'École, même à un seul cours ou pour un seul trimestre, doit se procurer la carte d'étudiant de l'École. La carte est exigée lors des examens, pour le prêt de volumes à la bibliothèque, pour l'accès aux laboratoires informatiques, pour la participation à toute autre activité de l'École, à des fins d'identification et pour entrer à l'École en dehors des heures normales d'ouverture. Il est nécessaire d'avoir sa carte en tout temps afin de pouvoir la présenter au besoin. Cette carte demeure la propriété de HEC Montréal et doit lui être retournée à sa demande.

17.2 Délivrance et validation

ADM Le Service aux étudiants est responsable d'aviser les étudiants, dans son calendrier universitaire et sur son site Web, des modalités de délivrance de la carte étudiante. Une carte est délivrée pour toute la durée d'un programme d'études donné. Cependant, elle doit être validée à chaque nouvelle année universitaire par un autocollant. La première délivrance d'une carte étudiante est gratuite. Des frais sont exigibles si un étudiant ou une étudiante désire obtenir un duplicata. Les services de Coop HEC Montréal sont responsables de la délivrance et de la validation de la carte.

18 STANDARDS INFORMATIQUES, HEC EN LIGNE ET COURRIER ÉLECTRONIQUE

18.1 Matériel et standards informatiques

ADM Les enseignants et les enseignantes tiennent pour acquis que les étudiants ont accès à un micro-ordinateur conforme aux normes du programme auquel ils sont inscrits. Il est de la responsabilité de l'étudiant ou de l'étudiante de s'informer des exigences propres à son programme.

18.2 HEC en ligne

ADM HEC en ligne permet à l'étudiant de faire son choix de cours chaque trimestre et de le modifier, de consulter sa confirmation d'inscription, son dossier financier, ses résultats et son relevé de notes. Pour accéder à HEC en ligne, un mot de passe est nécessaire. L'étudiant nouvellement admis reçoit avec son offre d'admission un mot de passe temporaire qu'il devra changer par la suite. Ce mot de passe est évidemment personnel et confidentiel. Afin d'assurer la confidentialité de ce code, il est conseillé d'éviter les caractères permettant de retracer son nom, prénom ou encore sa date de naissance.

18.3 Courrier électronique

ADM Chaque étudiant admis à l'École possède une adresse de courrier électronique. Il peut avoir accès à son courrier à l'École (au moyen des ordinateurs des laboratoires informatiques ou de son ordinateur portatif dans plusieurs aires de travail) ou ailleurs par l'entremise d'un fournisseur de services Internet. Les étudiants diplômés de HEC Montréal depuis le trimestre d'hiver 1996 pourront conserver leur adresse de courrier électronique, même après qu'ils auront quitté l'École. Par ailleurs, tous les étudiants qui ne se seront pas inscrits pendant un an et tous les étudiants diplômés avant le trimestre d'hiver 1996 n'ont plus droit à l'adresse de courriel de HEC Montréal. L'École offre un système d'échanges de courriers électroniques et un entreposage temporaire des courriers électroniques reçus. L'entreposage est restreint en termes de volume et aussi en termes de temps. Les étudiants et diplômés désireux de conserver leurs courriers électroniques doivent donc télécharger ceux-ci sur leur poste de travail avec un logiciel de courrier approprié (Thunderbird, Outlook Express, etc.).

18.4 Utilisation des ressources informatiques de l'École

Règles d'utilisation

ADM HEC Montréal met à la disposition de ses étudiants des ressources informatiques (équipements, applications, outils, réseau et télécommunications) pour la réalisation d'activités liées à leur formation. Afin de maintenir le bon fonctionnement de ce réseau et de se conformer à l'entente qu'elle a conclue avec le R.I.S.Q. (Réseau interuniversitaire et scientifique du Québec), l'École a établi les règles suivantes :

- a) L'étudiant doit s'assurer de ne pas monopoliser les ressources informatiques de l'École ni en abuser, entre autres, en effectuant un stockage ou un transfert abusif de données ou en utilisant des logiciels avides de ressources. L'utilisation de logiciels de partage de fichiers (exemples : Bittorrent, P2P, etc.) est interdite. L'écoute de sites radio ou le visionnement à l'aide d'un serveur vidéo (streaming) sont également interdits à moins d'être autorisés dans le cadre d'une activité pédagogique.
- b) L'étudiant doit s'assurer que son ordinateur respecte les exigences logicielles de l'École. Le système d'exploitation et les logiciels installés sur son ordinateur doivent être le plus à jour possible et ses logiciels de protection (antivirus et pare-feu) doivent être à jour et activés.
- c) Il est interdit de communiquer, de transmettre ou de dévoiler son code d'accès et son mot de passe individuel à un autre utilisateur ou à un tiers et des mesures doivent être prises pour en protéger la confidentialité.
- d) Dans tout message électronique diffusé sur le réseau, il est interdit d'utiliser un langage injurieux, malveillant, haineux ou discriminatoire et d'exercer toute forme de harcèlement, de menace ou de diffamation.
- e) Il est interdit d'utiliser les ressources informatiques de HEC Montréal à des fins non autorisées ou illégales et plus spécifiquement de se connecter à des sites illégaux à contenu violent, à caractère sexuel ou faisant la promotion de convictions politiques extrémistes.
- f) Il est interdit d'utiliser l'infrastructure de l'École à des fins commerciales ou pour toute autre forme de sollicitation ou de publicité.
- g) Il est interdit de poser tout acte pouvant nuire au bon fonctionnement de l'infrastructure informatique de l'École, par exemple :
 - l'insertion et la propagation de virus informatiques;
 - l'intrusion ou tentative d'intrusion dans tout ordinateur, système ou réseau interne ou externe;
 - l'interférence volontaire dans le but de dégrader la performance des ressources informatiques;
 - la modification, l'altération ou la destruction des données, de logiciels et d'autres biens de l'École;
 - l'utilisation du courrier électronique pour faire des envois massifs de messages (spamming);
 - l'utilisation d'équipements dans le but de donner accès aux ressources informatiques à des tiers.

Sanctions dans le cas d'utilisation illégitime des ressources informatiques de l'École

ADM En plus des pénalités prévues à la loi, toute infraction au règlement peut entraîner les sanctions suivantes :

- l'annulation des droits d'accès aux ressources informatiques de l'École;
- l'imposition de mesures disciplinaires ou autres sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'École en fonction de la gravité des actes reprochés, des dommages causés et des conséquences réelles ou potentielles pour l'École;
- le remboursement à l'École de toute somme que cette dernière serait dans l'obligation de défrayer à la suite d'une utilisation non autorisée, frauduleuse ou illicite de ses ressources informatiques.

19 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

19.1 Constitution du dossier étudiant

ADM En transmettant une demande d'admission, chaque étudiant autorise HEC Montréal à constituer un dossier contenant des renseignements personnels à son sujet. Ces renseignements personnels sont confidentiels. Ils seront utilisés, notamment aux fins de l'analyse des critères d'admission, de la gestion du dossier d'étudiant et, une fois le diplôme obtenu, aux fins de l'affiliation à Réseau HEC Montréal, le Service aux diplômés de l'École et le Service de gestion de carrière. Chaque dossier étudiant sera conservé après le départ de l'étudiant de HEC Montréal, en conformité avec le calendrier de conservation de HEC Montréal adopté en vertu de la Loi sur les archives.

19.2 Caractère obligatoire

ADM Les renseignements recueillis à l'occasion de la demande d'admission ont un caractère obligatoire et quiconque refuse de les transmettre ne peut être admis ou inscrit à HEC Montréal.

19.3 Droit à l'accès au dossier étudiant et à sa rectification

ADM Chaque étudiant a le droit de demander l'accès à son dossier, et de faire corriger tout renseignement inexact, incomplet ou équivoque.

19.4 Échanges de renseignements

ADM Dans le respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, certains renseignements personnels concernant chaque étudiant pourront être échangés de la façon suivante :

- a) Les établissements d'enseignement fréquentés ainsi que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pourront transmettre les résultats scolaires de chaque étudiant à HEC Montréal par l'entremise de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ);
- b) HEC Montréal pourra transmettre à la CREPUQ les renseignements nécessaires à la gestion des admissions et à la production de statistiques qui pourraient requérir le couplage des fichiers d'établissements;
- c) HEC Montréal pourra également transmettre au MELS les renseignements nécessaires à la création et à la validation du code permanent;
- d) Les renseignements relatifs au statut de résidence au Québec de chaque étudiant pour établir les droits de scolarité pourront faire l'objet d'une validation auprès du MELS; et
- e) HEC Montréal pourra obtenir du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) la confirmation de la délivrance d'un certificat d'acceptation du Québec.

19.5 Statistique Canada

ADM En vertu de la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels, les particuliers peuvent demander accès aux renseignements personnels à leur sujet qui sont contenus dans les banques d'informations fédérales, y compris celles de Statistique Canada. Les étudiants qui ne désirent pas que les renseignements personnels les concernant soient utilisés peuvent demander à Statistique Canada de retirer leurs renseignements personnels de la base de données nationale.

19.6 Autorisation expresse

ADM Chaque étudiant peut autoriser HEC Montréal à transmettre certains renseignements le concernant aux parties suivantes : l'association étudiante du programme auquel l'étudiant appartient, les associations professionnelles auxquelles l'étudiant est susceptible de vouloir appartenir et l'Association des diplômés de HEC Montréal. Chaque étudiant peut également autoriser HEC Montréal et les parties mentionnées dans ce paragraphe à rendre public le fait qu'il soit étudiant ou diplômé de HEC Montréal ainsi que le programme d'études auquel cette personne a été admise et les diplômes obtenus.

20 CHANGEMENT AU FICHIER SOCIAL DE L'ÉTUDIANT OU DE L'ÉTUDIANTE

ADM Il est dans l'intérêt de l'étudiant de faire en sorte que le Registrariat puisse le joindre facilement. Il est donc indispensable que l'étudiant fasse la mise à jour dans HEC en ligne, rubrique Données personnelles, lors d'un changement d'adresse ou de numéro de téléphone, à son domicile ou à son travail. De plus, afin d'assurer l'exactitude des documents officiels qui portent son nom, l'étudiant doit immédiatement aviser par écrit le Registrariat de toute erreur notée dans les renseignements personnels le concernant ou de tout changement à son dossier social. Dans le cas d'un changement de nom ou de statut, la pièce justificative originale appropriée sera exigée. La politique établie à l'École veut que l'étudiant ou l'étudiante soit toujours nommé par son nom de famille à la naissance.

21 RÈGLES ET MARCHES À SUIVRE

HEC La direction de l'École se réserve le droit d'établir par simple résolution les règles et marches à suivre relatives à l'application et à l'interprétation des présents règlements.

22 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE L'ANNÉE PRÉPARATOIRE DU PROGRAMME DE B.A.A.

22.1 Admission

Conditions d'admission

PGM Pour être admissible comme étudiant régulier à l'année préparatoire du programme de B.A.A. 4 ans, le candidat ou la candidate doit :

- être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires d'une autre province canadienne ou d'un diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire, d'un autre pays, d'une série S ou ES spécialités mathématiques, scientifique ou mathématiques (12 ans de scolarité);
- posséder une maîtrise suffisante de la langue française orale et écrite. (Autrement, le candidat sera invité à suivre un trimestre d'immersion en français avant de commencer l'année préparatoire.)

Poursuite au programme de B.A.A.

PGM Pour poursuivre au programme de B.A.A., l'étudiant ou l'étudiante doit réussir l'année préparatoire avec une moyenne minimale établie par la direction du programme lors de l'admission en année préparatoire.

22.2 Reconnaissance d'acquis

PGM Les cours de l'année préparatoire sont suivis en supplément du programme de B.A.A. et ne peuvent faire l'objet d'une demande de reconnaissance d'acquis.

22.3 Inscription

Choix de cours

PGM La direction du programme de B.A.A. détermine pour chaque étudiant les cours de préparation à suivre en fonction de la structure du programme, de la formation antérieure de l'étudiant et de l'offre de cours de l'Université de Montréal.

PGM L'étudiant est tenu de s'inscrire aux cours obligatoires dès qu'ils sont offerts.

Abandon d'un cours

PGM Seul l'abandon de tous les cours est permis. Aucun abandon partiel n'est autorisé à moins de circonstances exceptionnelles à faire valoir auprès de la direction du programme.

22.4 Résultats

Échec à un cours

PGM À moins qu'il ne soit exclu du programme, l'étudiant qui subit un échec à un cours de préparation a droit à une seconde évaluation. Les modalités de seconde évaluation sont déterminées par la direction du programme. Les modalités de seconde évaluation possibles sont : la reprise de l'examen (sauf pour les cours suivis à l'Université de Montréal), la reprise du cours, la substitution de cours ou tout autre forme de seconde évaluation jugée adéquate.

Conditions de poursuite

PGM Les conditions suivantes n'entrent en vigueur qu'à partir du moment où l'étudiant s'est inscrit à un minimum de 12 crédits de cours de préparation.

Exclusion

PGM Outre le renvoi pour cause, est exclu de l'année préparatoire :

- a) l'étudiant dont la moyenne des cours est inférieure à 2,7 au 1er juillet suivant l'année de son admission;
- b) l'étudiant qui ne termine pas l'année préparatoire dans les délais prévus;
- c) l'étudiant qui, pendant un trimestre, ne s'inscrit à aucun cours ou encore qui a abandonné tous les cours auxquels il s'était inscrit sans au préalable en avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme.

Relevé de notes

ADM À la fin de chaque trimestre, tout étudiant qui a été soumis à cette forme d'évaluation peut obtenir un relevé de notes pour ce trimestre.

PGM Aucun grade, diplôme ou certificat n'est délivré après la complétion de l'année préparatoire.

HEC Montréal

5255, avenue Decelles, Montréal (Québec) – **514 340-6151**

Adresse postale : 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 2A7 – **www.hec.ca**